



IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 SUR LES FEMMES SOLOS

EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
APPROCHE INTERSECTIONNELLE
JANVIER 2022

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAUX ET FIGURES GRAPHIQUES

0.1 Introduction.....	6
0.2 Méthodologie de collecte et de traitement des données.....	8
0.2.1 Partie qualitative : organisation des interviews.....	8
0.2.2 Partie quantitative : questionnaire de collecte des données et son administration	9
0.2.3 Détermination de l'échantillon de l'étude.....	9
0.2.4 Traitement des données	10

CHAP I. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR LA SITUATION DES FAMILLES MONOPARENTALES AVANT LA COVID-19

11

CHAP II. PRÉSENTATION ET CARACTÉRISATION DE L'ÉCHANTILLON D'ÉTUDE.....	14
II.1. Distribution par âge et par situation matrimoniale des répondants	15
II.2. Distribution de l'échantillon par tranches d'âge	17
II.3. Distribution de l'échantillon selon l'origine des répondants.....	18
II.4 langues maternelles et autres langues	20
II.5 durées de séjour en Belgique	20
II.6. Répartition des répondants par niveau d'études.....	21
II.7 Répartitions selon les revenus des familles	22
II.7.1 Analyse des revenus perçus.....	22
II.7.2 Revenus après charges.....	27
II.7.2.1 Par type de famille (en couple ou monoparentale)	27
II.7.2.2 Par origine des répondant-es	28

CHAP III. LA MONOPARENTALITÉ : ORIGINES ET DIFFICULTÉS Y RELATIVES	31
III.1 Aux sources de la monoparentalité	32
III.2 Durées de la monoparentalité.....	33
III.3 Accès à la justice au moment de la séparation	34
III.4 Perception de l'impact de la monoparentalité sur la vie professionnelle des femmes	34

CHAP IV. SITUATION DES ENFANTS ET CONTRAINTES Y RELATIVES.....	37
IV.1 Proportion de l'échantillon ayant des enfants.....	38
IV.2 Nombres d'enfants par structure familiale et par origine.....	39
IV.3 Scolarité des enfants.....	41
IV.4 Participation aux activités extrascolaires.....	42
IV.6 Principales difficultés évoquées	43
IV.7 Garde des enfants.....	43

CHAP V. SITUATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT	45
V.1 Situation de logement par structure familiale	46
V.2. Situation des logements par origine.....	46
V.3 Type de logement	49
V.4 Satisfaction par rapport au logement	51
V.4.1 Niveau de satisfaction face au logement par structure familiale	51
V.4.2 Principales raisons de l'insatisfaction face aux logements	52
V.5. Situation d'hébergement des familles	52

CHAP VI. LA QUESTION DE L'EMPLOI	55
VI.1 emploi principal des répondants par structure familiale.....	56
VI.2 types de contrats par structures familiales (mono/couples).....	58
VI.3 difficultés dans la recherche d'emploi.....	60

CHAP VII. LA QUESTION DE LA MOBILITÉ.....	63
VII.1 Utilisation de la voiture personnelle.....	64

CHAP VIII. TEMPS DE LOISIR DES FAMILLES ET RÉSEAUX RELATIONNELS.....	67
VIII.1 Prise des vacances, par structure familiale.....	68
VIII.2 Le temps libre – temps de loisir des familles par structure.....	69
VIII.3 Réseaux relationnels – capital social	71

REMARQUES IMPORTANTES	74
-----------------------------	----

CHAP IX. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA SITUATION DES FAMILLES ET PARTICULIÈREMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES77

IX.1 PERCEPTION GLOBALE DE L'IMPACT78

IX.1.1 Perception selon l'origine des répondant-es.....80

IX.1.2 Perception selon la structure familiale (monoparentales ou en couple)....82

IX.2 IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES EN WALLONIE84

IX.2.1 Analyse de quelques réponses aux questions ouvertes87

IX.2.2 Impact de la crise sur quelques dimensions de la qualité de vie des familles

IX.2.2.1 Impact sur l'accès aux besoins alimentaires87

IX.2.2.2 Impact sur la mobilité (difficulté/facilité à faire les courses).....88

IX.2.2.3 Impact de la crise sanitaire sur l'accès aux soins de santé.....89

IX.2.2.4 Impact sur l'accès aux loisirs.....90

IX.2.2.5 Impact sur l'accès à Internet91

IX.2.2.6 Impact sur l'accès aux dépenses liées à la scolarité des enfants92

IX.2.2.7 Impact sur le temps des parents consacré à leurs enfants.....93

CONCLUSION GÉNÉRALE96

REVENDEICATIONS97

1.Besoins alimentaires

2.Logement

3.Accès à la justice

4.Accès aux loisirs : une question de coût et de temps

5.Emploi et formation

6.Accès à la santé

7.Garde d'enfants, scolarité et fracture numérique

8.Isolement et solitude

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 102

TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 Distribution des répondants par sexe	15
Tableau 2 Distribution des répondants selon qu'ils ont un enfant ou pas.....	16
Tableau 3 Distribution des répondants par tranches d'âges	17
Tableau 4 Distribution des répondants selon leurs origines.....	18
Tableau 5 Revenus des familles selon les structures familiales.....	24
Tableau 6 Revenus des répondants selon leur origine	25
Tableau 7 Revenus des répondant.es par niveau d'études	26
Tableau 8 Revenus nets des répondant.es après les principales charges	27
Tableau 9 Déficits mensuels selon l'origine des répondant.es.....	29
Tableau 10 Durée de la monoparentalité	33
Tableau 11 Nombre d'enfants par structure familiale.....	39
Tableau 12 Nombre d'enfants selon l'origine des répondants.....	39
Tableau 13 Scolarisation des enfants par structure familiale	41
Tableau 14 participation aux activités extrascolaires par structure familiale	42
Tableau 15 Situation des logements par structure familiale	47
Tableau 16 Situation des logements selon l'origine des répondant.es.....	48
Tableau 17 Types de logements par structure familiale.....	50
Tableau 18 Niveau de satisfaction par rapport au logement, par structure familiale (p=.000, Khi-carré).....	51
Tableau 19 Situation d'hébergements par structure familiale.....	53
Tableau 20 Principales activités des répondant.es	57
Tableau 21 Types des contrats des familles par structure familiale.....	59
Tableau 22 Difficultés dans la recherche d'emploi, par structure familiale	60
Tableau 23 Difficultés dans la recherche d'emploi selon l'origine des répondant.es.....	61
Tableau 24 Proportion des répondants ayant un permis de conduire: par structure familiale (p=.000)	64
Tableau 25 Proportion de répondant.es disposant d'un véhicule (p=.000).....	65
Tableau 26 Fréquences des libres pour les familles sondées	69
Tableau 27 Sentiment d'isolement des répondant.es par structure familiale.....	72
Tableau 28 Recours à un réseau d'aide par les femmes solos.....	73
Tableau 29 Perception de l'impact de la crise sanitaire selon l'origine (p=.000).....	80
Tableau 30 Perception de l'impact de la crise sanitaire par structure familiale (p=.000).....	83
Tableau 31 Impact de la Covid-19 sur l'accès aux besoins alimentaires	87

Tableau 32 Impact de la Covid-19 sur la mobilité des familles.....	88
Tableau 33 Impact de la Covid-19 sur l'accès aux soins de santé	89
Tableau 34 Impact de la Covid-19 sur l'accès aux activités culturelles et loisirs	90
Tableau 35 Impact de la Covid-19 sur l'accès à l'internet.....	91
Tableau 36 Impact de la Covid-19 sur l'accès à la scolarité des enfants	92
Tableau 37 Impact de la crise sanitaire sur le temps des parents consacré aux enfants.....	93

GRAPHIQUES

Figure 1 Graphique du temps passé en Belgique ? »	20
Figure 2 Boîte à moustaches des revenus des répondant·es	22
Figure 3 Diagramme en barres pour familles avec enfants vs. familles sans enfants	38
Figure 4 Graphique nombre d'enfants par catégorie professionnelle	40
Figure 5 Fréquence des voyages par structure familiale	68
Figure 6 Temps des loisirs pour les différentes structures familiales	70
Figure 7 Perception de l'impact de la crise sanitaire, selon l'origine du répondant.....	81
Figure 8 Perception de l'impact de la crise sanitaire par structure familiale	82

INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

0.1 Introduction

La notion de « famille » en Europe a sensiblement évolué depuis les années 60. Le modèle familial traditionnel stable et homogène a laissé place à de nouveaux modèles familiaux, pluralistes et diversifiés parmi lesquels des familles où un parent – souvent la femme – vit seul(e) avec son ou ses enfant(s). Si dans le passé le décès du conjoint était la principale cause de cette situation, il a été constaté qu'actuellement c'est le divorce qui explique ou justifie cette tendance. Deux raisons majeures peuvent le justifier : d'une part, les femmes peuvent se débarrasser plus facilement d'un conjoint qui se révélerait violent, absent, etc – un aspect du droit de la famille visant à améliorer les droits des femmes ; d'autre part, elles sont de moins en moins « frappées d'ostracisme » de suite d'une séparation.

Une étude française (Piron & Brault, 2010) montre par exemple que dans les années 60, les veuves représentaient plus de la moitié des familles monoparentales (55 %) alors qu'en 1999, elles ne représentaient plus que 11 % contre plus de 50 % de divorcées. Par ailleurs, le Centre Jean Gol, dans une étude sur les familles monoparentales, note qu'actuellement un mariage sur deux se termine par une rupture (le rapport était de 1 sur 15 en 1960). Il y a donc de plus en plus de familles monoparentales en Belgique comme d'ailleurs dans l'Union européenne [voir (Nieuwenhuis, 2020)]. Statistiquement, 25 % de familles belges vivent en situation de mono-

parentalité ; une proportion qui est même plus élevée en Wallonie (environ 33 %) et à Bruxelles (30 %) (Herbaux & Ndaye, s.d.).

Étant donné les nombreuses acceptions de la notion de famille monoparentale, il est important de préciser le sens de ce concept dès l'abord de cette étude. En France, la famille monoparentale est différemment définie selon qu'il s'agit de l'Institut National de Statistique et des Études Économiques (INSEE) ou des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) (Piron & Brault, 2010). Selon l'INSEE, une famille monoparentale est composée d'un adulte vivant sans conjoint et avec son ou ses enfant(s) de moins d'un certain âge. Et pour la CAF, sont considérées comme parents isolés les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfant(s), à condition qu'elles ne vivent pas maritalement. Cette dernière définition nous paraît plus proche de celle retenue par le rapport de l'Union européenne (voir (Nieuwenhuis, 2020)) et qui s'inspirait de (Duncan & Edwards, 1997). Celle-ci précisait par ailleurs qu'un monoparent peut avoir un partenaire, pour autant que ce partenaire ne vive pas sous le même toit (on serait alors dans le cas d'une famille recomposée). C'est cette dernière acception que nous considérons dans ce rapport, étant donné sa clarté conceptuelle et la facilité méthodologique qu'elle offre pour la collecte des données.

Les familles monoparentales sont alors devenues un sujet important des études sociologiques, et comme le notent (Piron & Brault, 2010), le ménage monoparental est devenu une catégorie statistique à part entière. Un des constats majeurs de ces études est que la plupart des personnes vivant seules avec enfants sont des femmes (Nieuwenhuis, 2020). Cette étude commanditée par l'Union européenne en conclut d'ailleurs que la problématique de la monoparentalité est indéniablement genrée, ce que les politiques publiques sur cette question doivent donc prendre en compte. En Belgique par exemple, dans 83 % des cas, c'est la femme qui assure seule la charge du ménage et particulièrement le fardeau des enfants (Herbaux & Ndaye, s.d.). Par ailleurs, il apparaît dans ces diverses études qu'à l'issue de la séparation avec leurs conjoints, les femmes supportent généralement seules les charges liées au ménage et à l'enfant (alimentation, scolarité, soins de santé, loyers et charges afférentes...) (Piron & Brault, 2010). À titre illustratif, sur les 20 % des Belges qui vivent en dessous du seuil de pauvreté [...], 51,6 % étaient de familles monoparentales selon le plan wallon de sortie de la pauvreté.

Au-delà des charges qui pèsent sur elles, les contraintes relatives à la situation de monoparentalité perturbent l'organisation personnelle des femmes au point de rendre difficile l'accès à des emplois plus stables et mieux rémunérés. Les femmes en situation de monoparentalité se retrouvent donc très souvent dans

des emplois précaires, avec toutes les conséquences sur leurs revenus. Elles courent alors des risques de loin plus élevés que les hommes et/ou les familles en couple, de tomber sous le seuil de pauvreté et de précarité, comme le démontrent des nombreuses études [(Nieuwenhuis, 2020), (Herbaux & Ndaye, s.d)]. Ces risques se sont même multipliés davantage avec la crise de la COVID-19, renforçant l'exclusion sociale des femmes vivant seules avec enfants, et les mettant en première ligne de la pauvreté. Les violences engendrées ou amplifiées par le confinement ont jeté à la rue d'autres femmes, renforçant leur précarité. Des nombreuses femmes ont vu leurs revenus baisser ou même disparaître suite aux pertes d'emplois, aux réductions des temps de travail, ou même suite à la séparation d'avec le conjoint (comme conséquence des violences intra-familiales). D'autres femmes ont perdu leurs logements, voire leur séjour (de nombreuses femmes ont leur séjour lié à celui du mari arrivé plus tôt, et courent le risque de le perdre lorsqu'elles sont séparées de ce mari violent). La pauvreté et la précarité des femmes monoparentales est d'autant plus inquiétante qu'elles peut affecter l'avenir des enfants, reproduisant alors les inégalités sociales en leur défaveur dans le futur voir (McLanahan & Percheski, 2008).

Le fait d'être femme en situation de monoparentalité s'ajoute aux discriminations dont les femmes étaient déjà victimes par rapport aux hommes ; ce qui implique de la part des décideurs politiques la nécessité de devoir s'intéresser sérieusement à cette question dans le cadre de la lutte contre toutes les formes d'inégalités sociales. C'est dans ce sens que le Plan wallon

de lutte contre la pauvreté rejoint la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour mentionner explicitement les parents isolés en tant que groupe à risque de pauvreté et d'exclusion. Ladite plateforme européenne avait déjà, dès 2010, appelé les États membres à définir et à mettre en œuvre des mesures répondant aux circonstances spécifiques de ces groupes, particulièrement pour soutenir leurs revenus.

L'objectif de cette recherche-action est alors de fournir un portrait de ces familles et explorer la manière dont elles ont été affectées par la pandémie de la Covid-19. Une telle démarche se propose d'actualiser les études sur les familles monoparentales en Wallonie, et ainsi, d'offrir aux décideurs politiques les outils nécessaires pour la protection des familles monoparentales et l'amélioration de leur bien-être et celui de leurs enfants. La question principale à laquelle cette enquête essaie de répondre est donc : « Quel est l'impact de la pandémie à Covid-19 sur la situation des femmes vivant seules avec enfant(s), comparativement aux autres familles (monoparentales ou pas) ».

De manière spécifique :

- Quel est l'impact de la Covid-19 sur la manière dont les familles monoparentales accèdent aux besoins de base (alimentation, santé, logement, mobilité, etc.) ?
- Cet impact est-il particulièrement important pour les femmes d'origine étrangère (allochtones) ?

- Quelles solutions seraient les plus pertinentes à court et à long terme en vue d'améliorer le bien-être des familles monoparentales ?

Cette recherche se base sur l'hypothèse principale que la pandémie a amplifié les difficultés des familles monoparentales, notamment en matière d'accès à l'alimentation, à la santé, au logement, à la scolarité des enfants, etc.). Nous pensons par ailleurs que certaines caractéristiques sociales des personnes (notamment les personnes immigrées d'origine extra ou non-européenne) les rendent plus vulnérables aux conséquences de la pandémie que d'autres, et mériteraient des politiques plus spécifiques.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, cette thématique a déjà attiré de nombreuses études et rapports ; mais reste tout à fait actuelle. Les études existantes ont recouru le plus souvent à des données agrégées au niveau national, voire régional, ce qui peut voiler la réalité sur le vécu quotidien des personnes concernées. L'originalité de cette étude par rapport au corpus de recherches précédentes se situe à trois niveaux. Premièrement, elle est basée sur des données désagrégées issues des interviews directes et de l'expérience de terrain avec les femmes cheffes de ménages (individuellement ou par groupes), mais aussi des questions fermées administrées à cette cible. Cette méthode nous permet d'approcher de manière plus précise la réalité de la monoparentalité en Région wallonne. Deuxièmement, même s'il est reconnu que la Covid-19 a détérioré davantage le bien-être des femmes vivant seules avec enfant(s), il n'y a pas, à ce jour, de données étayant concrètement l'impact

de la pandémie sur les familles monoparentales. La seule que nous avons trouvée se limite à une spéculation théorique autour de cet impact (Nieuwenhuis, 2020). Ce rapport apporte alors un contenu empirique de première main sur la perception des femmes cheffes de ménages concernant la manière dont elles sont affectées par la pandémie, mais aussi concernant leurs attentes les plus urgentes à court et à plus long terme. Il nous a semblé pertinent d'intégrer les deux vagues de Covid-19, dans la mesure où la brève période de déconfinement ne peut pas avoir changé de manière substantielle l'ampleur des difficultés que la première vague peut avoir occasionnées. Enfin, cette étude s'inscrit dans une approche intersectionnelle – intrinsèque à la philosophie et au mode d'action du Collectif des Femmes, ASBL – abordant de manière holistique et cohérente toutes les formes de discriminations et leurs interactions à l'intérieur du groupe des familles monoparentales, en vue de proposer des solutions plus efficaces dans la perspective de réduction des inégalités.

0.2 Méthodologie de collecte et de traitement des données

Pour atteindre l'objectif assigné à cette étude, nous avons mobilisé les méthodes qualitatives et quantitatives. La triangulation des données issues de ces deux approches nous a permis d'une part de donner une photographie assez descriptive et représentative de la réalité des familles monoparentales en Fédération Wallonie-Bruxelles, et d'autre part de comprendre en

profondeur le vécu quotidien des femmes vivant seules, leurs expériences personnelles de vie pendant toute cette période de crise sanitaire. Cette approche très participative a également permis aux sujets d'étude de prendre part à la formulation des recommandations et des revendications sur la base des résultats de cette étude.

0.2.1 Partie qualitative : organisation des interviews

La recherche qualitative permet d'étudier les perceptions ; les pensées profondes des individus. Comprendre pourquoi les individus et les groupes pensent et se comportent comme ils le font est au cœur de la recherche qualitative (Keegan, 2009). Dans cette recherche, nous avons eu recours à cette démarche en mobilisant les interviews d'abord libres, ensuite structurées. Les interviews libres consistaient, pour deux agents du Collectif des Femmes, à écouter ces femmes. Il s'agissait de les laisser partager leurs expériences de femme vivant seule, leurs vécus de la période de la Covid-19, etc. Ces interviews ont été organisées en amont et en aval de l'étude, en vue d'atteindre deux objectifs principaux. En amont, pour jauger les premières informations sur les familles monoparentales et affiner le questionnaire quantitatif ; en aval, pour faire participer les répondantes à la formulation des recommandations.

Tout d'abord, pendant le premier confinement, le Collectif des Femmes, à travers le secteur « Tremplin pour la Vie », avait lancé un « Appel à témoignages » visant à comprendre les difficultés des femmes vivant seules avec enfant(s) (ici

considérées comme familles monoparentales). Les permanences d'écoutes téléphoniques ont permis de se plonger dans les difficultés qu'éprouvaient les femmes pendant la Covid-19. Il a été proposé à nos interlocuteurs de participer en tant que source d'informations qui seraient utilisées pour formuler des revendications auprès des décideurs politiques. Des notes de conversations ont alors été prises par les agents de Tremplin pour la Vie. En plus de ces écoutes, un questionnaire contenant essentiellement des questions ouvertes a été posté sur Google Forms et a permis de récolter quelques témoignages auprès d'un peu moins de 50 personnes dont une large majorité de femmes. Les questions portaient essentiellement sur les difficultés rencontrées par ces femmes en matière d'alimentation, les violences à l'intérieur des ménages, le suivi de la scolarité à distance des enfants pendant la Covid-19, les difficultés d'accès aux soins, ainsi que les demandes perçues comme les plus pressantes pour amortir le choc de la crise, et plus généralement pour améliorer les conditions de vie des femmes vivant en monoparentalité. Le deuxième aspect de nos études qualitatives a mobilisé la Recherche-Action Participative (PAR) [(Kemmis & McTaggart, 2000) ; (Kemmis & McTaggart, 2005)], qui part de l'idée que les chercheurs devraient travailler avec les participants à la recherche pour les aider à aborder, comprendre et/ou améliorer les problèmes ou dilemmes locaux. Il s'agissait donc de travailler avec nos sujets d'études, notamment à la construction des recommandations pour améliorer leur situation actuelle et proposer des actions pour des améliorations plus durables.

C'est ainsi que des capsules vidéo ont été réalisées après l'analyse des données, autour des revendications que quelques familles monoparentales souhaiteraient faire auprès des décideurs politiques pour l'amélioration de leur situation. Il était important, en effet, que les recommandations de l'étude ne proviennent pas uniquement des analyses, mais qu'elles soient directement inspirées des représentants des répondants de cette étude, dans une logique participative.

L'exploration des résultats de ces interviews a mis en évidence la nécessité de mener une étude à large échelle au niveau de la Région Wallonne, et touchant les différents aspects de la vie de ces familles (satisfaction des besoins de base tels que l'alimentation, le logement, l'accès à la santé, la scolarité des enfants, l'accès aux loisirs, etc.). La poursuite d'une étude purement qualitative pour atteindre des objectifs ainsi spécifiés aurait fourni de nombreuses informations, mais elles auraient été très fastidieuses à analyser. C'est donc logiquement que nous avons choisi de compléter cette partie qualitative par une étude quantitative, en utilisant un formulaire à questions majoritairement fermées ; et seulement à titre marginal quelques questions ouvertes visant la précision des réponses par les répondantes.

0.2.2 Partie quantitative : questionnaire de collecte des données et son administration

L'outil de collecte de données était inspiré du questionnaire de (Piron & Brault, 2010), adapté au contexte de notre étude par l'intégration des éléments issus des interviews, et plus particuliè-

rement en intégrant des questions visant à saisir l'impact de la Covid-19 sur le quotidien des familles monoparentales. Avant son administration, le questionnaire a été testé sur quelques familles monoparentales internes au Collectif des Femmes, et certains de leurs entourages, en vue de détecter les éventuelles difficultés de compréhension dans les questions, la complétude du questionnaire, etc. Ce questionnaire a également été partagé via l'outil Google Forms. La stratégie de distribution était de cibler des associations féministes, celles de Familles monoparentales de Wallonie et Bruxelles, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, mais aussi des associations regroupant ou s'occupant des femmes d'origine étrangère en Belgique. Le public cible de l'étude est composé des femmes en situation de monoparentalité, mais nous avons préféré inclure dans l'enquête quelques hommes vivant la même situation, ainsi que des familles qui ne sont pas en monoparentalité, en vue d'effectuer des analyses croisées pour comparer ces différentes catégories de familles. Malgré ce choix délibéré de présenter le questionnaire aux personnes des deux sexes, la majorité de données (plus de 95 %) portent sur les femmes. Deux raisons majeures peuvent expliquer cette situation : premièrement, plus de 80 % des familles monoparentales sont tenues par des femmes ; deuxièmement, le questionnaire a été envoyé dans des groupes/associations de femmes et liés à la monoparentalité en vue de toucher le plus possible le phénomène sous étude.

0.2.3 Détermination de l'échantillon de l'étude

La taille de l'échantillon a été obtenue à partir de la formule classique du tirage aléatoire simple dans le cas d'estimation d'une proportion (Levy & Lemeshow, 2008).

$$n = [z_{\alpha/2}^2 \cdot p(1-p)] / e^2$$

n : taille recherchée pour l'échantillon ;

z : le quantile de la table de la Loi normale au seuil de signification α de 5 % ($z = 1,96$ à ce seuil) ;

p : la proportion des familles monoparentales dans la population étudiée. Cette proportion, d'après différents rapports, dont l'étude du Centre Jean Gol est de 32 % (0,32). Pour une marge d'erreur choisie à 3 %, la taille calculée est de 929, arrondie à au moins 1000 individus à interroger dans toutes les provinces de la Wallonie. La première collecte des données avait apporté 1111 réponses, dont environ 1090 traitables. La proportion des familles monoparentales dans cet échantillon était d'environ 30 %. Même si cette proportion représente bien celle de la population d'étude (Wallonie), nous avons fixé à l'étude l'objectif d'interroger au moins autant de familles monoparentales que de familles en couple, en vue de rendre possible la comparabilité des résultats. Pour cette raison, l'enquête a été prolongée jusqu'à fin mars, mais n'a pas pu modifier substantiellement la structure des réponses obtenues. Globalement, l'enquête quantitative par questionnaire a été menée du 17 décembre 2020 au 31 mars 2021.

0.2.4 Traitement des données

Les données qualitatives ont été traitées en recourant à l'analyse des contenus. Cette dernière cherche à rendre compte de ce qu'ont dit les interviewé·es de la façon la plus objective et la plus fiable possible. (Berelson, 1954), son fondateur, la définit comme « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication ». Les données soumises à cette analyse proviennent, d'une part, des récits des répondants lors des interviews, et d'autre part, des réponses aux questions ouvertes. Un fichier comprenant tous ces enregistrements écrits a été constitué (document d'une centaine de pages). Une lecture minutieuse de ce document a permis de mettre en évidence les principales caractéristiques des répondants, leur appréhension de certains problèmes et les recommandations qu'ils formuleraient aux autorités politiques belges en vue d'améliorer la situation des familles monoparentales en Belgique. Ce contenu a été structuré autour des thèmes principaux de cette recherche (Besoins de base, origine de la monoparentalité, difficultés apportées par cette situation, principales attentes formulées, etc.).

L'analyse quantitative a été réalisée en recourant au logiciel SPSS (Statistical Package for Social Sciences), très approprié pour le traitement des données en sciences sociales. En plus du tri à plat (analyse univariée des différentes questions), l'analyse bivariée a été réalisée en croisant certaines questions, et plus précisément en croisant le type de famille (monoparentale ou en couple) avec d'autres informations en vue

d'en dégager des différences. Les moyennes et médianes des variables quantitatives ont également été calculées dans l'optique de comparaisons sur base des variables telles que le type de famille, l'origine des répondants, les niveaux d'études, etc.

Les résultats de cette étude seront utilisés pour organiser un plaidoyer en faveur des femmes précarisées vivant seules avec enfant(s), et particulièrement les femmes solos issues de l'immigration hors Union européenne, en vue d'obtenir que des projets spécifiques soient orientés vers l'amélioration de leurs conditions.



CHAP I.

Éléments de synthèse sur la situation des familles monoparentales avant la covid-19

Ce chapitre essaie de cerner la situation des familles monoparentales avant la Covid-19, et constitue la base pour les analyses d'impact qui seront effectuées dans les chapitres suivants, de façon à comprendre la manière dont les familles monoparentales de Wallonie perçoivent l'impact de cette pandémie sur leur propre quotidien.

Le nombre de familles monoparentales en Belgique, et de manière générale en Europe, est en évolution rapide. En 23 ans, il a augmenté de 51 %, passant de 14 % en 1991 à 25 % en 2014. Une famille sur 4 est donc monoparentale (une proportion qui est beaucoup plus élevée dans certaines régions, par exemple en Wallonie où ces familles représentent environ le tiers des ménages, soit 32 %, contre 33 % en Région Bruxelloise et 21,2 en Région Flamande). Le Bureau fédéral du Plan prévoit que le nombre de familles monoparentales passerait de 475 434 familles en 2015 à 604 037 familles en 2060, soit une augmentation de 27 % (Simon, 2018).

Lorsque l'on tient compte de l'âge dans l'analyse de ces statistiques, on constate que jusqu'à 44 ans, les familles en couple sont plus nombreuses que les familles monoparentales ; mais qu'à partir de 45 ans, les familles monoparentales sont largement plus nombreuses que les autres [(Wagener, 2013), page 17].

Dans les familles monoparentales, les femmes sont au moins à 83 % les chefs de famille [(Herbaux & Ndaye, s.d) ; (Simon, 2018), etc.]. Le pourcentage d'hommes quant à lui augmente avec l'âge, avec un maximum de 30 % pour les 60-64 ans pour ensuite diminuer à nouveau. Les

femmes âgées de 15 à 29 ans représentent plus de 90 % des chefs de ménage de ces familles monoparentales, l'explication principale étant que la garde est plus souvent confiée à la mère.

En 2015 le taux d'emploi des familles monoparentales était très bas, le nombre d'emplois à temps partiel y était plus élevé que dans d'autres familles. La proportion de familles monoparentales (18-64 ans) travaillant à temps partiel était de 46,5% contre 36,9% observés dans les autres familles. Même si le taux d'emploi des familles monoparentales tenues par des femmes tend à s'améliorer dans tous les pays membres de l'Union Européenne, toutes les études comparatives trouvent qu'il reste quand même largement inférieur à celui des hommes, mais aussi à celui des femmes vivant en couple [(Piron & Brault, 2010), (Wagener, 2013), (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), (Esser & Olsen, 2018)].

Sur le plan éducatif, il a été observé qu'il n'y avait que 21,5 % des parents de familles monoparentales qui avaient un diplôme du supérieur. De manière générale, les femmes cheffes des ménages monoparentaux ont des niveaux d'études plus faibles que celles qui sont en couple [(Piron & Brault, 2010), (Härkönen, 2018), (Lecolier, 2015)].

Selon (FAMIFED (Agence Fédérale pour les Allocations Familiales), 2017), en 2016, il y avait 41 % des familles monoparentales qui étaient exposées à un risque de pauvreté contre 17 % du nombre total de familles ayant des enfants à charge. Parmi ces familles monoparentales à risque de pauvreté, les femmes seules avec en-

fant(s) à charge présentent un risque très élevé, car elles travaillent moins pour privilégier leur rôle maternel (58 % des femmes font appel au CPAS, parmi lesquelles 52 % ont leur(s) enfants(s) à charge). Leur inclusion dépendra donc des mesures d'encadrement et de garde des enfants qui seront mises en place. Ces statistiques n'ont malheureusement pas changé, comme le révèle un rapport plus récent sur la situation des familles monoparentales au niveau de l'ensemble des pays de l'Union européenne (Nieuwenhuis, 2020).

Avec des niveaux d'études plus faibles et des taux d'emplois durables et de qualité plus faibles, les familles monoparentales courent jusqu'à 10 fois plus de risques de sombrer dans la pauvreté et la précarité que les autres familles. Les proportions suivantes peuvent illustrer cette situation : en 2013, 52,5 % des familles monoparentales gagnaient moins que le salaire médian de 120 €/jour contre 40,9 % des autres types de familles. Ce manque de revenus implique qu'en 2015, le taux de chômage était de 16,4 % pour les familles monoparentales alors qu'il n'était « que » de 5,1 % pour les autres familles [(Defeyt, 2017), (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), (Simon, 2018)].

Par conséquent :

- **en Wallonie**, 5,60 % des familles monoparentales sont bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale contre 0,60 % des autres parents ;
- **à Bruxelles**, 11,20 % des familles monoparentales sont bénéficiaires du Revenu

d'Intégration Sociale contre 1,25 % des autres parents ;

- **en Flandre**, 2,50 % des familles monoparentales sont bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale contre 0,20 % des autres parents.

Au total pour la Belgique, cela fait 4,9 % de familles monoparentales contre 0,40 % des autres parents, soit 10 fois plus en moyenne.

En 2016, les familles monoparentales « pauvres » ont dû bénéficier d'un supplément social. 53,8 % des familles monoparentales y ont eu accès contre 16,53 % de toutes les autres familles.

Globalement, il apparaît que les femmes vivant seules avec enfant(s) sont au moins dix fois plus pauvres que les femmes vivant dans d'autres structures familiales.

En 2016 :

- 63 % des familles monoparentales avaient un enfant contre 48 % des autres familles ;
- 26 % des familles monoparentales en avaient deux contre 37 % des autres familles ;
- 11 % des familles monoparentales en avaient trois ou plus contre 15 % des autres familles.

Pour ces enfants, les familles monoparentales dépensaient, en 2015, en moyenne 5 900 €/an (dont 1 700 € pour la nourriture) contre 8 400 € (dont 2 000 € pour la nourriture) pour les parents en couple.

Concernant les difficultés à faire face aux dépenses, en 2019, 53,3% de familles monoparentales avaient des difficultés à faire face à une dépense imprévue :

- 46,2% ne pouvaient aisément s'offrir des vacances hors domicile.
- 31,2% avaient des difficultés à participer à des activités de loisir.
- 28,3% n'arrivaient pas à dépenser une petite somme d'argent pour soi-même par semaine.

En Wallonie il a été montré que les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses que les couples avec enfants, à avoir retardé ou renoncé à des soins de santé.

Ces difficultés peuvent aussi être engendrées par le fait qu'actuellement, 40% de pensions alimentaires ne sont pas versées ce qui complique la vie des familles monoparentales.

30,2 % des familles monoparentales subissent des privations matérielles contre 8,2 % pour une famille avec au moins un enfant à charge.

Voir à ce propos différentes publications [Statbel, (BRUPARTNERS - Concertations économiques et sociales, 2020), (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), etc.].

Enfin, il convient de relever que 1/3 des familles monoparentales ne possédait pas de voiture en 2019 alors que 54 % des couples avec enfants en possédaient 2 ou plus ; en 2016, 53 % des mères monoparentales étaient propriétaires du loge-

ment contre 84 % des mères vivant en couple ; le pourcentage de locataires est plus élevé dans les familles monoparentales (57,7 %) que dans la population globale (28 %).

Avec ces quelques statistiques, il est très clair que, déjà avant la crise sanitaire, les familles monoparentales étaient largement défavorisées par rapport aux autres familles. Leur vulnérabilité et la précarité de leurs conditions de vie présageaient déjà qu'elles puissent subir plus durement les effets de la crise.

CHAP II.

Présentation et caractérisation de l'échantillon d'étude

- II.1. Distribution par âge et par situation matrimoniale des répondants
- II.2. Distribution de l'échantillon par tranches d'âge
- II.3. Distribution de l'échantillon selon l'origine des répondants
- II.4 langues maternelles et autres langues
- II.5 durées de séjour en belgique
- II.6. Répartition des répondants par niveau d'études
- II.7 répartitions selon les revenus des familles
 - II.7.1 analyses des revenus perçus
 - II.7.2 revenus après charges (alimentation, loyers, eau/électricité/téléphone/internet)
 - II.7.2.1 par type de famille (en couple ou monoparentale)
 - II.7.2.2 par origine des répondant-es (familles européennes)

Ce chapitre présente et précise les caractéristiques sociodémographiques des répondants. Nous commençons par présenter la proportion des familles monoparentales – au sens de la définition retenue – par rapport à l'ensemble de la population interrogée.

II.1. DISTRIBUTION PAR ÂGE ET PAR SITUATION MATRIMONIALE DES RÉPONDANTS

Avant de produire ce tableau, nous avons commencé par regrouper les réponses des répondants en fonction de la définition retenue pour le concept de « famille monoparentale ». Par exemple, un·e répondant·e qui déclarait « En couple, mais on ne vit pas ensemble » était directement catégorisé·e parmi les familles monoparentales. Dans la même logique, les « mariés », « cohabitants », etc. étaient regroupés dans « En couple », tandis que les célibataires, veufs/veuves, divorcé·es étaient catégorisé·es comme « Mono ».

TABLEAU 1
Distribution des répondants par sexe

		Sexe de l'interrogé.e			Total
		Ne souhaite pas le dire	Homme	Femme	
En couple	Effectif	2	15	779	796
	% dans Type de famille	0,3%	1,9%	97,9%	100%
	% dans Sexe de l'interrogé.e	66,7%	53,6%	72,2%	71,6%
Mono	Effectif	1	13	300	314
	% dans Type de famille	0,3%	4,1%	95,5%	100%
	% dans Sexe de l'interrogé.e	33,3%	46,4%	27,8%	28,3%
Total	Effectif	3	28	1079	1111
	% dans Type de famille	0,3%	2,5%	97,1%	100%
	% dans Sexe de l'interrogé.e	100%	100%	100%	100%
	% du total	0,3%	2,5%	97,1%	100%

Notre échantillon de 1 111 répondants comprend 796 personnes vivant en couple (71,6 %) contre 314 (28,4 %) représentant les familles monoparentales. Les données ayant été collectées de manière aléatoire, ces proportions représentent bien la distribution de la population wallonne par type de famille. En effet, les rapports sur les familles monoparentales en Belgique montrent qu’elles représentent environ 30 % de la Wallonie [(Herbaux & Ndaye, s.d), (Defeyt, 2017)]. Il apparaît également que plus de 95 % de familles monoparentales interrogées sont des femmes. S’il convient d’être prudent par rapport à cette statistique étant donné les groupes ciblés dans la collecte des données, il n’en reste pas moins qu’elle va dans le sens des rapports qui établissent que la problématique de monoparentalité est sérieusement genrée (Nieuwenhuis, 2020), les femmes cheffes des ménages représentant généralement plus de 80 % des familles monoparentales (86 % en Wallonie). Dans la mesure où la définition de « Famille monoparentale » insiste sur le fait d’avoir des enfants (« femme vivant seule avec son/ses enfant(s) »), il est important de déterminer sur l’ensemble des familles monoparentales, celles qui ont des enfants (voir tableau suivant)

TABLEAU 2
Distribution des répondants selon qu’ils ont un enfant ou pas

Avez-vous des enfants ?		Non	Oui	Total
En couple	Effectif	62	734	796
	% compris dans Type de famille	7,8%	92,2%	100%
	% compris dans Avez-vous des enfants?	59%	73%	71,6%
Mono	Effectif	43	271	314
	% compris dans Type de famille	13,7%	86,3%	100%
	% compris dans Avez-vous des enfants?	41%	27%	28,3%
Total	Effectif	105	1005	1111
	% compris dans Type de famille	9,5%	90,5%	100%
	% du total	9,5%	90,5%	100%

Sur l’ensemble des familles interrogées, 90,5 % ont des enfants contre 9,5 % qui n’en ont pas. En considérant uniquement les 314 familles monoparentales, 271 d’entre elles ont des enfants, soit 86,3 % contre 13,7 % qui n’ont pas d’enfants. Nous reviendrons dans les sections suivantes sur les défis que pose la gestion des enfants pour les familles monoparentales.

II.2. DISTRIBUTION DE L'ÉCHANTILLON PAR TRANCHES D'ÂGE

Le tableau suivant répartit les répondants des différentes structures familiales selon leurs tranches d'âges.

Nous constatons que la majorité de per-

sonnes interrogées (83,5 %) sont âgées de 30 à 49 ans. Cette proportion ne change pas substantiellement lorsqu'on s'intéresse aux familles monoparentales, car il apparaît que 30,3 % de personnes interrogées ont 30 à 39 ans et 50,6 % sont âgées de 50 à 59 ans ; soit une majorité (environ 81 %) de personnes en monoparentalité ont entre 30 et 59 ans. Ces proportions peuvent se justifier

lorsqu'on les compare à l'âge moyen de mariage en Belgique (30 ans) et de divorce (42 ans), tout en sachant que dès la fin de la première année du mariage, certains couples se séparent déjà ; ce qui d'ailleurs explique la progression du nombre des familles monoparentales en Belgique comme ailleurs en Europe.

TABLEAU 3
Distribution des répondants par tranches d'âges

		Tranche d'âge interrogé-e							Total
		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	
En couple	Effectif	0	3	66	338	335	43	11	796
	% compris dans Type de famille	0,0%	0,4%	8,3%	42,5%	51,1%	5,4%	1,4%	100%
	% compris dans Tranche d'âge interrogé-e	0,0%	37,5%	76,7%	78,1%	67,8%	65,2%	50,0%	71,6%
	% du total	0,0%	0,3%	5,9%	30,4%	30,2%	3,9%	1,0	71,6%
Solo	Effectif	1	5	20	95	159	23	11	314
	% compris dans Type de famille	0,3%	1,6%	6,4%	30,3%	50,6%	7,3%	3,5%	100%
	% compris dans Tranche d'âge interrogé-e	100%	62,5%	23,3%	21,9%	32,2%	34,8%	50,0%	28,3%
	% du total	0,1%	0,7%	7,7%	39,0%	44,5%	5,9%	2,0%	28,3%
Total	Effectif	1	8	86	433	494	66	22	1111
	% compris dans Type de famille	0,1%	0,7%	7,7%	39,0%	44,5%	5,9%	2,0%	100%
	% compris dans Tranche d'âge interrogé-e	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	% du total	0,1%	0,7%	7,7%	39,0%	44,5%	5,9%	2,0%	100%

II.3. DISTRIBUTION DE L'ÉCHANTILLON SELON L'ORIGINE DES RÉPONDANTS

Cette étude s'est proposée – autant que faire se peut – d'adopter une approche intersectionnelle pour l'analyse des problèmes rencontrés par les familles monoparentales. En effet, il est évident que les femmes vivant seules avec enfant(s) connaissent de nombreuses difficultés (emplois précaires, problèmes de logements, risque de pauvreté...). Néanmoins, à l'intérieur de ce groupe, tous les problèmes des femmes autochtones cheffes des ménages sont amplifiés lorsqu'il s'agit de femmes solos racisées. Ainsi, une femme d'origine africaine est discriminée sur le marché de l'emploi parce qu'elle est d'origine étrangère, parce que ses diplômes ne sont pas reconnus, mais aussi parce qu'elle est seule [voir à cet effet (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), (BRU-PARTNERS - Concertations économiques et sociales, 2020)]. La mise en évidence de la complexité de ces discriminations a nécessité l'adoption d'une approche intersectionnelle qui, par ailleurs, caractérise la logique d'action du Collectif des Femmes dans tous ses projets.

TABLEAU 4
Distribution des répondants selon leurs origines

Tableau croisé Type de famille *Europe ou autre				
		Autre	Europe	Total
En couple	Effectif	36	760	796
	% compris dans Type de famille	4,5%	95,5%	100%
	% compris dans Europe ou autre	56,2%	72,7%	71,6%
Mono	Effectif	28	286	314
	% compris dans Type de famille	8,9%	91,1%	100%
	% compris dans Europe ou autre	43,8%	27,3%	28,3%
Total	Effectif	64	1046	1111
	% compris dans Type de famille	5,8%	94,1%	100%
	% compris dans Europe ou autre	100%	100%	100%
	% du total	5,8%	94,1%	100%

La proportion des familles monoparentales d'origine étrangère en Wallonie n'est certes ni considérable (6 % du total) ni représentative de la population ; mais permet d'explorer quelques différences, quelques problèmes spécifiques et de mettre en évidence d'éventuelles discriminations. Sur un échantillon de 1 111 personnes, 1 046 sont Belges ou de l'Union européenne contre seulement 64 d'origines diverses (Afrique noire et Maghreb, Amérique latine).

Comme l'affirme Maria Miguel-Siera (La Voix des Femmes, Mai 2008), en parlant des « femmes immigrées », il convient de ne pas voir uniquement la femme « venue d'ailleurs », d'un pays pauvre ; mais d'intégrer également celle qui est née et a grandi en Europe – mais dont le vécu et les chances sont entravés par la couleur de sa peau, différente de celle « reconnue » et attachée à l'Europe (La Voix des femmes, 2008, Le Livre Blanc). Il en résulte des discriminations multiniveaux liées au genre, à la race, mais aussi à la jeunesse... Dans ce processus de migration où les femmes immigrées n'ont pas toujours les mêmes chances d'éducation et d'emploi que d'autres, leur vulnérabilité les expose à des formes spécifiques de violences telles que celles qui émanent de la traite des êtres humains. Cette réalité est également démontrée par (Héraud, 2010) et (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017).



II.4 LANGUES MATERNELLES ET AUTRES LANGUES

Il apparaît que la majorité de notre échantillon a le français comme langue maternelle, ce qui est logique dans la mesure où 94 % des interrogés sont d'origine belges (autochtones). Parmi les familles monoparentales répondantes, 278 ont le français comme langue maternelle, soit 88,5 % ; 2,9 % de l'échantillon ont l'espagnol comme langue maternelle, 2 % ont le kiswahili, etc. Et quand on regarde les autres langues parlées par les répondants, le français, le néerlandais, l'espagnol et le swahili arrivent en tête. Nous en concluons que la langue ne devrait pas constituer une difficulté supplémentaire pour les personnes isolées interrogées.

II.5 DURÉE DE SÉJOUR EN BELGIQUE

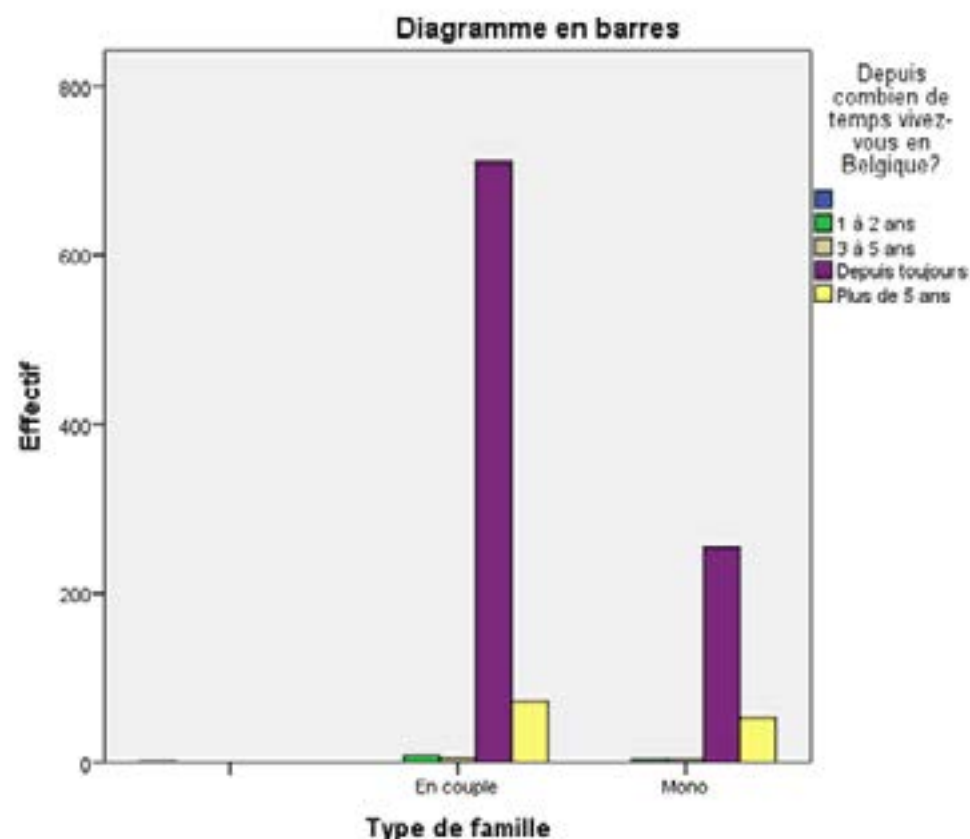
Comme indiqué précédemment, cette enquête a porté sur des répondant·es belges autochtones, mais aussi sur des immigré·es (devenu·es belges, ou réfugié·es). Les difficultés connues par ces différentes catégories peuvent être liées entre autres à la maîtrise ou non de la langue, en l'occurrence le Français qui est la langue pratiquée en Wallonie. Dans la mesure où cette étude essaie d'intégrer la dimension intersectionnelle, il était

important de connaître la langue d'origine des répondant·es, mais aussi les autres langues qu'ils ou elles pratiquent. Celles-ci peuvent en l'occurrence justifier le niveau d'accès à l'emploi, le niveau de connaissance et/ou d'utilisation de certains services publics, etc.

La situation de monoparentalité dépend largement des origines des familles et peut évoluer avec le nombre d'années passées en Belgique ; surtout si ces années sont accompagnées par l'acquisition de la nationalité belge. C'est ce qu'avait montré un rapport réalisé pour la Fondation Roi Baudouin (De Spiege-laere, Racape, & Mouctar, 2017). Ce rapport trouvait par exemple qu'après plus de 10 ans de nationalité belge, le taux de monoparentalité de certaines mères d'origine étrangère doublait et dépassait légèrement celui des mères d'origine belge. Près de 87 % de notre échantillon a toujours vécu en Belgique, tandis que 11 % de l'échantillon y a vécu depuis au moins 5 ans. Pour les fa-

milles monoparentales, ces pourcentages sont de 81,2 % qui ont toujours vécu en Belgique et près de 17 % qui ont déjà fait au moins 5 ans en Belgique. Il s'agit donc des personnes qui, logiquement, ne devraient pas avoir de problèmes d'intégration dans la société belge (en plus des problèmes liés à la monoparentalité).

FIGURE 1
Graphique du temps passé en Belgique



II.6. RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR NIVEAU D'ÉTUDES

Globalement, les tendances suivantes ont été mises en évidence par notre enquête :

- 37 personnes sur 796 (4,6 %) personnes en couple n'ont aucun diplôme, contre 7,6 % des personnes isolées ;
- 302 personnes des familles en couple ont un bachelier, soit près de 38 % de cette sous-population, contre 95 personnes isolées (soit 30,3 %) ;
- 217 personnes vivant en couple ont étudié jusqu'au CESS, ce qui représente 27,3 % de cette sous-population, contre 83 sur les 314 familles monoparentales, soit 26,4 % ;
- 175 personnes sur les 796 familles vivant en couples ont au moins un diplôme de master, soit 22 %, contre 70 femmes solo sur les 314, soit environ 22 % ;
- les nombreuses cellules ayant eu des effectifs inférieurs à 5 sont ignorées dans cette analyse. Mais un test d'indépendance entre le type de famille et le niveau d'études atteint par la famille confirme que les écarts de niveaux d'études sont statistiquement significatifs.

Globalement, les tendances trouvées ici sont proches de celles que la littérature et différents rapports sur les familles mono-

parentales ont trouvé [(De Spiegelaere, Raccapè, & Mouctar, 2017), (Härkönen, 2018), (Nieuwenhuis, 2020)]. De manière générale, ces travaux montrent qu'en moyenne, les femmes vivant en monoparentalité ont des niveaux d'études inférieurs à celles vivant en couple. En l'occurrence, bien qu'il ait été démontré que les parents moins scolarisés sont plus susceptibles de devenir monoparentaux que les parents plus scolarisés (Härkönen, 2018), d'autres rapports (Nieuwenhuis, 2020) trouvent qu'au fil du temps, la proportion de parents isolés ayant un faible niveau de scolarité a diminué et la proportion de parents ayant un niveau de scolarité élevé a augmenté. Cet écart de niveau d'étude est d'ailleurs retenu comme l'un des nombreux facteurs explicatifs de la pauvreté des familles monoparentales par rapport aux familles vivant en couple.

Concernant l'écart de niveau d'études entre les répondants d'origine européenne et ceux d'autres origines, 15 sur les 64 personnes ont un bachelier (environ 23,4 % de cette sous-population). C'est inférieur par rapport à ceux d'origine européenne. 15 personnes d'origine étrangère ont le CESS (soit 23,4 %), 23 ont un diplôme de master ou plus, soit 36 % et seules 5 personnes ont une formation professionnelle. On constate qu'au niveau de master, on retrouve beaucoup plus de familles d'origine étrangère, ce qui est conforme avec d'autres recherches.

En effet, il a été démontré que suite aux difficultés qu'elles rencontrent pour s'insérer sur le marché du travail, les personnes d'origine étrangère (non européenne) ont tendance à poursuivre des études plus longtemps que les autres ; même si en fin de compte leurs rémunérations resteront en général plus faibles .

Étant donné la taille assez réduite de l'échantillon de personnes d'origine étrangère, la catégorie « diplôme étranger non reconnu » n'est pas significative (effectif inférieur à 5), même si l'on sait qu'il s'agit bien d'une des difficultés majeures bloquant l'accès à l'emploi pour les allochtones non européens en Belgique, et donc également pour celles et ceux vivant en monoparentalité. Le test de Khi-deux montre que les écarts de formations entre les Européens et non-Européens sont aussi significatifs, indiquant que les niveaux de formation sont différents en fonction des origines des personnes.

II.7 RÉPARTITION SELON LES REVENUS DES FAMILLES

II.7.1 Analyse des revenus perçus

Dans cette section, nous explorons les revenus des répondant·es. Le graphique suivant explore les différentes valeurs pour y détecter d'éventuelles valeurs aberrantes et les corriger avant de calculer les moyennes et médianes pour la série d'observations.

L'analyse de cette boîte à moustaches montre qu'il y a beaucoup d'observations extrêmes, notamment les numéros 919, 399 et 112. Pour éviter de biaiser les analyses, nous avons supprimé ces observations et corrigé celles qui étaient vraisemblablement mal écrites (présence de zéros injustifiés). Certaines observations pointées comme potentiellement aberrantes sur le graphique ont tout de même été gardées lorsque le montant présenté pouvait se justifier notamment pour un couple qui travaille. Après ces analyses, nous avons procédé aux comparaisons des moyennes.

FIGURE 2
Boîte-à-moustaches : revenus des répondant.es

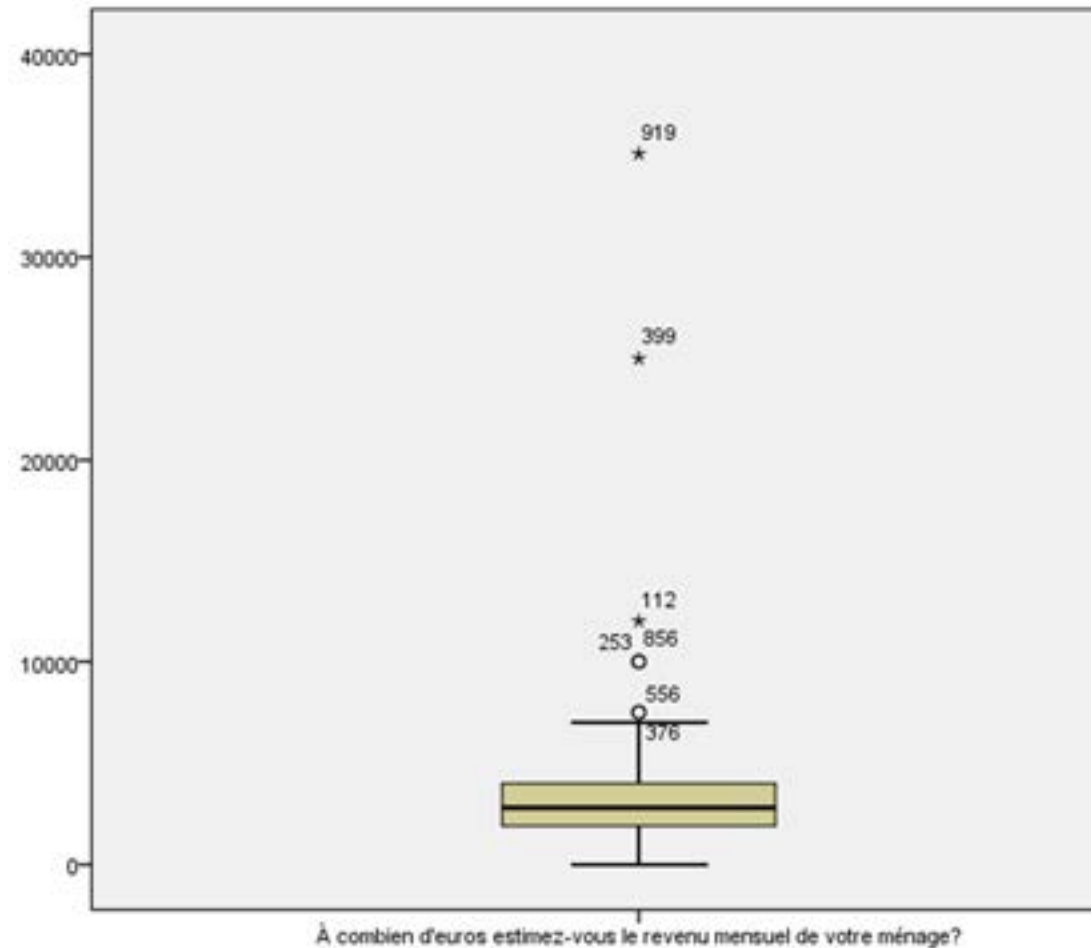




TABLEAU 5

Revenus des familles selon les structures familiales

Type de famille	Moyenne	N	Écart-type	Médiane	T-Student	Sig
En couple	3230,18	791	1 403 769	3200,00		
Mono	1984,95	312	849 825	1900,00	17,96	0,000
Total	2877,95	1103	1 389 713	2800,00		

Avec Levene = 85, $p=0.000$, l'hypothèse d'homogénéité des variances n'est pas assumée, ce qui implique une grande hétérogénéité des familles interrogées du point de vue de leurs revenus (de grandes différences entre les revenus de ces structures familiales). Cette hétérogénéité ne remet pas en cause la pertinence de la comparaison des moyennes telle que réalisée ici.

L'analyse montre donc que les revenus moyens des couples mariés sont de 3 230 euros par mois, contre 1 985 euros pour les familles monoparentales. Il y a donc un

écart considérable de 1 245 euros par mois ($p=0.000$). On voit également que 50 % des familles vivant en couple ont un revenu inférieur ou égal à 3 200 euros, contre 1 900 euros pour les familles monoparentales.

La théorie du « Triple Bind » des familles monoparentales (Nieuwenhuis & Maldonado, 2018) permet de comprendre cet écart de revenus entre les familles monoparentales et les familles comprenant deux personnes. Elle montre en effet qu'en ce qui concerne les ressources, les parents seuls sont en manque de soutien pour un deuxième revenu de ménage, mais aussi

pour d'autres tâches du ménage. D'une part, ce fait augmente la nécessité pour le parent isolé de garantir de manière autonome un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de son ménage ; et d'autre part, cette situation augmente le conflit entre le travail et la famille – en particulier si les enfants sont encore jeunes.





TABLEAU 6
Revenus des répondants selon leur origine

Europe ou autre	Moyenne	N	Écart-type	Médiane	T-Student	Sig
En couple	2455,37	62	1 674 173	1950,00	2,47	.014
Mono	2903,11	1041	1 367 757	2900,00		
Total	2877,95	1103	1 389 713	2800,00		

Dans une perspective intersectionnelle, la comparaison des revenus selon que les répondant-es sont d'origine européenne ou non est intéressante, elle aussi, car elle permet de mettre en évidence une autre discrimination : celle fondée sur l'origine. Il apparaît que le revenu moyen des ménages d'origine étrangère est de 2 455 euros, et la moitié de notre échantillon a un revenu inférieur ou égal à 1 950 euros (la variabilité est néanmoins très grande à l'intérieur de ce sous-groupe). Les familles européennes, par contre, disposent d'un revenu moyen de 2 903 euros, et la moitié de l'échantillon a un revenu inférieur ou égal à 2 900 euros. Les écarts de revenus liés à l'origine

des répondant-es sont statistiquement significatifs ($t=2.47$; $p=.014$). Il convient néanmoins de garder une certaine prudence dans l'interprétation stricte des chiffres, notamment ceux des répondants non européens dans la mesure où l'échantillon est assez faible et peu représentatif de la population. En l'occurrence, les études socioéconomiques montrent qu'en moyenne, les revenus des personnes d'origine étrangère sont plus faibles que les valeurs que nous avons trouvées. (Wagener, 2013) et (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017) montrent par exemple que plus de 70 % des populations d'origine africaine vivant à Bruxelles sont en dessous du seuil de

pauvreté. L'écart pour notre étude pouvant provenir d'un certain biais de sélection. Cette situation est essentiellement due à l'exclusion dont souffrent les Belges d'origine étrangère sur le marché du travail ; les poussant à se « réfugier » dans des emplois sous-qualifiés, moins flexibles et moins bien rémunérés (et ce, quels que soient leurs niveaux d'études).

TABLEAU 7

Revenus des répondant.es par niveau d'études

Niveau d'étude	Moyenne	N	Écart-type	Médiane	Fisher	Sig	Stat de Levene ^{5*} et Sig
Aucun	1949,59	61	810 910	1800,00			
Bachelier	3074,24	397	1 316 345	3000,00			
CEB	1440,00	5	1 409 965	1200,00			
CESS	2499,53	296	1 140 829	2500,00			7.98
Étranger non reconnu	1862,50	4	426 956	1900,00	23,03	.0000	(.000)
Master ou plus	3552,26	242	1 610 720	3500,00			
Professionnel	2262,84	91	1 105 854	2100,00			
Secondaire-CESI	2128,57	7	546 852	2000,00			
TOTAL	2877,95	1103	1 389 73	2800,00			

Le tableau ci-dessus montre que les revenus des familles interrogées dépendent largement des niveaux de diplômes. Ainsi, les répondants ayant un niveau de master ou plus ont en moyenne 3 552 euros par mois et 50 % d'entre eux ont 3 500 euros. Suivent ceux qui ont un bachelier avec 3 074 euros par mois, puis un CESS (2 500 euros), puis des brevets, certificats et autres

formations professionnalisantes (2 263 euros), le niveau secondaire général et le certificat d'études secondaires inférieures sont à 2 128,57 euros ; ceux qui n'ont aucun niveau d'études gagnent en moyenne 1 950 euros : beaucoup plus que les personnes qui ont un des diplômes étrangers(7*) non reconnus en Belgique. Cette situation est l'un des blocages importants rencontrés par

les étrangers d'origine non européenne dans leur processus d'intégration en Belgique. L'opacité voulue du système d'équivalence des diplômes en Belgique est faite de façon à exclure les personnes d'origine non européenne et les maintenir dans des statuts d'ouvriers, moins bien rémunérés.

II.7.2 Revenus après charges (alimentation, loyers, eau/électricité/téléphone/Internet)

Pour estimer ce revenu net, il a été déduit du revenu global déclaré par chaque répondant, les dépenses habituellement réalisées pour diverses charges (loyers éventuels ou remboursement de prêts hypothécaires, eau, électricité, téléphone, internet).

II.7.2.1 Par type de famille (en couple ou monoparentale)

Le tableau ci-dessous montre que 50 % de notre échantillon disposent d'environ 1 000 euros pour vivre pendant le mois; c'est-à-dire faire face aux dépenses de scolarité (collation des enfants, mobilité, soins de santé, loisirs, assurances...). La troisième colonne de ce tableau montre que sur 1 098 (8*) observations, 104 (soit 9,5 %) consomment au-delà de leurs revenus, ce qui impliquent soit l'endettement, l'incapacité à faire face à différentes factures, voir la privation du ménage suite à des difficultés financières. Ce pourcentage est de 8,9 % pour les familles vivant en couple (70 sur les 787 familles), contre 11 % pour les familles monoparentales

(34 sur les 311 familles). Cette colonne représente le nombre de répondants qui ont un revenu négatif dès qu'ils ont payé le loyer, la nourriture et les charges classiques

(eau, électricité, téléphone); et donc des familles qui ne pourront pas faire face à d'autres dépenses (serviettes hygiéniques, hygiène courante, soins de santé, scolarité des enfants, etc.).

TABEAU 8
Revenus nets des répondant.es après les principales charges

Tableau de bord			
Type de famille		Revenu net du ménage	Déficit après paiement des charges
En couple	Moyenne	1469,5010 1	-439,218 6
	N	787	70
	Écart-type	1218,429 14	567,348 14
	Médiane	1400,000 0	-205,000 0
Mono	Moyenne	616,642 4	-266,470 6
	N	311	34
	Écart-type	702,623 16	412,511 76
	Médiane	535,000 0	-160,000 0
Total	Moyenne	1227,941 9	-382,743 3
	N	1098	104
	Écart-type	1162,328 19	526,099 28
	Médiane	1000,000 0	-200,000 0

8* Sur les 1 111 observations de départ, certaines ont été éliminées soit en raison de valeurs aberrantes, manquantes ou vraisemblablement biaisées.

En termes concrets, ce fait s'est traduit par exemple par des demandes accrues de colis alimentaires de la part des publics du Collectif des Femmes, même ceux qui n'en demandaient pas habituellement ; des nombres de plus en plus élevés de femmes qui déclaraient ne plus être en mesure de faire face aux dépenses courantes liées à leurs cycles menstruels (précarité menstruelle, etc.).

Les charges considérées dans le tableau 9 sont les loyers ou remboursements mensuels d'un crédit hypothécaire, l'électricité, l'eau, et éventuellement téléphone/Internet/télédistribution. Les charges d'alimentation, de mobilité, de soins de santé, etc. ne sont donc pas encore prises en compte. Or, il apparaît que sur les 787 couples, 70 (soit environ 9 %) épuisent l'entièreté des revenus avant même d'avoir fait face aux dépenses liées à la consommation de base (alimentation, soins de santé, éducation de base, mobilité, etc.).

Cette proportion est de 11 % pour les familles monoparentales. On comprend donc aisément pourquoi, avec la crise sanitaire, les associations ont connu plus de demandes d'accès aux colis alimentaires. Des familles ont dû faire des choix entre se soigner et se nourrir. Ces statistiques confirment les statistiques belges sur la privation des ménages, qui montraient pour l'année 2020 qu'environ un quart des Belges

n'étaient financièrement pas en mesure de faire face à une dépense imprévue et 2 % ne pouvaient pas se payer une connexion Internet à domicile ; mais aussi que les parents de familles monoparentales et leurs enfants sont nettement plus affectés que les autres catégories, 27,4 % d'entre elles se trouvant en situation de privation matérielle et sociale.

II.7.2.2 Par origine des répondant·es (familles européennes et familles non européennes)

Le tableau ci-dessous fait les mêmes analyses par origine des répondant·es et montre que sur 62 personnes d'origine non européenne, 8 doivent recourir à des ressources extérieures pour pouvoir nouer les deux bouts du mois (13 % des répondant·es). 50 % d'entre elles ont un revenu net de 610 euros. Pour ce qui est des répondant·es d'origine européenne, 50 % ont un revenu inférieur ou égal à 1 050 euros et 9 % épuisent leurs revenus juste après le paiement du loyer et des charges.

Ces deux tableaux confirment la vulnérabilité et le risque de précarité encouru par les femmes vivant seules avec enfant(s), et particulièrement celles d'origine non européenne, comme (Wagener, 2013) et (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017) l'avaient déjà démontré pour le cas de la

Région de Bruxelles-Capitale.

Il convient de compléter ces analyses par le type de revenus perçus par les familles interrogées.

C'est ainsi qu'il a été demandé à nos répondant·es les types de revenus perçus. Globalement, il apparaît que pour les deux groupes (familles monoparentales ou en couple), les occurrences les plus fréquentes à cette question ouverte sont :

- **le salaire ;**
- **les allocations familiales ;**
- **les allocations de chômage ou l'allocation de chômage Covid-19 ;**
- **les allocations des mutuelles.**

La perception des pensions alimentaires n'apparaît pas avec une grande occurrence, même pas chez les familles monoparentales. La raison est simple : beaucoup d'hommes redevables de cette pension ne la paient pas. Les réponses à cette question ouverte montrent que de nombreuses femmes s'estiment fatiguées de devoir effectuer plusieurs démarches ou de devoir insister pour recevoir les paiements. Elles choisissent donc d'y renoncer carrément. L'étude de (Herbaux & Ndaye, s.d) montrait déjà que 40 % de parents ne perçoivent pas (plus) de manière régulière leurs créances alimentaires après la séparation.

Bref, face aux difficultés évidentes des

familles monoparentales, il existe très peu de soutien en termes financiers. De manière particulière, ces familles qui ont été les plus affectées par la crise sanitaire n'ont pas encore bénéficié d'appuis spécifiques de la part des décideurs politiques. Il est néanmoins important de noter que leurs difficultés sont clairement reconnues et évoquées dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, qui prévoit des mesures de soutien de ces familles dans un cadre global de lutte contre la pauvreté.

TABLEAU 9
Déficits mensuels selon l'origine des répondant.es

Tableau de bord			
	Europe ou autre	Revenu net du ménage	Déficit après paiement des charges
Autre	Moyenne	976,022 7	-542,250 0
	N	62	8
	Écart-type	1598,394 33	804,176 02
	Médiane	610,000 0	-214,000 0
Europe	Moyenne	1243,018 2	-369,451 0
	N	1036	96
	Écart-type	1130,190 68	500,115 69
	Médiane	1050,000 0	-200,000 0
Total	Moyenne	1227,941 9	-382,743 3
	N	1098	104
	Écart-type	1162,328 19	526,099 28
	Médiane	1000,000 0	-200,000 0



CHAPITRE III.

LA MONOPARENTALITÉ : ORIGINES ET DIFFICULTÉS Y RELATIVES

III.1 Aux sources de la monoparentalité

III.2 Durée de la monoparentalité

III.3 Accès à la justice au moment de la séparation

III.4 Perception de l'impact de la monoparentalité sur la vie professionnelle des femmes

Plusieurs circonstances peuvent être à la base de la monoparentalité. (Simon, 2018) en identifie quelques-unes, notamment : séparation, père absent/inconnu, départ à l'étranger d'un des deux parents, décès, séjour prolongé en prison, hospitalisation de longue durée, procréation médicale-ment assistée (monoparentalité par choix), départ suite à des violences conjugales... Dans le chapitre précédent, il est apparu que l'enquête porte sur 314 familles respectant la condition de mono-parentalité contre 796 qui sont des familles avec les deux parents. Ce chapitre essaie de décor-tiquer les causes de la séparation et la durée de celle-ci. En effet, il est reconnu [voir (Nieuwenhuis, 2020), (Piron & Brault, 2010)] que selon les causes de la monoparentalité et la ma-nière dont la séparation s'est produite, la poursuite de la contribution du conjoint aux dépenses des enfants peut être un succès ou un échec. De manière plus générale, (Zagel & Hübgen, 2018) estiment que la monoparentalité n'est pas une constante, mais plutôt une situation à l'intérieur de laquelle les gens se meuvent et qu'ils peuvent quitter. Ce point implique que les désavantages su-bis par les femmes monoparentales sont créés déjà avant l'entrée dans la monoparentalité, au mo-ment où elles étaient en train d'avoir des enfants dans leur couple. Les auteurs insistent donc sur l'importance de s'intéresser à « quand la monoparentalité est-elle arrivée » : cette

question in-fluence leur présence/absence sur le marché du travail. Il en va de même pour l'âge des enfants au moment de l'ar-rivée de cette situation.

III.1 AUX SOURCES DE LA MONOPARENTALITÉ

La littérature sur la monoparentalité ainsi que différents rapports sur cette théma-tique reconnais-sent que ce sont de plus en plus souvent les divorces qui sont essentiel-lement à la base de la sépa-ration (Piron & Brault, 2010), notamment suite à l'évolution des législations européennes qui faci-litent l'accès au divorce .

Notre enquête montre également que la plu-part des femmes vivant seules avec leurs enfants le y sont arrivées suite à un divorce ou à une séparation consécutive aux vio-lences fréquentes. Nous avons néanmoins essayé de creuser davantage les raisons ayant poussé les deux époux à se sépa-rer. Il apparaît clairement que les violences conju-gales, les violences intrafamiliales, l'alcoo-lisme du mari et la drogue, les disputes très fréquentes, les violences psychologiques et les insultes sont les principales causes. L'im-portance de mettre ces informations en évi-dence est de démontrer que les violences à l'encontre des femmes et des enfants dans le ménage restent une réalité actuelle en Bel-

gique, et il est important de les pointer pour que des solutions puissent être envisagées au ni-veau juridique.

12* <https://www.justifit.be/b/divorce-amiable/>

III.2 DURÉE DE LA MONOPARENTALITÉ

La plupart de nos répondant·es vivent seul·es depuis 4 à 6 ans, et d'autres depuis plus de 10 ans. Comme déjà discuté plus loin, la connaissance de la durée de la monoparentalité est très importante parce qu'elle permet de comprendre les autres éléments caractérisant les familles monoparentales. En l'occurrence, notre enquête montre que malgré les difficultés certaines évoquées par nos répondant·es, les revenus de certain·es ne sont pas si faibles que cela, et les répondantes restent tout de même nombreuses à travailler ; un résultat qui rejoint le rapport de l'Union européenne (Nieuwenhuis, 2020). Ce constat peut s'expliquer par le fait que plus le temps passe, plus elles s'accommodent à la situation et arrivent à mieux gérer leurs contraintes ; mais aussi parce que les enfants grandissent et deviennent plus ou moins autonomes, ce qui permet à la femme de dégager assez de temps pour son travail et pour elle-même (nous y reviendrons dans les chapitres spécifiques).

TABLEAU 10
Depuis combien de temps vivez-vous seul.e?

	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
	842	76,1	76,1	76,1
10 ans ou plus	61	5,5	5,5	81,1
8 à 12 mois	26	2,4	2,4	84,0
2 à 3 ans	53	4,8	4,8	88,8
Valide 4 à 6 ans	70	6,3	6,3	95,1
7 à 9 ans	37	3,3	3,3	98,5
moins de 8 mois	17	1,5	1,5	100,0
(depuis le confinement)				
TOTAL	1106	100,0	100,0	

III.3 ACCÈS À LA JUSTICE AU MOMENT DE LA SÉPARATION

Même si le divorce peut être obtenu en Belgique à l'amiable et sans devoir passer par un avocat, il est vivement recommandé d'associer toujours un conseiller juridique au divorce à l'amiable.

Deux points méritent alors d'être soulevés :

- D'abord, comme les données confirment que la plupart des divorces résultent de violences conjugales et intrafamiliales, il est très peu probable que dans de pareilles circonstances, l'époux violent soit désireux de collaborer à une séparation à l'amiable.
- Par ailleurs, le recours à un avocat exige des coûts que la femme – surtout quand elle ne travaille pas – peut ne pas être capable de payer.

Dans le cas de notre étude, près de 33 % des femmes vivant seules n'ont pas eu accès à un avocat ni à l'avocat pro deo.

En ce qui concerne les femmes d'origine étrangère, certaines ont vu leurs démarches d'obtention du séjour en Belgique se compliquer après la séparation, et d'autres ont carrément perdu leur droit de séjour sur le territoire belge. Il est important de souligner cette question dans la mesure où, dans les familles où la femme est arrivée en

Belgique suite à un regroupement familial, la crainte de perdre le séjour constitue un blocage amenant les femmes à rester avec un mari violent et à ne pas porter plainte lorsqu'elles sont victimes de violences conjugales.

III.4 PERCEPTION DE L'IMPACT DE LA MONOPARENTALITÉ SUR LA VIE PROFESSIONNELLE DES FEMMES

La séparation a également un impact sur l'organisation du travail des femmes interrogées. En l'occurrence, 29 femmes ont réduit le nombre d'heures de travail, 27 ont dû démissionner pour se réorienter vers un travail plus compatible avec leur nouvelle situation, 12 ont tout simplement arrêté et sont toujours soit au chômage soit en formation ; et pour certaines, les violences qui sont à la base de leur monoparentalité ont été telles qu'elles sont en situation d'invalidité et d'arrêt complet de travail. C'est dans ce sens que, sur un ton humoristique, une répondante a déclaré : *« Je pense que je vous ai expliqué que suite à la procédure que j'ai lancée au tribunal correctionnel et la violence psychologique de vivre privé de son enfant, j'ai dû prendre un congé maladie, qui me permet d'être très présente pour mon grand fils de 14 ans »*.

D'autres déclarent devoir demander des

congés plus fréquemment, ce qui aura un impact sur leurs rémunérations et sur les montants de leurs retraites. Il n'est pas toujours sûr que cette information soit clairement perçue par toutes les femmes.

Une autre par contre évoque la complexité de la gestion du travail combiné avec le ménage solo : *« J'ai d'abord continué à faire ce que je faisais avant, mais en travaillant beaucoup moins en raison de ma non-disponibilité ; et quand je travaille, je dois toujours trouver des arrangements avec ma mère, mes amis, etc. Je ne suis pas du tout autonome. Et à force de travailler moins, j'ai perdu la pratique, les manières de faire changent très vite et je ne suis pas toujours au courant »*. Cette phrase met clairement en évidence la manière dont la monoparentalité affecte le travail de la femme solo, sa productivité, ses capacités d'adaptation... et perturbe son organisation personnelle. Autant d'éléments qui auront nécessairement un impact tant sur les revenus futurs de la femme, que sur l'efficacité éducative de l'enfant ; avec un grand risque de reproduction des inégalités en défaveur des enfants ayant grandi dans des familles monoparentales tenues par des femmes.





CHAP IV.

SITUATION DES ENFANTS ET CONTRAINTES Y RELATIVES

- IV.1** Proportion de l'échantillon ayant des enfants
- IV.2** Nombre d'enfants par structure familiale et par origine
- IV.3** Scolarité des enfants
- IV.4** Participation aux activités extrascolaires
- IV.6** Principales difficultés évoquées
- IV.7** Garde des enfants

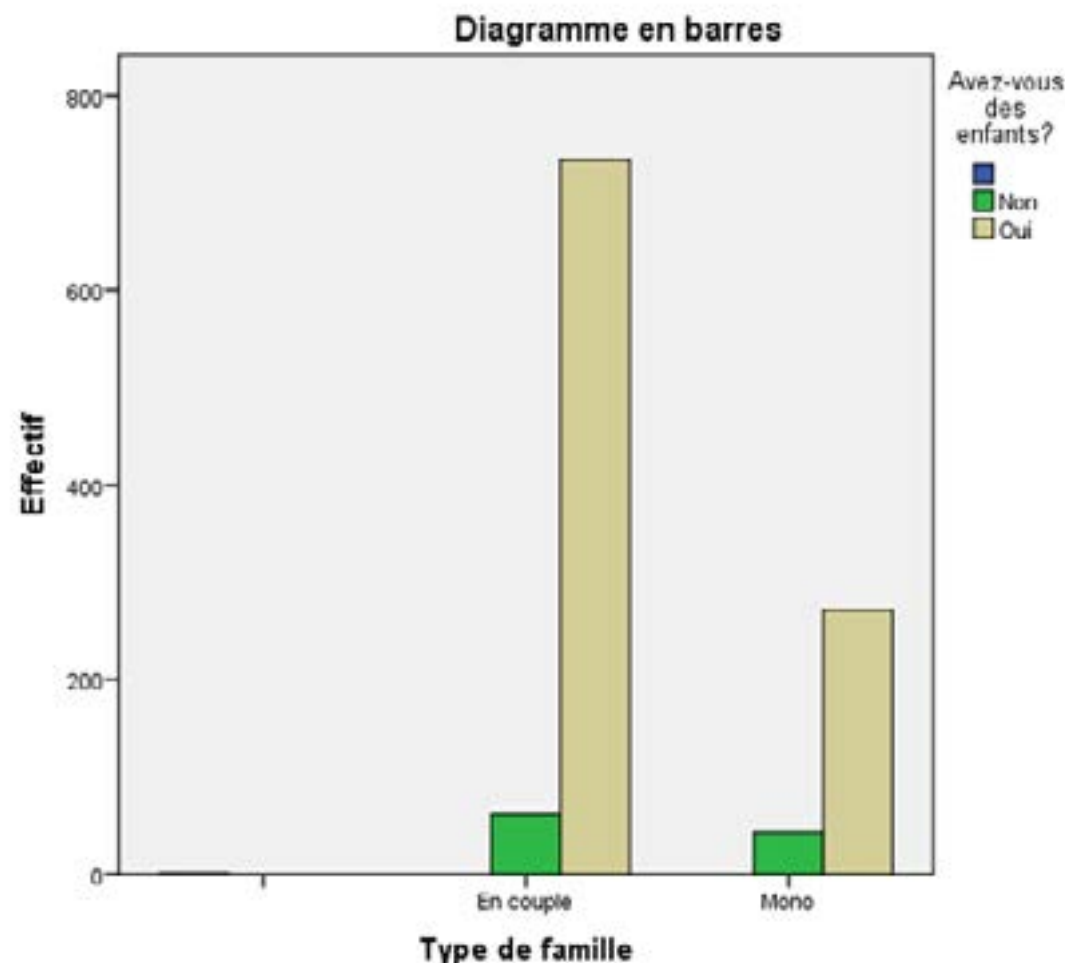
Le fait d'avoir des enfants à charge est un élément fondamental de la définition de « famille mo-noparentale ». C'est certainement parce que c'est (essentiellement) le fait de devoir s'occuper (seule) des enfants qui constitue une contrainte pour l'épanouissement des femmes dans le travail et le loisir. Ce chapitre présente les données relatives aux enfants dans les familles en couple et familles monoparentales interrogées.

IV.1 PROPORTION DE L'ÉCHANTILLON AYANT DES ENFANTS

Cette section présente la distribution des enfants selon les structures familiales et interroge l'impact sur les familles monoparentales. Le diagramme en barres ci-après illustre la proportion des répondant·es ayant déclaré avoir des enfants ou non parmi les couples et parmi les familles monoparentales.

90,5 % de notre échantillon ont des enfants. La proportion est de 92,2 % pour les familles en couple et 86,3 % pour les familles monoparentales. Il est normal que plus de familles en couple aient des enfants que les familles monoparentales. Généralement, dès l'entrée dans la monoparentalité, il se passe beaucoup de temps avant qu'une femme décide de rentrer dans une relation de couple et/ou de faire encore des enfants.

FIGURE 3
Familles avec et sans enfants



IV.2 NOMBRE D'ENFANTS PAR STRUCTURE FAMILIALE ET PAR ORIGINE

TABLEAU 11
Nombre d'enfants par structure familiale

Combien d'enfants avez-vous ?						
Famille mono ou non	Moyenne	N	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Couples	2,35	729	1185	2,00	0	9
Familles monoparentale	2,34	271	1272	2,00	1	11
TOTAL	2,35	1000	1209	2,00	0	11

TABLEAU 12
Nombre d'enfants selon l'origine des répondants

Combien d'enfants avez-vous ?						
Europe ou autre	Moyenne	N	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Autre	2,52	60	142	2,00	1	8
Europe	2,34	940	1194	2,00	0	11
TOTAL	2,35	1000	1209	2,00	0	11

Le nombre moyen d'enfants dans les familles que nous avons interrogées est de 2,35, c'est-à-dire que la plupart de familles ont plus de 2 enfants. Il apparaît d'ailleurs que 50 % de ces familles ont au moins 2 enfants, qu'elles soient en couple ou en familles monoparentales. Le nombre minimum d'enfants pour les familles en couple est de zéro enfant et le maximum est de neuf enfants. Ces nombres sont de 1 enfant au minimum et de 11 enfants au maximum pour les familles monoparentales.

Le graphique suivant explore la relation entre le nombre d'enfants et le type de contrat du répondant. L'analyse du nombre d'enfants pour les familles monoparentales est capitale dans la mesure où elle permet de comprendre l'ampleur des contraintes qui peuvent peser sur la famille. En effet, au plus il y a d'enfants, au plus il y a de responsabilités (financières, éducatives, etc.); et donc moins il y aura de temps de travail et de loisir. La difficulté sera d'autant plus grande que les enfants (ou certains d'entre eux) sont en bas âge.

Ce graphique ne suggère pas de relation directe entre le type de contrat et le nombre d'enfants, contrairement aux autres études. Une raison plausible est que la plupart des ménages interrogés ont des enfants relativement âgés.

FIGURE 4
Graphique des moyennes: nombre d'enfants par catégorie professionnelle

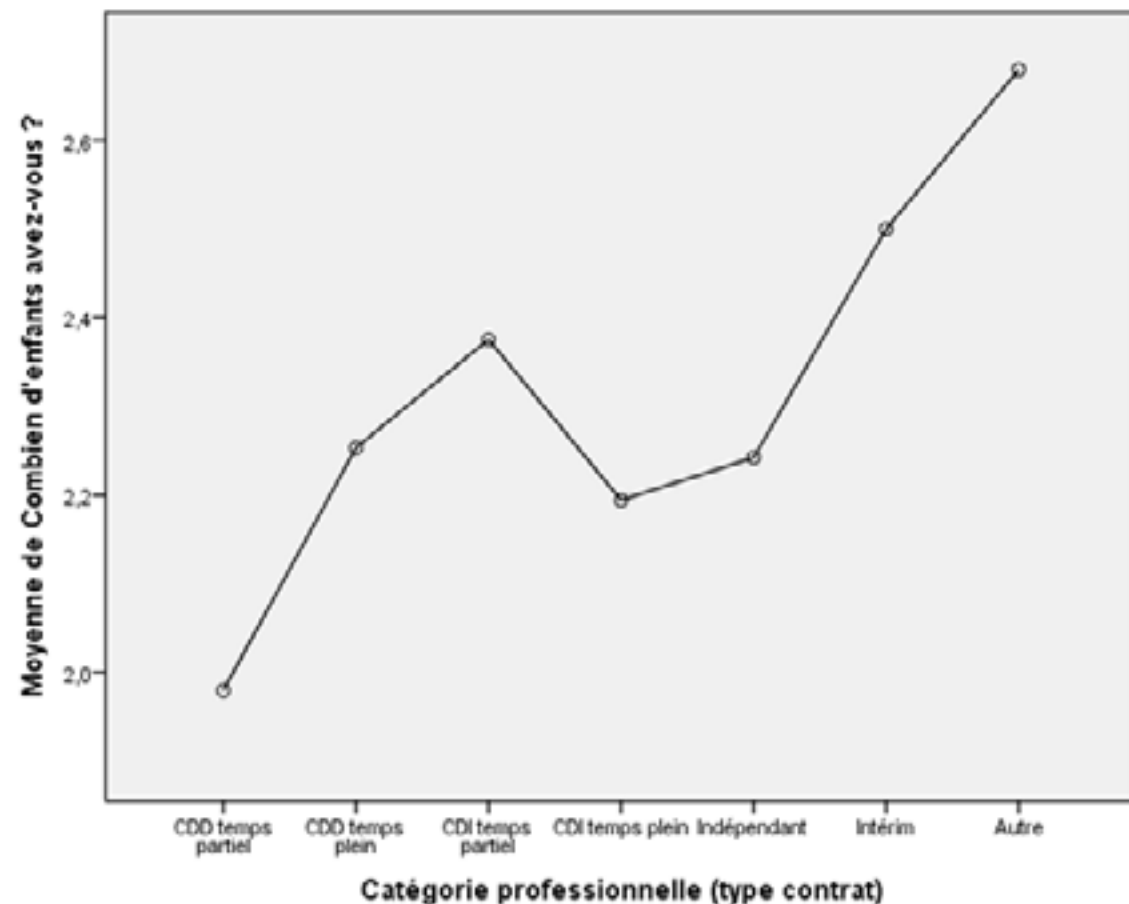


TABLEAU 13

Scolarisation des enfants par structure familiale

Avez-vous un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) ? (Primaire, secondaire)		Non	Oui	TOTAL
En couple	Effectif	175	607	791
	% dans type de famille	22,1%	76,7%	100%
	% dans Avez-vous un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) ? Primaire, secondaire)	69,2%	72,8%	71,5%
Mono	Effectif	78	227	314
	% dans Type de famille	24,8%	72,3%	100,0%
	% dans Avez-vous un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) ? Primaire, secondaire)	30,8%	27,2%	28,4%
TOTAL	Effectif	253	834	1106
	% dans Type de famille	22,29%	75,4%	100,0%
	% du total	22,9%	75,4%	100,0%

IV.3 SCOLARITÉ DES ENFANTS

Plus de 75 % de nos répondant-es ont des enfants scolarisés, contre 23 % qui n'en ont pas. De manière plus précise, 77 % des familles vivant en couple interrogées ont des enfants scolarisés en primaire ou en secondaire. La proportion est de 73 % pour les familles monoparentales. La plupart des études sur le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants montrent un rôle prépondérant de la mère, qui est plus présente pour les enfants et qui continue de jouer le rôle de principale « soignante » pour l'enfant (Wagener, 2013). Ce rôle se renforcerait davantage lors de la séparation, le père essayant de jouer plus le rôle de « ravitailleur », pourvoyeur de moyens – dans les rares cas où il accepte sa part de responsabilités dans la croissance de l'enfant (Lecolier, 2015). Cette situation est source de difficultés chez la femme solo.

IV.4 PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

TABLEAU 14

Participation aux activités extrascolaires par structure familiale

		Votre/vos enfant(s) participe(nt)-il(s) à des activités extrascolaires ?				
		Sans réponse	Non	Oui	Très rarement	TOTAL
En couple	Effectif	176	149	406	60	791
	% dans type de famille	22,3%	18,8%	51,3%	7,6%	100%
	% compris dans Votre/vos enfant(s) participe(nt)-il(s) à des activités extrascolaires ?	69,0%	62,9%	76,9%	69,8%	71,5%
Mono	Effectif	78	88	122	26	314
	% dans Type de famille	24,8%	28,0%	38,9%	8,3%	100,0%
	% compris dans Votre/vos enfant(s) participe(nt)-il(s) à des activités extrascolaires ?	30,6%	37,1%	23,1%	30,2%	28,4%
TOTAL	Effectif	255	237	528	86	1106
	% dans Type de famille	23,1%	21,4%	47,7%	7,8%	100,0%
	% du total	23,1%	21,4%	47,7%	7,8%	100,0%

Selon nos enquêtes, les enfants vivant dans des couples et qui ne participent pas à des activités parascolaires représentent environ 26 % de l'ensemble. Ce pourcentage passe à 67 % d'enfants qui ne participent pas (ou très rarement) lorsqu'il s'agit de familles monoparentales. Les enfants grandissant avec leurs deux parents ont donc environ 2,5 fois plus de chances de participer aux activités extrascolaires que les enfants grandissant dans une famille monoparentale, précisément avec leur mère. Parmi les principales raisons de cette disparité, il y a le fait que les activités extrascolaires sont payantes, or les femmes solos flirtent avec la pauvreté et la précarité. Il faut également avoir du temps pour suivre les différentes activités de l'enfant à l'école ou ailleurs. Par conséquent, une personne vivant seule serait plus tentée de ne pas inscrire les enfants dans des activités qui lui demanderaient un peu plus de disponibilité.

IV.6 PRINCIPALES DIFFICULTÉS ÉVOQUÉES

Les 308 répondant·es dont les enfants ne participent pas aux activités extrascolaires évoquent plus fréquemment les raisons suivantes :

- manque de moyens financiers pour 111 personnes, dont 36 % des femmes solos ;
- manque d'intérêt pour l'enfant pour 61

personnes, dont 16 femmes solos ;

- manque de temps pour 41 personnes, dont 11 femmes solos, soit 27 % ;
- difficultés de mobilité pour 26 personnes, dont 14 (54 %) des femmes solos.

Il apparaît que, même si notre échantillon ne représente pas parfaitement la précarité des familles monoparentales, des pourcentages substantiels de nos répondant·es évoquent tout de même les difficultés qui, du reste, sont reconnues comme affectant les femmes vivant seules avec enfant(s). Ces difficultés ont par ailleurs été décrites dans de nombreux autres rapports tels que (BRUPARTNERS - Concertations économiques et sociales, 2020), (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), (Defeyt, 2017), (FAMIFED (Agence Fédérale pour les Allocations Familiales), 2017), etc.

IV.7 GARDE DES ENFANTS

La notion de garde des enfants s'applique aussi bien pour les familles monoparentales que pour les familles séparées, mais recomposées. En 1995, la Belgique avait adopté la garde conjointe comme option par défaut, et depuis 2006, la garde physique partagée doit d'abord être envisagée par un juge au cas où les parents ne parviendraient pas à s'entendre sur le mode de vie de leurs enfants lors de la séparation, ce qui a

entraîné une augmentation substantielle du nombre d'enfants vivant à parts égales avec leurs deux parents.

Dans cette section, nous examinons comment cela se passe pour les ménages interrogés en Fédération Wallonie-Bruxelles, et surtout si les responsabilités afférentes pour les pères sont toujours assumées. En vue de nous assurer que les parents séparés interrogés et considérés comme monoparentaux n'étaient pas entrés dans une nouvelle relation de couple au moment de l'enquête, nous avons posé la question filtre supplémentaire de savoir si l'interrogé·e vivait seul·e. Cette question a été croisée avec celle de la garde d'enfants. Ce sont donc les proportions des cellules croisées qui sont analysées ici. Il en ressort que sur un effectif total de 264 personnes pouvant répondre à cette question :

- 135 affirment avoir la garde principale ;
- 58 ont la garde alternée.

Ainsi, 73 % ont soit la garde principale, soit une garde alternée. Plus clairement, 22 % de familles déclarent être dans un système de garde alternée, ce qui confirme les statistiques de (Nieuwenhuis, 2020) concernant les types de gardes dans l'UE. Dans cette logique de garde conjointe (alternée), les enfants de parents séparés vivent de plus en plus avec leurs mères et

leurs pères, alternant généralement entre les deux maisons. D'autres types de garde comprennent un week-end sur deux, le refus du père de revoir le ou les enfant(s), la garde exclusive suite au décès du papa, un papa narcissique et pervers, etc. (voir questions ouvertes du formulaire). Le pourcentage de garde principale accordée à la mère est donc peut être plus élevé que ce qui est déclaré. Ce point confirme que dans les situations de séparation, il est donc plus probable que les femmes assument effectivement – seules – la charge de leurs enfants. Nous reviendrons plus tard sur la manière dont la crise sanitaire a affecté la garde des enfants. Parmi les préoccupations importantes en matière de garde d'enfants, il y a le fait de trouver une structure d'accueil, de trouver l'argent pour la payer ou des personnes de bonne foi pour aider la mère dans cette tâche.

Il a été demandé aux répondant·es qui ont un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans, comment ils ou elles organisaient la garde de leurs enfants. Sur les 314, 181 personnes se disent non concernées (n'ont pas d'enfants nécessitant une garde). Sur les 133 personnes concernées, 22 (soit 16,5 %) gardent elles-mêmes leurs enfants ; et parmi elles, deux déclarent avoir un enfant polyhandicapé (alors qu'il n'existe presque pas de structure spécialisée pour recevoir

les enfants porteurs de handicaps). 10 personnes se font aider par la famille pour la garde. Seules 14 personnes disent faire garder les enfants dans des structures d'accueil.

Les fréquences d'utilisation de ces formes de garde sont très différentes – notamment parce que la question laissait aux répondant·es la possibilité d'augmenter les catégories de réponses. Mais l'on peut noter qu'il y a plus de répondant·es qui recourent à la garde au moins une fois par semaine, 3 à 4 fois par semaine, voire plus de 4 fois par semaine. Bref, de nombreux répondants doivent recourir aux services de garde quasiment chaque jour, avec les implications que ce besoin implique. Rappelons qu'environ un tiers de répondants « familles monoparentales » épuisaient déjà leurs revenus après couverture du loyer, des charges et des dépenses alimentaires ; or, mises à part ces rubriques de charges, il en reste beaucoup d'autres sur un mois. On peut donc comprendre qu'elles aient des difficultés pour faire face aux coûts relatifs à la garde de l'enfant.

CHAP V.

SITUATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT

- V.1** Situation de logement par structure familiale
- V.2.** Situation des logements par origine
- V.3** Type de logement
- V.4** Satisfaction par rapport au logement
 - V.4.1** Niveau de satisfaction face au logement par structure familiale
 - V.4.2** Principales raisons de l'insatisfaction face aux logements

Au moment de l'arrivée de la situation de monoparentalité, de nombreux défis se présentent à la femme, et l'un d'eux concerne le logement. L'entrée dans la monoparentalité peut impliquer de devoir trouver un nouveau logement où habiter avec les enfants sans le/la partenaire; et généralement avec des revenus plus faibles que ceux du ménage à deux. En l'occurrence, la perte de logement est une expérience qu'un tiers de personnes de l'enquête réalisée par (Wagener, 2013) ont vécu durant leur trajectoire de monoparentalité. Comme le note (Simon, 2018), les parents seuls seront confrontés à une importante discrimination, rendant leur recherche plus difficile et les poussant souvent à louer des biens inadaptés, mal situés et/ou insalubres. Quelle est la situation pour les familles en Wallonie avant la Covid-19? Et comment cette situation a-t-elle évolué durant les différents confinements liés à la crise sanitaire? Ce chapitre explore la première question, avant que le chapitre d'analyse d'impact revienne sur l'impact de la Covid-19 sur l'accès aux logements.

V.1 SITUATION DE LOGEMENT PAR STRUCTURE FAMILIALE

Le tableau 17 montre que sur les 1 105 répondants à l'enquête, 665 sont propriétaires, soit 60 % de notre échantillon, contre 321 qui sont locataires de logements privés ou publics (29 %); et les 11 % restants sont logés grâce à différentes

autres formules (hébergements provisoires, en famille/chez des ami-es, etc.).

Sur les 665 propriétaires, 554 (soit 83 %) sont des couples. Ils représentent 70 % de l'ensemble des couples; alors que les 17 % sont des familles monoparentales; représentant 35 % de l'ensemble des familles monoparentales. On voit déjà que les familles monoparentales ont 5 fois moins de chances d'être propriétaires de leur habitation que les couples.

Au total, 321 répondant-es sont locataires dans des logements publics ou privés. Parmi eux/elles, 144 sont des familles monoparentales, représentant 46 % de l'ensemble des familles monoparentales; alors que 177 familles en couple sont locataires et ne représentent que 22 % de l'ensemble des couples interrogés. Les familles monoparentales sont donc deux fois plus susceptibles d'être locataires que les couples. Lorsqu'on sait en même temps que les familles monoparentales ont des revenus beaucoup plus faibles que les autres, on peut aisément entrevoir les difficultés et les discriminations auxquelles elles peuvent faire face lors de la recherche d'un logement. Il est à noter qu'au moment de la séparation, la plupart des femmes doivent faire face à un déménagement, donc à la recherche d'un nouveau logement, avec toutes les difficultés y relatives.

V.2. SITUATION DES LOGEMENTS PAR ORIGINE

Alors que la plupart des personnes d'origine étrangère (non européenne) sondées sont bien intégrées dans la société belge (y sont depuis plusieurs années et y occupent des emplois sur le marché du travail), il apparaît que seulement 32 % d'entre elles sont propriétaires contre 62 % des Belges autochtones et/ou des immigrés d'origine européenne. 46 % des personnes d'origine non européenne sont des locataires en logements privés ou publics contre seulement 28 % des Belges et autres Européens. Ce résultat est tout à fait compréhensible, car en moyenne, un Belge d'origine africaine ou maghrébine gagne moins qu'un Belge ou un autre Européen, pour des niveaux de diplômes égaux. Par ailleurs, la plupart des Belges d'origine étrangère (non européenne) ont plus de difficultés pour trouver du travail et deviennent donc propriétaires beaucoup plus tard.

Les discriminations à l'égard des personnes immigrées non européennes ont été suffisamment documentées [(Héraud, 2010)], et particulièrement celles qui frappent les familles et familles monoparentales d'origine africaine ou maghrébine [(De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), (BRUPARTNERS - Concertations économiques et sociales, 2020)].

TABLEAU 15
Situation des logements par structure familiale

Quelle est votre situation en matière de logement ? Êtes-vous ?									
Famille mono ou non		Chez mes parents	En cohabitation	En hébergements provisoire	Propriétaire	Locataire dans un logement privé	Locataire dans un logement public	Autre	Total
couples	Effectif	1	40	7	554	175	2	12	791
	% dans Famille mono ou non	0,1%	5,1%	0,9%	70,0%	22,1%	0,3%	1,5%	100,0%
	% dans Quelle est votre situation en matière de logement ?	16,7%	50,0%	63,6%	83,3%	55,9%	25,0%	54,5%	71,6%
Familles monoparentales	Effectif	5	40	4	111	138	6	10	314
	% dans Famille mono ou non	1,6%	12,7%	1,3%	35,4%	43,9%	1,9%	3,2%	100,0%
	% dans Quelle est votre situation en matière de logement ?	83,3%	50,0%	36,4%	16,7%	44,1%	75,0%	45,5%	28,4%
TOTAL	Effectif	6	80	11	665	313	8	22	1105
	% compris dans Famille mono ou non	0,5%	7,2%	1,1%	60,2%	28,3%	0,7%	2,0%	100,0%

TABLEAU 16
Situation des logements selon l'origine des répondant.es e

Quelle est votre situation en matière de logement ? Êtes-vous ?									
Europe ou autre		Chez mes parents	En cohabitation	En hébergements provisoire	Propriétaire	Locataire dans un logement privé	Locataire dans un logement public	Autre	Total
Autre	Effectif	0	12	0	20	23	6	2	63
	% dans Europe ou autre	0%	19%	0%	31,7%	36,5%	9,5%	3,2%	100%
	% dans Quelle est votre situation en matière de logement ?	0%	15,0%	0,0%	3,0%	7,3%	75,0%	9,1%	5,5%
Europe	Effectif	6	68	11	645	290	2	20	1042
	% dans Europe ou autre	0,6%	6,5%	1,1%	61,9%	27,8%	0,2%	1,9%	100%
	% dans Quelle est votre situation en matière de logement ?	100%	85,0%	100%	97%	92,7%	25%	90,9%	94,2%
TOTAL	Effectif	6	80	11	665	313	8	22	1106
	% dans Europe ou autre	0,5%	7,2%	1%	60,1%	28,3%	0,7%	2%	100%
	% dans Quelle est votre situation en matière de logement ?	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	% du total	0,5%	7,2%	1%	60,1%	28,3%	0,7%	2%	100%

V.3 TYPE DE LOGEMENT

À partir du tableau 19, il apparaît qu'alors que 83 % des familles en couple vivent dans des maisons avec jardin, cour, etc. ; seuls 53 % des familles monoparentales ont pu s'offrir ce luxe. Les 53 % (ou 167 répondants) représentent 20 % de l'ensemble des 827 ménages habitant des maisons avec jardins, contre 80 % des familles en couple. Ces dernières ont donc 4 fois plus de chance de vivre dans un habitat spacieux que les familles monoparentales. Par ailleurs, plus du

tiers des familles monoparentales vit dans des maisons sans jardins ou des appartements sans jardin ni balcon, soit 35 % des familles monoparentales alors que seuls 12 % de couples vivent dans les mêmes conditions. En d'autres termes, les familles monoparentales sont 3 fois plus susceptibles de vivre dans des espaces réduits et moins épanouissants pour les enfants. Ces statistiques informent largement sur les conditions dans lesquelles le confinement strict de la première vague a dû plonger les familles avec enfant(s). En effet, si après le premier décon-

finement quelques ouvertures ont été faites sur les activités des enfants (écoles, ouverture des parcs, autorisation de quelques activités sportives, etc.) ; la première vague de la pandémie consistait en un enfermement pur et simple de sorte que le seul espace de répit était le balcon, le jardin familial, etc. Nos données confirment donc qu'en matière de logement également, les familles ne sont pas égales face à la crise de coronavirus.

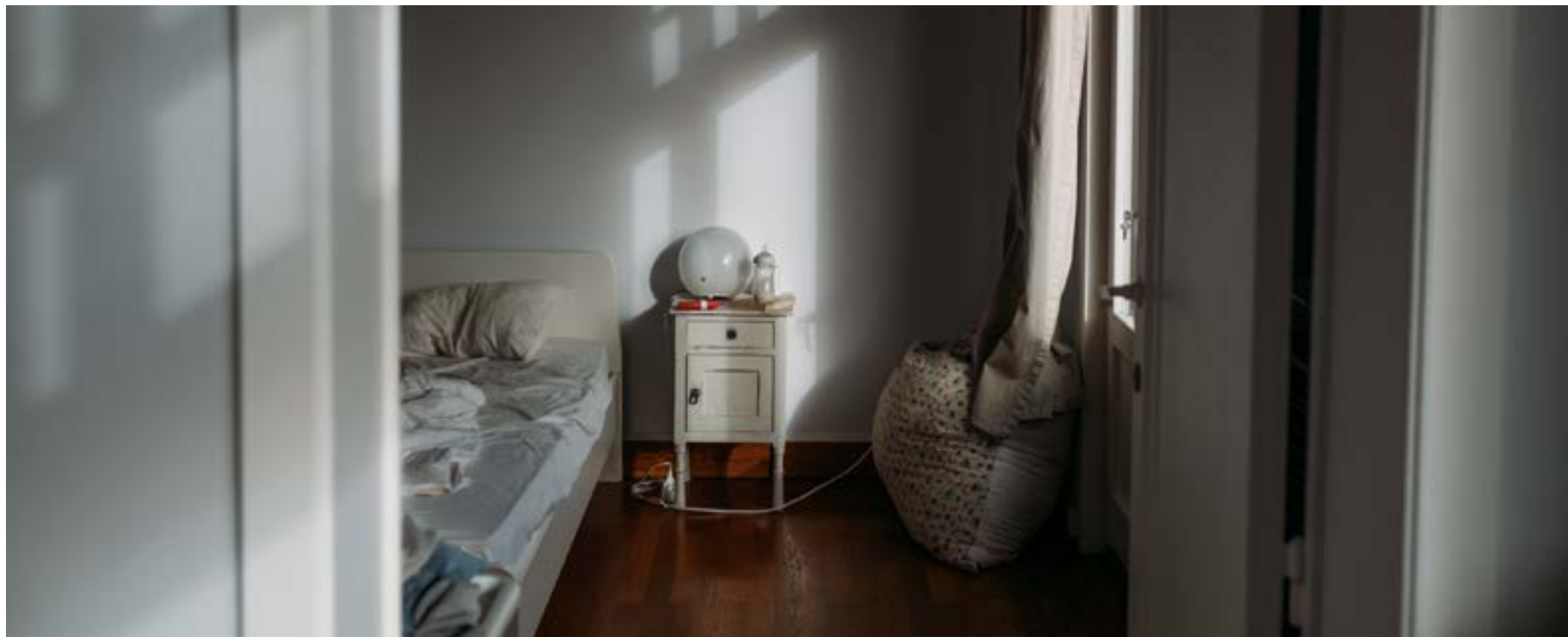


TABLEAU 17
Types de logements par structure familiale

Type de logement habité (p < .0000)159										
Famille mono ou non			Appartement, avec terrasse, balcon...	Appartement avec jardin	Apparte- ment sans jardin	Maison avec terrasse, balcon...	Maison sans jardin	Maison avec jardin, cour...	Autre (stu- dio, petite cour, héber- gé...)	Total
Couples	Effectif	2	2	26	67	1	27	660	6	791
	% dans Famille mono ou non	0,3%	0,3%	3,3%	8,5%	0,1%	3,4%	83,4%	0,8%	100%
	% dans Type de logement habité	100%	40%	53,1%	42,1%	33,3%	60%	79,8%	40%	71,6%
Familles mono- parentales	Effectif	0	3	23	92	2	18	167	9	314
	% dans Famille mono ou non	0%	1%	7,3%	29,3%	0,6%	5,7%	53,2%	2,9%	100%
	% dans Type de logement habité	0%	60%	46,9%	57,9%	66,7%	40%	20,2%	60%	28,4%
TOTAL	Effectif	2	5	49	159	3	45	827	15	1105
	% dans Famille mono ou non	0,2%	0,5%	4,4%	14,4%	0,3%	4,1%	74,8%	1,4%	100%

V.4 SATISFACTION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

Cette section explore le niveau de satisfaction des répondant·es par rapport à leur logement. Étant donné la description précédente sur les types de logements selon les structures familiales, il va sans dire qu'on peut s'attendre à ce que les familles monoparentales témoignent de niveaux de satisfaction plus faibles que les familles en couples.

V.4.1 Niveau de satisfaction face au logement par structure familiale

Globalement, le tableau 20 montre que les répondant·es sont satisfait·es de leur logement. En effet, sur 1 105 répondant·es, 904 se déclarent soit satisfait·es soit très satisfait·es, quelle que soit la structure familiale, c'est-à-dire 82 % de l'échantillon. Sur les 791 répondant·es vivant en couple, 86,6 % sont satisfaits, contre seulement 72 % de familles monoparentales. Ce résultat n'est pas très surprenant parce que la section précédente a montré que les familles en couple sont, de manière générale, mieux logées que les familles monoparentales et profitent de plus d'espace.

Pour les 28 % de familles monoparentales qui se déclarent insatisfaites par rapport au

logement, les raisons évoquées sont nombreuses. L'exploration de la question (ouverte) permet d'en relever les principales, qui sont :

TABLEAU 18 Niveau de satisfaction par rapport au logement, par structure familiale (p=.000, Khi-carré)						
Globalement, êtes-vous satisfait.e de votre logement ?						
Famille mono ou non		Très insatisfait.e	Insatisfait.e	Satisfait.e	Très satisfait.e	Total
Couples	Effectif	26	88	295	382	791
	% dans Famille mono ou non	3,3%	11,1%	37,3%	48,3%	100%
	% dans globalement, êtes-vous satisfait.e de votre logement ?	48,1%	59,9%	69,4%	79,7%	71,6%
Familles mono-parentales	Effectif	28	59	130	97	314
	% dans Famille mono ou non	8,9%	18,8%	41,4%	30,9%	100%
	% dans globalement, êtes-vous satisfait.e de votre logement ?	51,9%	40,1%	30,6%	20,3%	28,4%
TOTAL	Effectif	54	147	425	479	1105
	% dans Famille mono ou non	4,9%	13,3%	38,5%	43,4%	100%
	% du Total	4,9%	13,3%	38,5%	43,5%	100%

V.4.2 Principales raisons de l'insatisfaction face aux logements

La petitesse de l'appartement par rapport au nombre d'occupants : très souvent une femme se retrouve seule avec 3 enfants dans un appartement d'un ou de deux chambres. Ainsi, en plus d'être à l'étroit, il y a le manque d'intimité du parent face à l'enfant ou aux enfants. Des prix perçus comme très élevés et fixés arbitrairement dans une logique d'exploitation de la misère du locataire. Une dame seule déclare par exemple : « Appartement de 50m², une chambre avec 2 enfants, je paie 1 025 €, mais je n'avais pas de choix, sinon je me retrouvais à la rue, car le bailleur ne veut rien entendre. En même temps, l'appartement en duplex au-dessus, tout neuf et spacieux, est pour 900 € ! Pas de logique dans le prix des loyers. »

Problèmes d'humidité, d'insalubrité, de dysfonctionnement des systèmes de chauffage, etc. Des problèmes qui devraient être réglés par les bailleurs, mais très souvent ils ne s'y intéressent pas dès qu'ils ont perçu l'argent. Même lorsqu'il s'agit des logements sociaux, des nombreux répondants estiment que cela reste tout de même problématique d'obtenir des réparations des défauts éventuelles. Le voisinage est le dernier problème évoqué de manière régulière (bruits, difficultés relationnelles, etc.).

V.5. SITUATION D'HÉBERGEMENT DES FAMILLES

À la question de savoir si certaines familles sont hébergées ou pas, le tableau suivant donne la synthèse des réponses.

Globalement, la situation d'hébergement n'était pas pertinente pour la plupart de nos répondant·es et surtout pour les familles en couple. Pour ce qui est des familles monoparentales, seules 23 sur les 314 sont concernées. 16 d'entre elles sont hébergées chez des amis ou des membres de la famille et 7 ont recours à d'autres alternatives (un·e copain/copine, un foyer, un ministudio...). Il convient néanmoins de prendre cette information quantitative avec prudence dans la mesure où les confinements ont amplifié et multiplié les violences conjugales, et mis des nombreuses femmes en difficulté sur le plan du logement. La partie quantitative n'a certainement pas atteint la plupart des femmes rencontrant ce genre de difficultés et reste donc très incomplète. L'expérience du Collectif des Femmes dans l'accompagnement des femmes solos allochtones montre qu'elles sont très nombreuses à avoir des difficultés pour trouver des logements plus convenables.

TABLEAU 19
Situation d'hébergements par structure familiale

Chez qui êtes-vous hébergé·e, si hébergé·e ?							
Famille mono ou non			Cohabitant.e	Ami.e, parents, membre de famille	Autre (ex-conjoint, mini-studio, ap- part, foyer)	Ne s'applique pas à moi	Total
Couples	Effectif	391	1	17	8	374	791
	% dans Famille mono ou non	49,4%	0,1%	2,1%	1,0%	47,3%	100%
	% dans Chez qui êtes-vous hebergé.e, si hebergé.e ?	73,2%	100%	51,5%	53,3%	71,6%	71,6%
Familles mono- parentales	Effectif	143	0	16	7	148	314
	% dans Famille mono ou non	45,5%	0,0%	5,1%	2,2%	47,1%	100%
	% dans Chez qui êtes-vous hebergé.e, si hebergé.e	26,8%	0%	48,5%	46,7%	28,4%	28,4%
TOTAL	Effectif	534	1	33	15	522	1105
	% dans Famille mono ou non	48,3%	0,1%	3,0%	1,4%	47,2%	100%
	% du Total	48,3%	0,1%	3,0%	1,4%	47,2%	100%



CHAP VI.

La question de l'emploi

VI.1 Emploi principal des répondants par structure familiale

VI.2 Types de contrats par structures familiales (mono/couples)

VI.3 Difficultés dans la recherche d'emploi

Être employé·e est associé à un certain nombre d'avantages importants, notamment une meilleure santé, un réseau social plus large, un sentiment d'autonomie et d'épanouissement, un investissement dans les compétences, l'expérience et l'employabilité future, et une réduction du risque de pauvreté. Il est pourtant clair que ces avantages ne sont pas à la portée de tout le monde de la même manière. Les femmes et les parents seul·es, et plus particulièrement les personnes d'origine non européenne en raison des discriminations auxquelles elles font face, ont des positions plus défavorisées sur le marché du travail, qui s'accompagnent souvent de plus d'insécurité et de moins d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (Esser & Olsen, 2018).

Ce chapitre fait un état de lieux de l'emploi des familles selon qu'elles sont en couple ou monoparentales. Son objectif est de comparer la situation de l'emploi entre ces deux structures familiales et surtout de mettre en évidence la manière dont les familles monoparentales allochtones sont désavantagées sur ce plan.

VI.1 EMPLOI PRINCIPAL DES RÉPONDANTS PAR STRUCTURE FAMILIALE

Le tableau suivant (numéro 22) montre que les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les ouvriers/ouvrières (12 % des familles monoparentales contre 10 % des couples), largement sous-représentées parmi les employé·es (55,7 % des familles monoparentales contre 64 % des couples), et surtout très largement surreprésentées parmi les « Sans-emploi ». Ces statistiques ne font que confirmer le désavantage dont souffrent les familles monoparentales par rapport aux autres familles. Ceux-ci sont expliqués par plusieurs facteurs, dont les niveaux d'études (largement inférieurs à ceux des femmes vivant en couple), le manque de flexibilité (difficulté de combiner travail, ménage et vie privée), etc. Ce résultat avait déjà été trouvé par (Nieuwenhuis, 2020) (pages 28 à 30) qui montrait que l'emploi des femmes vivant seules avec enfant(s) était nettement inférieur à celui des hommes célibataires avec enfant(s), mais aussi que les niveaux de pauvreté des travailleurs étaient beaucoup plus élevés chez les « femmes solos » que chez les femmes vivant en couple.

TABLEAU 20

Principales activités des répondant.es

		Emploi principal (p=.000)							
Famille mono ou non		Agri- culteur. trice, artisan.e	Ouvrier.ère	Retraité.e	Employé.e	Cadre	Sans activi- té prof.	Commer- cant.e/Chef. fe d'entre- prise	Total
Couples	Effectif	8	79	8	503	56	106	31	791
	% dans Famille mono ou non	1,0%	10%	1,0%	63,6%	7,1%	13,4%	3,9%	100%
	% dans Emploi principal habité	100%	67,5%	51,5%	74,2%	70,9%	59,9%	93,9%	71,6%
Familles mono- parentales	Effectif	0	38	5	175	23	71	2	314
	% dans Famille mono ou non	0%	12,1%	1,6%	55,7	7,3%	22,6%	0,6%	100%
	% dans Emploi principal habité	0%	32,5%	38,5%	25,8%	29,1%	40,1%	6,1%	28,4%
TOTAL	Effectif	8	117	13	678	79	177	33	1105
	% dans Famille mono ou non	0,7%	10,6%	1,2%	61,4%	7,1%	16,0%	3,0%	100%
	% du total	0,7%	10,6%	1,2%	61,4%	7,1%	16,0%	3,0%	100%

VI.2 TYPES DE CONTRATS PAR STRUCTURES FAMILIALES (MONO/COUPLES)

Le tableau 21 renseigne que pour toutes les catégories de contrats, les femmes vivant en couple sont mieux représentées que celles des familles monoparentales. En effet, en considérant l'ensemble de notre échantillon, 36,4 % occupent des contrats temps plein à durée indéterminée. Sur cette sous-population de 402 répondants, 300 sont mariées ou en couple (soit 75 %) contre 102 qui sont en situation de monoparentalité (25 % de l'ensemble des CDI temps plein). On voit déjà que les familles en couple ont 3 fois plus de chances d'occuper des emplois à temps plein. Lorsque nous comparons ces proportions pour chaque structure différemment, il en ressort que ce sont 38 % de couples qui bénéficient des contrats temps plein à durée déterminée contre seulement 32,5 % des familles monoparentales. En considérant ensemble les contrats relativement stables (durée

indéterminée à temps plein ou à temps partiel), 62 % des couples sont concernés par ces contrats contre seulement 50 % des familles monoparentales. L'écart est présent également pour les contrats temps plein à durée déterminée. En effet, sur 82 répondant·es ayant ces contrats, 55 sont des familles en couple (représentant 67 % de ce type de contrat ou 7 % de l'ensemble des couples). Ce sont les 33 % des CDD restants que les familles monoparentales occupent. Il est donc très évident qu'en matière d'emploi, les familles monoparentales ne sont pas logées à la même enseigne que les autres ; elles ont des contrats relativement moins stables, moins sécurisants. Elles sont d'ailleurs très représentées dans la catégorie « Sans emploi – Autre », qui regroupe les répondant·es qui n'ont pas d'emploi ou qui ont de temps en temps de petits contrats précaires, ponctuels. 37 % de familles monoparentales sont représentées dans cette catégorie, contre 25 % des couples.



TABLEAU 21
Type des contrats des familles par structure familiale

		Catégorie socioprofessionnelle aménagée (p=.0001)					
Famille mono ou non		CDD temps partiel	CDD temps plein	CDI temps partiel	CDI temps plein	Sans emploi - autre	Total
Couples	Effectif	41	55	194	300	201	791
	% dans Famille mono ou non	5,2%	7,0%	24,5%	37,9%	25,4%	100%
	% dans Catégorie socioprofessionnelle	73,2%	67,1%	78,2%	74,6%	63,4%	71,6%
Familles mono-parentales	Effectif	15	27	54	102	116	314
	% dans Famille mono ou non	4,8%	8,6%	17,2%	32,5%	36,9%	100%
	% dans Catégorie socioprofessionnelle	26,8%	32,9%	21,8%	25,4%	36,6%	28,4%
TOTAL	Effectif	56	82	248	402	317	1105
	% dans Famille mono ou non	5,1%	7,4%	22,4%	36,4%	28,7%	100%
	% dans Catégorie socioprofessionnelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	% du total	5,1%	7,4%	22,4%	36,4%	28,7%	100%

VI.3 DIFFICULTÉS DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI

Dans le tableau 22 ci-dessus, 290 couples et 166 familles monoparentales ont répondu. Alors que 44 % des couples affirment avoir des difficultés dans leur recherche d'emploi, les difficultés concernent plus de la moitié des familles monoparentales, soit 54 %.

Plusieurs facteurs combinés peuvent être à la base de cette situation : manque de formation adéquate, manque de temps pour la recherche d'emploi, difficultés de combiner les exigences de la garde des enfants avec celles du monde professionnel, etc. Voir à ce propos (BRUPARTNERS - Concertations économiques et sociales, 2020), (De Spiegelaere, Racape, & Mouctar, 2017), (Duncan & Edwards, 1997), (Wagener, 2013), etc.

TABLEAU 22

Difficultés dans la recherche d'emploi, par structure familiale				
Famille mono ou non	Non concerné.es	Non	Oui	Total
Couples	501	161	129	791
Familles monoparentales	148	77	89	314
TOTAL	649	238	218	1105



TABLEAU 23

Difficultés dans la recherche d'emploi selon l'origine des répondant.es				
	Non concerné.es	Non	Oui	Total
	1	0	0	1
Autre	31	17	15	63
Europe	618	221	203	1042
TOTAL	650	238	218	1106

Au total, 456 répondant·es sur les 1 106 se sont estimé·es concerné·es par la question des difficultés dans leur recherche d'emploi et ont donc répondu à la question. Sur ce total, 218 affirment éprouver des difficultés, soit environ 48 % de l'ensemble, contre 52 % qui n'éprouvent pas de difficultés dans leur recherche d'emploi, peu importe leur origine. Cette moyenne – certainement biaisée par la très faible représentation des familles d'origine étrangère – cache des variations très importantes, notamment sur les

considérer ces comparaisons en raison des énormes différences dans les tailles d'échantillons, mais aussi dans la sélection de ces échantillons.

Le paragraphe suivant parcourt les principales difficultés évoquées comme entachant le parcours de recherche d'emploi

Pour la plupart des répondant·es à notre enquête, le manque de qualification apparaît comme la principale difficulté au moment

problèmes d'emploi rencontrés par les personnes d'origine étrangères en Europe et particulièrement en Belgique. L'analyse marginale permet de montrer que parmi les répondant·es d'origine étrangère, ce sont 47 % qui éprouvent des difficultés sur le marché d'emploi (15 sur 32), et 47 % des familles d'origine européenne ou belge. Mais comme nous l'avons expliqué précédemment, il n'y a pas lieu de

des recherches d'emploi. Cette difficulté est reconnue dans beaucoup d'autres rapports sur la situation des familles monoparentales (Herbaux & Ndaye, s.d), (BRUPARTNERS - Concertations économiques et sociales, 2020). Étant obligées de s'occuper seules des enfants et des charges du ménage, les femmes vivant seules avec enfant(s) dégagent difficilement du temps pour de la formation. Les difficultés de mobilité sont également citées fréquemment comme barrières à la recherche d'emploi. En effet, les chercheurs/chercheuses d'emploi ont besoin d'effectuer différents déplacements (vers des centres d'accompagnement, des lieux d'informations, des institutions publiques telles que le Forem ou l'ONEM...). Mais ces déplacements exigent un budget dédié qui peut être assez important, surtout pour cette catégorie de personnes dont les revenus sont parmi les plus faibles.



CHAP VII.

La question de la mobilité

VII.1 Utilisation de la voiture personnelle

Dans le chapitre précédent, il est apparu que les difficultés liées à la mobilité sont fréquemment citées parmi les barrières à l'emploi. Ce chapitre aborde de manière plus détaillée la mobilité des familles et familles monoparentales, et les difficultés éventuelles liées à l'accès à cette mobilité. Nous présentons d'abord la proportion des répondant-es disposant d'un permis de conduire.

VII.1 UTILISATION DE LA VOITURE PERSONNELLE

81 % de notre échantillon a un permis de conduire, soit 894 sur 1 105 répondants ; et sur les 314 familles monoparentales, 230 ont un permis de conduire, soit 73,2 % de ces familles. Cette information est très importante vu l'importance du permis de conduire pour la mobilité et, partant, pour la recherche d'emploi ; mais aussi parce que la possession d'un véhicule et donc d'un permis de conduire est l'un des indicateurs de la non-privation matérielle. Elle nous permettra, en l'occurrence, d'exclure le manque de permis de conduire des causes éventuelles de la faiblesse du niveau d'emploi des familles monoparentales. Remarquons que ce pourcentage est largement plus élevé pour les familles vivant en couple, soit environ 84 %. Le tableau suivant vise le même objectif, en analysant la proportion des familles monoparentales disposant d'un véhicule personnel.

TABLEAU 24
Proportion des répondants ayant un permis de conduire: par structure familiale (p=.000)

Avez-vous un permis de conduire ?		Non	Oui	TOTAL
En couple	Effectif	127	664	791
	% dans Famille mono ou non	16,1%	83,9%	100,0%
	% dans Avez-vous un permis de conduire ?	60,2%	74,3%	71,6%
	% du total	11,5%	60,1%	71,6%
Mono	Effectif	84	230	314
	% dans Type de famille	26,8%	73,2%	100,0%
	% dans Avez-vous un permis de conduire ?	39,8%	25,7%	100%
	% du total	7,6%	20,8%	28,4%
TOTAL	Effectif	211	894	1105
	% dans Famille mono ou non	19,1%	80,9%	100,0%
	% du total	19,1%	80,9%	100,0%

82 % de notre échantillon dispose d'un véhicule, soit 907 personnes sur 1 105. Pour l'ensemble des familles monoparentales, ce pourcentage est de 208 sur les 314 familles, soit 66 %, contre 77 % pour les familles en couple. Ces pourcentages ont forcément une influence sur les choix effectués concernant les modes de mobilité, comme le montre le tableau suivant. Ils montrent que les familles monoparentales possèdent moins de biens matériels que les autres familles. L'Office belge des statistiques (Statbel) avait déjà examiné pareilles statistiques en 2019 et avait trouvé que 54 % de couples avec enfant(s) vivant à la maison possèdent deux voitures ou plus ; 14 % de ces ménages possèdent même trois voitures ou plus. En revanche, un tiers des parents de familles monoparentales ne possèdent pas de voiture et environ la moitié des personnes vivant seules n'ont pas de voiture, tandis que seuls 11 % des couples avec ou sans enfant(s) peuvent se débrouiller sans voiture.

TABLEAU 25
Proportion de répondant.es disposant d'un véhicule (p=.000)

Tableau croisé				
Disposez-vous d'un véhicule ?				
Types de familles (monoparentales ou pas)		Non	Oui	TOTAL
En couple	Effectif	92	699	791
	% dans Famille mono ou non	11,6%	88,4%	100,0%
	% dans Disposez-vous d'un véhicule ?	46,5%	77,1%	71,6%
	% du total	8,3%	63,3%	71,6%
Mono	Effectif	106	208	314
	% dans Famille mono ou non	33,8%	66,2%	100,0%
	% dans Disposez-vous d'un véhicule ?	53,5%	22,9%	100%
	% du total	9,6%	18,8%	28,4%
TOTAL	Effectif	198	907	1105
	% dans Famille mono ou non	17,9%	82,1%	100,0%
	% dans Disposez-vous d'un véhicule ?	100%	100%	100,0%



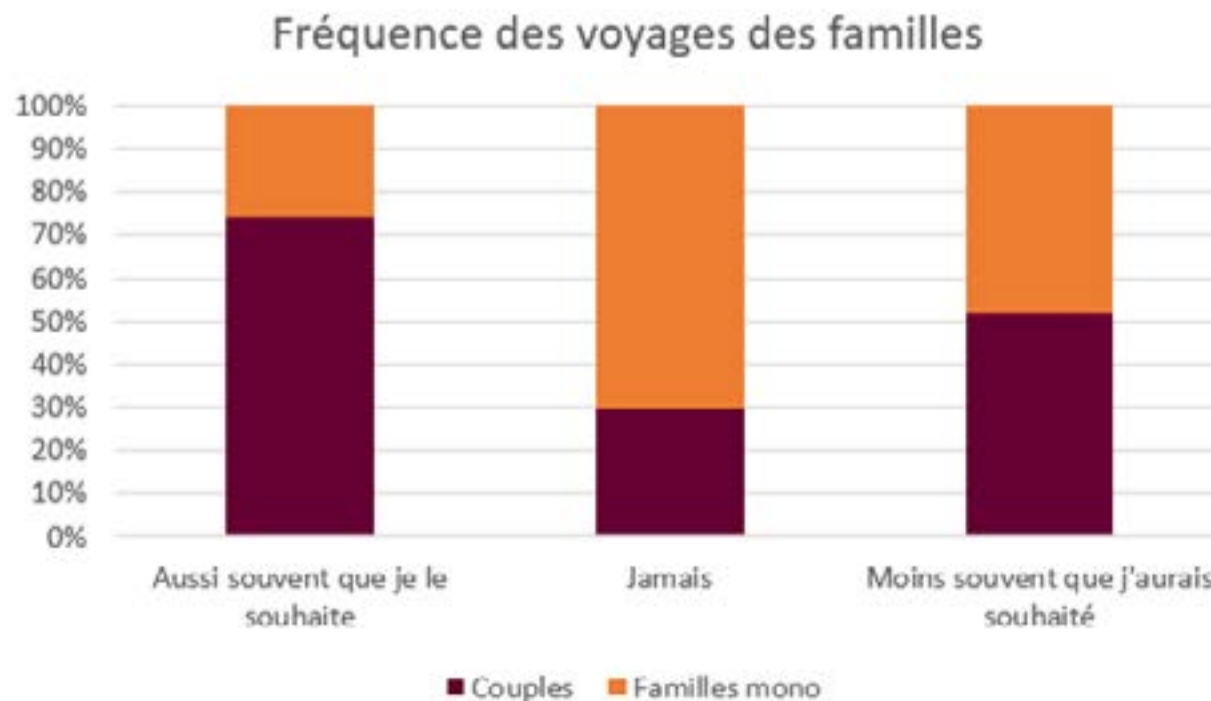
CHAP VIII.

Les familles monoparentales éprouvent généralement des difficultés d'accès aux loisirs. Les principales raisons souvent évoquées sont la faiblesse de leurs revenus, mais aussi les nombreuses tâches auxquelles les personnes doivent se consacrer seules et qui ne leur laissent pas de temps pour elles-mêmes. Dans cette section, nous analysons l'accès des femmes composant notre échantillon aux activités de loisirs, pour elles-mêmes, mais aussi avec leur(s) enfant(s).

VIII.1 PRISE DES VACANCES, PAR STRUCTURE FAMILIALE

Globalement, prendre les vacances seul·es ou avec les enfants apparaît comme un luxe pour la majeure partie de l'échantillon. Sur l'ensemble de l'échantillon ayant répondu à cette question (851 répondant·es), seules 152 arrivent à prendre les vacances avec leurs enfants aussi souvent que souhaité, soit à peine environ 18 % de l'échantillon (dont 88,2 % sont des familles en couple et seulement 12,8 % sont des familles monoparentales). 82 % de cet échantillon soit ne prennent jamais de vacances (19,62 %), soit les prennent moins souvent que souhaité (62,5 %). Mais les statistiques sont encore plus défavorables pour les familles monoparentales. Alors que 78 % des couples ne prennent jamais de vacances ou les prennent moins souvent qu'ils l'auraient souhaité, la proportion est de plus de 92 % pour les familles monoparentales. Le fait de prendre des vacances souvent selon le rythme souhaité est utilisé par l'Office belge des statistiques comme un indicateur de privation matérielle. Depuis plusieurs années, cet indicateur est très faible pour les familles monoparentales.

FIGURE 5
Fréquences des voyages par structure familiale



VIII.2 LE TEMPS LIBRE, TEMPS DE LOISIR DES FAMILLES PAR STRUCTURE

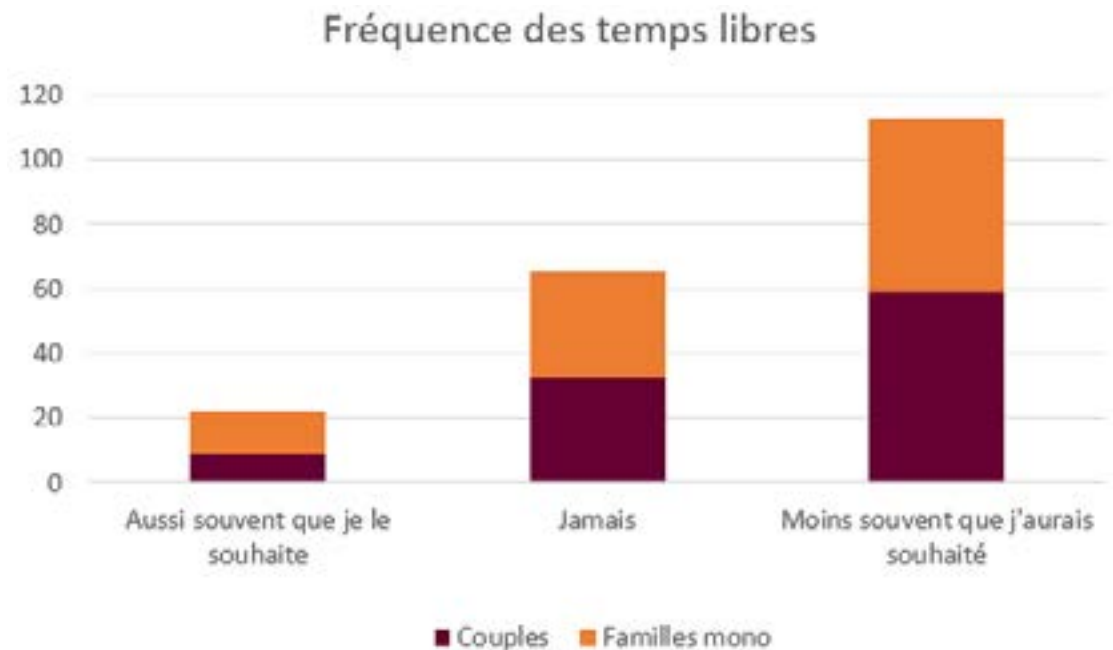
TABLEAU 26
Fréquences des libres pour les familles sondées

Arrivez-vous à prendre du temps libre pour vous-même ? (p > 0,05)					
Famille mono ou non		Aussi souvent que je le sou- haite	Jamais	Moins sou- vent que je l'aurais souhaité	Total
Couples	Effectif	176	54	197	364
	% dans Famille mono ou non	22,3%	8,78%	32,03%	59,18%
	% Arrivez-vous à prendre du temps libre pour vous-même ? (p > 0,05)	69,3%	62,8%	71,6%	74,3%
Familles mono- parentales	Effectif	78	32	78	126
	% dans Famille mono ou non	24,8%	13,56%	33,05%	53,39%
	% Arrivez-vous à prendre du temps libre pour vous-même ? (p > 0,05)	30,7%	37,2%	28,4%	25,7%
TOTAL	Effectif	254	86	275	490
	% dans Famille mono ou non	23%	10,11%	32,31%	57,58%

Seuls 10 % de notre échantillon (toutes familles confondues) arrivent à dégager du temps pour des loisirs. Parmi ces personnes qui peuvent prendre du loisir, 63 % sont des familles en couple et 37 % des familles monoparentales. Le tiers de notre échantillon ne trouve par contre jamais de temps pour des loisirs alors que plus de la moitié affirme trouver du temps moins souvent que souhaité. Clairement, pour un échantillon composé à 95 % par des femmes, il apparaît que les femmes sont fortement sollicitées tant par leurs tâches professionnelles que pour des tâches ménagères et qu'elles arrivent difficilement à dégager du temps pour elles-mêmes. En analysant les différentes structures familiales, il apparaît que 91 % des familles en couple et 86 % de familles monoparentales n'arrivent jamais (ou très peu souvent) à dégager du temps de loisirs ; l'écart entre ces deux groupes n'est donc pas statistiquement significatif (ce qui voudrait dire que le problème se pose autant pour les familles en couple que pour les familles monoparentales). Le manque de temps de loisir et de repos a des conséquences considérables sur la santé physique et psychologique des gens, sur leur vie sociale et sur leur productivité en tant que travailleurs. Une étude portant

sur les mères (toutes les mères) avait démontré une corrélation positive entre le temps passé aux loisirs et les mesures tant de bien-être, que celles liées à la santé perçue par les personnes interrogées (Sodermans, Botterman, Havermans, & Matthijs, 2015). Une autre étude a démontré le lien entre les loisirs (sports, sorties culturelles...) et une meilleure ouverture sociale des mères (Vanassche, Sodermans, Matthijs, & Swicegood, 2013).

FIGURE 6
Temps de loisirs pour les différentes structures familiales



VIII.3 RÉSEAUX RELATIONNELS – CAPITAL SOCIAL

La rupture d'un couple affecte très souvent négativement le réseau social de la femme, ce qui tend à la couper du « reste du monde ». Comme le montrait déjà le rapport du Mouvement Réformateur (Herbaux & Ndaye, s.d), l'une des caractéristiques des familles monoparentales est leur réseau social très limité. Cette section vise à analyser cette question pour ce qui est de la Fédération Wallonie-Bruxelles en y apportant une évidence empirique supplémentaire. Le tableau 31 (ci-dessous) montre que 1 004 répondant·es sur les 1 105 (environ 91 % de notre échantillon) déclarent se sentir isolé·es, surtout depuis les confinements. Ce pourcentage est le même pour les familles en couples ou pour les familles monoparentales, ce qui est normal dans la mesure où le confinement a été une situation inédite pour toutes les couches de la population, bien qu'il ait frappé certaines couches plus durement que d'autres.

Un des avantages d'un réseau étendu de capital social est de permettre à la personne possédant ce réseau d'y recourir lors des difficultés. Comme l'affirme (Simon, 2018), la qualité du réseau social et familial pré-existant à la séparation aura un impact im-

portant sur la capacité des parents de rebondir rapidement. Ce sont les mères dont les réseaux sociaux sont les plus larges qui ont le plus de chances de surmonter la dégradation de leur niveau de vie. Le capital social peut, en l'occurrence, permettre d'obtenir des informations précieuses, de l'aide personnalisée venant des membres du réseau, etc. Les deux déclarations suivantes illustrent, d'une part, l'importance du capital social dans la vie des familles et particulièrement des femmes vivant seules avec enfant(s); et d'autre part, les problèmes que la rupture avec ce réseau relationnel peut engendrer pour la personne qui en bénéficiait. Concernant le premier aspect, la déclaration suivante est celle d'une femme solo qui a trouvé dans le confinement, un élément positif qui est « le rapprochement des membres de la famille ». Elle déclare :

« Depuis la crise, j'ai plus de travail, mais le confinement a rapproché les membres de ma famille et nous essayons de passer plus de temps ensemble ».

La déclaration suivante met cependant plutôt en évidence la manière dont le confinement a bloqué l'accès au réseau social qui permettait à une maman d'enfant autiste de faire ses courses :

« Je suis maman d'un enfant autiste de 12 ans et d'un ado de 17 ans ; je ne possède pas de permis (de conduire) et dépends d'un grand réseau d'aide pour les courses et le suivi médical de mes enfants. Je n'ai plus accès à ce réseau d'aide à cause de la "bulle sociale de 1" ».

Ces difficultés particulières rencontrées par les familles ayant un enfant vivant avec un handicap étaient déjà très compliquées à gérer avant (en dehors de la crise sanitaire), notamment à cause du manque de structures spécialisées pour ces enfants. La crise sanitaire a donc détérioré une situation qui n'était déjà pas facile pour ces femmes.

Le sentiment de « rupture » d'avec la famille et/ou les amis peut en effet être frustrant et traumatisant pour la personne qui le ressent.

Le tableau suivant analyse la fréquence avec laquelle les différentes structures familiales sondées ont eu recours (ou pas) à l'aide venant de leur réseau social.

TABLEAU 27
Sentiment d'isolement des répondant.es par structure familiale

Depuis le confinement, vous sentez-vous plus ou moins isolé.e de vos amis, de vos proches ou de votre famille ? (p>0,05)		Famille mono ou non		
		Couples	Familles monoparentales	Total
Très isolé.e	Effectif	515	216	731
	% Depuis le confinement, vous sentez-vous plus ou moins isolé.e de vos amis, de vos proches ou de votre famille ?	70,5%	29,5%	100%
	% Compris dans Famille mono ou non	65,1%	68,8%	66,2%
	% du total	46,6%	19,5%	66,2%
Isolé.e	Effectif	203	70	273
	% Depuis le confinement, vous sentez-vous plus ou moins isolé.e de vos amis, de vos proches ou de votre famille ?	74,4%	25,6%	100%
	% Compris dans Famille mono ou non	25,7%	22,3%	24,7%
	% du total	18,4%	6,3%	24,7%
Pas vraiment isolé.e	Effectif	59	19	78
	% Depuis le confinement, vous sentez-vous plus ou moins isolé.e de vos amis, de vos proches ou de votre famille ?	75,6%	24,4%	100%
	% Compris dans Famille mono ou non	7,5%	6,1%	7,1%
	% du total	5,3%	1,7%	7,1%
Pas du tout isolé.e	Effectif	14	9	23
	% Depuis le confinement, vous sentez-vous plus ou moins isolé.e de vos amis, de vos proches ou de votre famille ?	60,9%	39,1%	100%
	% Compris dans Famille mono ou non	1,8%	2,9%	2,1%
	% du total	1,3%	0,8%	2,1%
Total	Effectif	791	314	1105
	% Depuis le confinement, vous sentez-vous plus ou moins isolé.e de vos amis, de vos proches ou de votre famille ?	71,6%	28,4%	100%
	% Compris dans Famille mono ou non	100%	100%	100%
	% du total	71,6%	28,4%	100%

TABLEAU 28

RECOURS À UN RÉSEAU D'AIDE PAR LES FEMMES SOLOS

Tableau croisé			
Avez-vous eu déjà recours à un réseau d'aide ? (p=0.000)			
Types de familles (monoparentales ou pas)	Couples	Familles mono-parentales	TOTAL
Non	Effectif	6460	200
	% Avez-vous eu déjà recours à un réseau d'aide ?	76,4%	23,6%
	% dans Famille mono ou non	81,7%	63,7%
	% du total	58,5%	18,1%
Oui	Effectif	145	114
	% Avez-vous eu déjà recours à un réseau d'aide ?	56%	44%
	% dans Famille mono ou non	18,3%	36,3%
	% du total	13,1%	10,3%
TOTAL	Effectif	791	314
	% Avez-vous eu déjà recours à un réseau	71,6%	28,4%
	% dans Famille mono ou non	100%	100%
	% du total	71,6%	28,4%

Sur les 1 105 personnes interrogées, seules 259 déclarent avoir eu recours à un réseau d'aide, soit 23,4 % ; dont 56 % font partie des couples et 44 % des familles monoparentales. Au sein des familles monoparentales elles-mêmes, 114 répondant·es ont eu recours à l'aide, c'est-à-dire 36 %, contre seulement 18 % des familles qui sont en couple. En d'autres termes, les familles monoparentales ont deux fois plus de risque de devoir recourir à l'aide extérieure pour faire face aux difficultés quotidiennes par rapport aux autres familles. Et comme nous l'avons mentionné précédemment, le travail social du Collectif des Femmes a constaté qu'il y a eu une forte augmentation des demandes d'aide (alimentaire, psychologique, hygiénique, etc.). La précarisation des personnes les plus vulnérables par la crise sanitaire est la principale raison de cette tendance, qui, malheureusement, persiste jusqu'à présent.

REMARQUES IMPORTANTES

A travers les chapitres précédents, un « portrait » de la femme solo vient d'être produit. Ce portrait résultant des analyses quantitatives renvoie à un paradoxe qu'il est important de bien comprendre. En effet, les chiffres donnent l'impression que la femme solo étudiée, sans être particulièrement riche, mène quand même une vie assez aisée, comparable à celle d'une « belge moyenne ». Pourtant, rien n'est moins sûr. Les femmes solos sont effectivement victimes de cette « impression » d'aisance qui, en floutant la précarité dans laquelle elles vivent, les rend inéligibles aux aides auxquelles elles pouvaient pourtant légitimement prétendre. C'est pour donner une meilleure compréhension de ce portrait que nous avons préféré mettre en perspective ces chiffres en les confrontant aux propos résultant des interviews avec 3 femmes solos (une d'origine belge, l'autre d'origine d'Afrique subsaharienne, et l'autre d'origine latino-américaine).

Le premier cas concerne la situation d'une femme belge vivant seule avec deux enfants après une séparation d'avec son mari suite à des violences répétées. La femme travaille dans l'administration publique et gagne plus de 2100 € le mois. La maison fami-

liale ayant été vendue suite au divorce, elle doit payer un loyer de 1000 € à Louvain-la-Neuve, l'assurance responsabilité civile pour sa voiture, les frais d'avocats (pour lesquels elle a dû prendre un crédit qu'elle continue de rembourser). Pour soigner les traumatismes subis par ses deux enfants suite aux violences conjugales, elle paie les prestations d'une psychologue à 165 € par mois pour (trois personnes dont 2 enfants et elle-même). En fin de compte, malgré un salaire apparemment convenable, elle a des difficultés pour nouer les deux bouts du mois. Elle se retrouve dans une cycle d'endettements.

Les deuxième et troisième cas sont similaires à ce premier cas pour ce qui est du revenu, des charges à supporter, et du net restant mensuellement pour subvenir aux besoins de base tels que l'alimentation, les soins spécifiques (dentistes, mammographies, etc). La femme d'origine africaine doit, en plus des charges payées en Belgique, subvenir à tous les besoins de son fils resté dans son pays parce que « ne remplissant pas les conditions de regroupement familial » notamment en matière d'âge des enfants. Ils sont également différents du premier

dans la mesure où en tant que femmes racisées (d'origine africaine et sud-américaine), ces femmes subissent en plus, des discriminations dans les différentes démarches qu'elles mènent (recherches des logements, démarches dans les différents services publics, essais de changement d'emploi, etc). Malgré leurs situations en apparence financièrement stable, toutes ces dames (qui sont représentatives des nombreux cas rencontrés par le Collectif des Femmes) ont eu besoin d'un appui de leurs CPAS, et ont été accompagnées par le Collectif des Femmes dans leurs démarches. Malheureusement, selon les critères des CPAS, ces femmes sont inéligibles à l'aide publique parce qu'elles travaillent et ont des revenus. Parmi les conseils qu'elles reçoivent des CPAS, nous citons :

- ➔ Changer de commune pour aller vivre là où les loyers sont modérés : Mais comment déraciner les enfants et soi-même d'un milieu de vie dans lequel on a construit quelques relations sociales, dans lequel les enfants étudient,...
- ➔ Vendre la voiture pour ne plus avoir à payer des charges d'assurances, de carburant, d'entretiens, etc. : Ce qui est

incompatible avec la nécessité de relier les trajets vers le travail, l'école, les courses du ménage, etc.

Bref, pour rencontrer les critères d'éligibilité de l'aide du CPAS, il faudrait se précariser davantage, voire renoncer à la dignité. Comme énoncé précédemment, ces entretiens permettent de nuancer le portrait de la femme solo tel qu'il découle des analyses de l'enquête quantitatives. La précarité des femmes solos découle donc, non pas du fait de n'avoir aucun revenu, mais surtout du fait qu'en ayant ce revenu, elles sont exclues de toute autre forme d'aides existant, sans que leur condition spécifique de femme solo soit considérée. Cela fait que leur situation devient très souvent pire que celle d'une personne qui, parce qu'elle est au chômage ou dépend du CPAS, peut obtenir des avantages financiers, l'accès à prix réduit aux titres de transport, à la culture (article 27), à certains soins médicaux,..., recours à la médiation des dettes, accès aux avocats prodeco, aux colis alimentaires, etc. Il y a donc lieu de reconsidérer la situation de ces femmes, et nous y reviendrons dans les revendications à la fin de cette étude





CHAP IX.

ANALYSE DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA
SITUATION DES FAMILLES ET PARTICULIÈREMENT DES
FAMILLES MONOPARENTALES

Il existe peu de recherches disponibles qui examinent spécifiquement l'impact de la Covid-19 sur la situation des parents isolés. Pourtant, un certain nombre de facteurs de risque spécifiques ont été identifiés en ce qui concerne la façon dont les parents isolés pourraient être affectés de manière disproportionnée (Nieuwenhuis R. , 2020). Nous survolons brièvement ces facteurs au niveau théorique, avant de présenter les résultats de cette enquête de terrain.

Le premier facteur de risque potentiel concerne l'enseignement à domicile.

La fermeture (partielle ou totale) des écoles et la transition vers les modes d'enseignement en ligne ont posé un énorme défi à tous les parents qui travaillent et dont on attend maintenant qu'ils participent activement à l'éducation des enfants dans une bien plus large mesure. Cependant, il n'est pas difficile de voir comment pour les parents solos, combiner l'enseignement à domicile (et d'autres formes de tâches à domicile) avec le travail peut être un défi insurmontable – qu'il s'agisse de télétravail ou de travail classique exigeant le déplacement (Power, 2020). Cette situation pose un facteur de risque

pour les parents seuls qui ne peuvent pas se permettre d'être trop absents au travail, au risque de le perdre. Une étude a révélé que les familles monoparentales étaient plus exposées à la « vulnérabilité numérique » : ne pas avoir accès à Internet ou à un ordinateur à la maison (Mikolai, Keenan, & Kulu, 2020). En Belgique, une lettre ouverte des associations luttant pour les droits des femmes indiquait que les femmes sont les plus exposées à la précarité numérique alors que la crise sanitaire exige de tout faire sur un ordinateur connecté à Internet. Une autre étude a établi que les enfants de familles monoparentales consacraient moins de temps à l'école à domicile (Bayrakdar & Guveli, 2020).

Le deuxième facteur de risque potentiel a trait à la position des parents solos

et, comme nous l'avons déjà montré, à celle des femmes solos sur le marché du travail. Dépendant d'un seul revenu, elles courent en même temps plus de risques de se retrouver au chômage et donc de perdre sensiblement leur bien-être économique. Globalement, les mères célibataires sont plus susceptibles d'être employées dans des secteurs fermés à cause de la Covid-19 (Blundell, Costa

Dias, Joyce, & Xu, 2020) ; mais aussi d'avoir des contrats de travail précaires. Cette étude a démontré d'ailleurs que les femmes solos travaillent plus souvent à temps partiel ou sur la base de contrats temporaires (précaires). Cette situation pose un double risque en période de ralentissement économique : les travailleurs sous contrat temporaire courent un risque plus élevé de se retrouver au chômage alors qu'ils sont moins susceptibles de remplir les conditions d'éligibilité aux allocations de chômage ; ce qui les oblige à recourir à une assistance sociale qui fournit des niveaux de revenus inégaux et une faible protection des parents isolés. Comme le montrent (Nieuwenhuis R., 2020), avant la pandémie de la Covid-19, les niveaux de protection sociale des parents solos étaient déjà plus faibles qu'ils ne l'étaient avant la Grande Récession.

Le troisième facteur de risque potentiel concerne la façon dont la parentalité elle-même pourrait être affectée de multiples façons pour les parents solos. Ce facteur de risque n'a pas été examiné systématiquement, mais soulève des questions pertinentes. Par exemple, comment la garde alternée

d'enfants est-elle affectée par la crise de la Covid-19 ? Comment combiner le respect des règles et directives concernant la distanciation sociale ou la visite de personnes en dehors du ménage et la nécessité d'organiser l'accueil des enfants vivant dans deux ménages ? Dans quelle mesure l'ensemble des mesures liées à la Covid-19 prennent-elles en compte explicitement les contraintes des familles monoparentales ? Des études empiriques aux Pays-Bas ont montré à quel point des réglementations apparemment bien réfléchies concernant la Covid-19 peuvent avoir des conséquences négatives sur les familles monoparentales : les supermarchés sont autorisés uniquement pour les personnes non accompagnées, refusant même les mères isolées qui ont amené leur enfant alors qu'elles n'avaient aucune autre solution de garde (Fisher, et al., 2020). En outre, une étude de cas sur la santé mentale au sein de la population allemande avait révélé que les niveaux élevés d'anxiété initiaux ont diminué dans la population globale au cours du premier mois de la Covid-19, mais que pour les personnes vivant seules avec enfants (particulièrement les femmes), ces niveaux n'ont pas diminué (Naumann et al., 2020), cité par (Nieuwenhuis R., 2020).

La plupart de ces postulats n'ont pas encore été démontrés à partir des données empiriques sur les familles monoparentales. C'est l'objectif poursuivi par ce chapitre. Il aborde la perception des répondant·es sur la manière dont la crise sanitaire les a affecté·es. Il a été demandé aux répondant·es d'évaluer sur une échelle de Likert à 4 points, le niveau ressenti de l'impact sur l'accès aux aliments, l'accès aux soins de santé, la facilité de se déplacer (mobilité), l'accès à Internet, les dépenses de scolarité des enfants et l'accès aux loisirs. Les répondant·es devaient répondre aux mêmes questions pour la partie « Avant le confinement », puis « Depuis le confinement », de sorte que la comparaison des fréquences des deux situations puisse permettre d'évaluer l'impact de la Covid-19 dans la perspective des familles wallonnes, et plus particulièrement des familles monoparentales.

IX.1.1 Perception selon l'origine des répondant·es

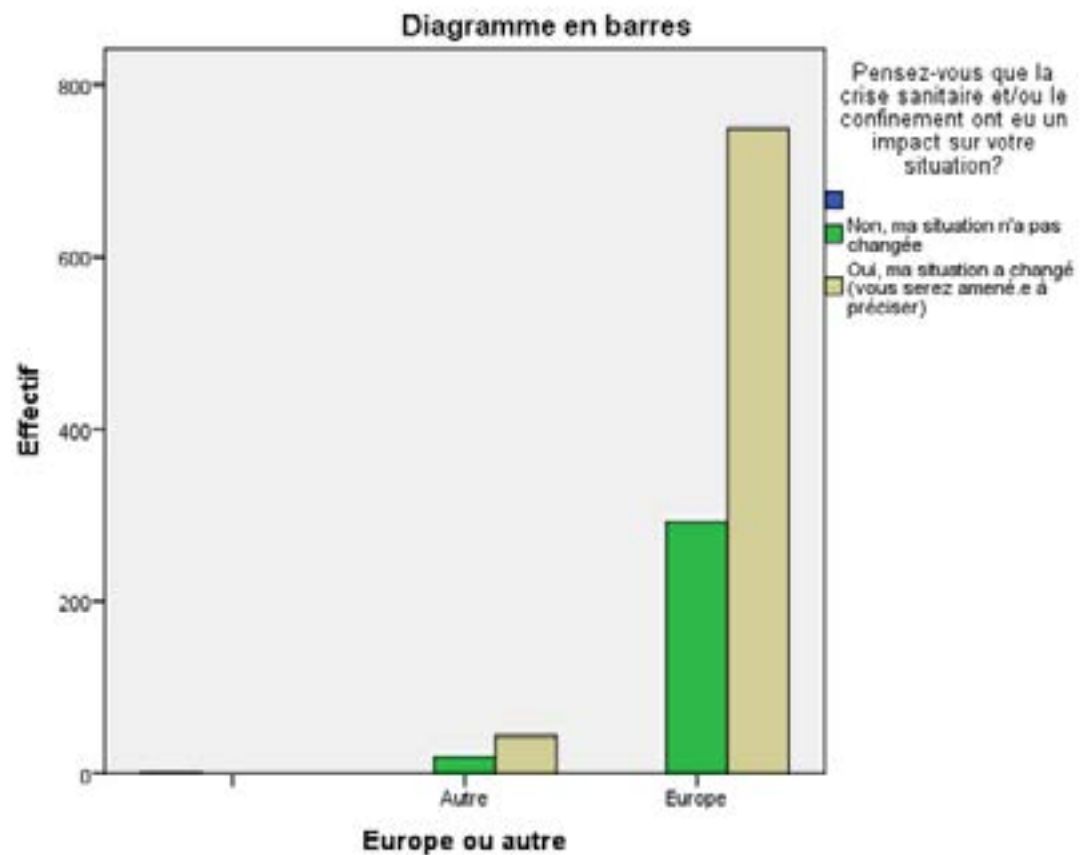
Dans l'ensemble, les répondant·es, quelle que soit leur origine, estiment que leur situation a été impactée par la crise sanitaire (72 %). Parmi les personnes d'origine non européenne, 70 % trouvent que leur situation a changé ; cette proportion étant de 72 % pour les **Belges** et répondant·es européen·nes.

TABLEAU 29
Perception de l'impact de la crise sanitaire selon l'origine (p=.000)

Pensez-vous que la crise sanitaire et/ou confinement ont eu un impact sur votre situation ?				
Europe ou autre		Non, ma situation n'a pas changé	Oui, ma situation à changé	Total
Autre	Effectif	19	44	63
	% dans Europe ou autre	30,2%	69,8%	100%
	% dans Pensez-vous que la crise sanitaire et/ou confinement ont eu un impact sur votre situation ?	6,1%	5,5%	7,7%
Europe	Effectif	293	749	1042
	% dans Europe ou autre	28,1%	71,9%	100%
	% dans Pensez-vous que la crise sanitaire et/ou confinement ont eu un impact sur votre situation ?	93,9%	94,5%	94,2%
TOTAL	Effectif	312	793	1106
	% dans Europe ou autre	28,2%	71,7%	100%
	% du total	28,2%	71,7%	100%

FIGURE 7

Perception de l'impact de la crise sanitaire selon
l'origine des répondant.es



IX.1.2 Perception selon la structure familiale (monoparentales ou en couple)

Comme pour la comparaison selon l'origine des répondant·es, les proportions des familles monoparentales et celles d'autres familles qui trouvent qu'elles ont été affectées par la Covid-19 s'élèvent à 72 % en moyenne, c'est-à-dire, une grande majorité de notre échantillon.

Les sections suivantes analysent les réponses des répondant·es en rapport avec l'impact de cette crise sur l'accès à l'alimentation, aux soins de santé, aux loisirs, aux frais de scolarité des enfants, à Internet, mais aussi au sentiment d'être isolé·e.

FIGURE 8
Perception de l'impact de la crise sanitaire par structure familiale

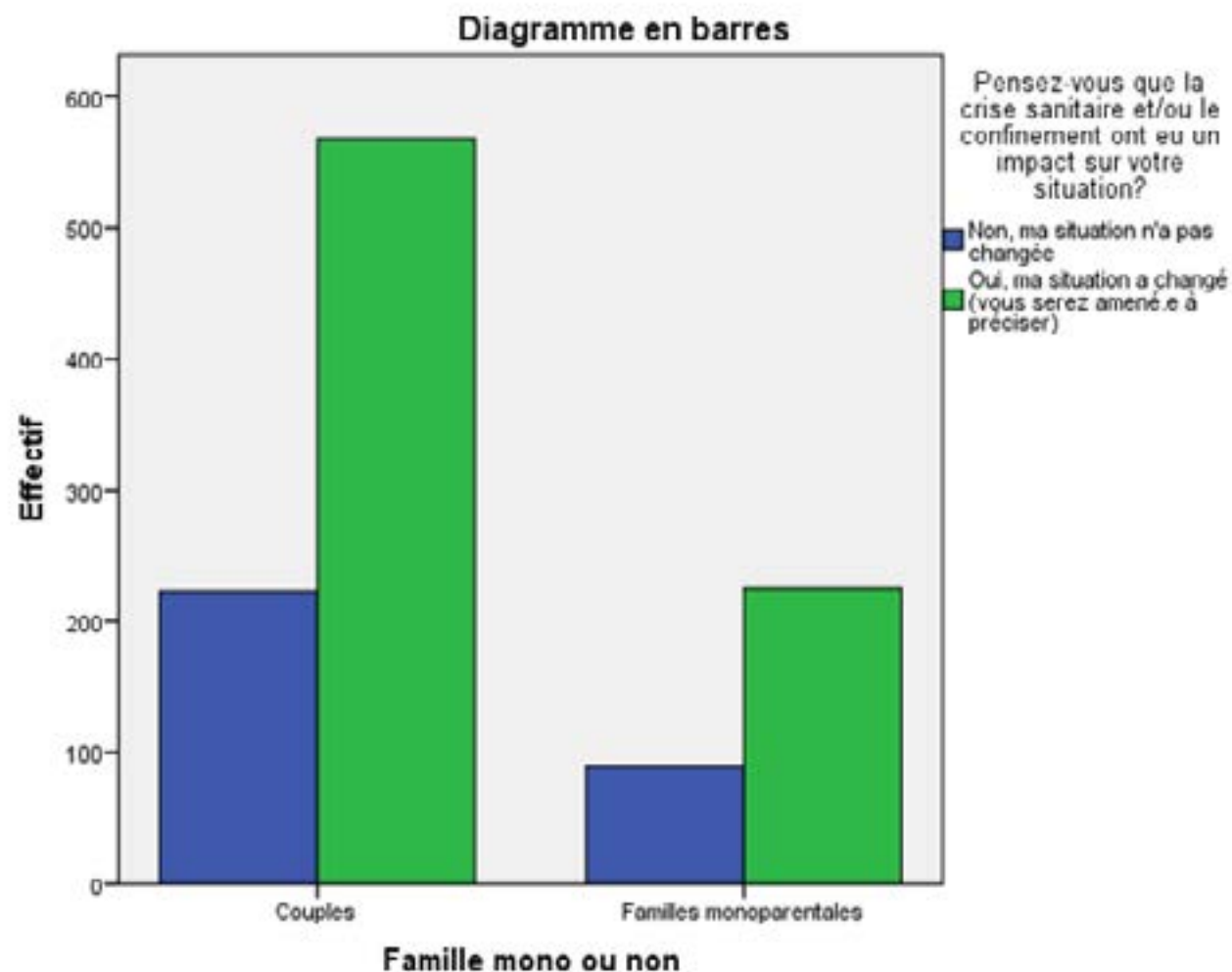


TABLEAU 30

Perception de l'impact de la crise sanitaire par structure familiale (p=.000)

Pensez-vous que la crise sanitaire et/ou le confinement ont eu un impact sur votre situation ?				
Famille mono ou non		Non, ma situation n'a pas changé	Oui, ma situation à changé	Total
Autre	Effectif	223	568	791
	% dans Famille mono ou non	28,2%	71,8%	100%
	% dans Pensez-vus que la crise sanitaire et/ou confinement ont eu un impact sur votre situation ?	71,5%	71,6%	71,6%
	% du total	20,2%	51,4%	71,6%
Europe	Effectif	89	225	314
	% dans Famille mono ou non	28,3%	71,7%	100%
	% dans Pensez-vus que la crise sanitaire et/ou confinement ont eu un impact sur votre situation ?	28,5%	28,4%	28,4%
	% du total	8,1%	20,4%	28,4%
TOTAL	Effectif	312	793	1105
	% dans Famille mono ou non	28,2%	71,8%	100%
	% dans Pensez-vus que la crise sanitaire et/ou confinement ont eu un impact sur votre situation ?	100%	100%	100%
	% du total	28,2%	71,8%	100%

IX.2 IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES EN WALLONIE

IX.2.1 Analyse de quelques réponses aux questions ouvertes

Avant d'analyser les réponses de l'enquête quantitative, nous parcourons d'abord certains commentaires récoltés sous forme de questions ouvertes auprès de nos répondant·es, en vue de mettre déjà en évidence quelques éléments de la manière dont nos répondant·es vivent la crise sanitaire. Pour commencer, voici quelques déclarations :

« Avant le confinement, j'étais au chômage et là, depuis la crise, je trouve encore moins facilement un emploi. Les courses deviennent de plus en plus chères, ça devient difficile financièrement... »

Cette déclarations met en évidence deux problèmes cruciaux et qui seront récurrents par la suite : la plupart des familles perçoivent que toutes les denrées alimentaires (les courses aux supermarchés) deviennent très chères

et qu'il devient plus difficile de trouver un travail. Au-delà de l'accès financier à certains besoins de base, la dimension anxiogène est non négligeable, comme dans cette affirmation d'une femme :

« Avec le confinement, l'accès à l'alimentation de son choix est devenu compliqué d'une part parce qu'on a peur de sortir même si les commerces alimentaires sont ouverts, et d'autre part parce que certains produits ne sont plus approvisionnés ».

Ainsi, en plus de la baisse des revenus consécutive à la crise sanitaire, cette affirmation pointe la crainte de contracter le virus en faisant des courses.

Le confinement a privé les enfants, les jeunes et les adolescents, de toutes leurs occasions de rencontrer leurs amis, ce qui les a coupés de leurs liens sociaux. Enfermés avec leurs parents, ils essaient de compenser ce lien « perdu » en devenant très exigeants en matière d'affection qu'ils essaient de trouver auprès de leurs parents. C'est ce constat qui ressort entre autres de la déclaration suivante :

« C'est plus difficile pour une maman solo de gérer le bien-être moral des enfants. On s'oublie encore plus pour leur donner des

moments légers alors qu'il y a énormément de restrictions... Que cela soit les jumeaux de 11 ans ou celui de 19 ans ou même celui de 23 ans, ils demandent beaucoup plus de présence, de consolation ; ils attendent que je leur donne le positif qu'ils n'ont plus grâce à l'extérieur... »

« J'ai accouché en février 2020. Ma vie de jeune maman a été impactée, car je n'avais pas accès aux ressources telles que ma famille, les magasins de puériculture... Pour les soins médicaux spécifiques pour mon bébé, c'est une véritable bataille pour avoir accès à l'hôpital. Il n'y a pas de plainte de ma part ici, juste un constat et ce sentiment de ne pas être prise en compte dans des difficultés quotidiennes ».

Il convient de relever également des difficultés particulières liées à des métiers : généralement occupés par des femmes : les métiers du « Care ». Des nombreuses femmes ont été fort sollicitées pendant cette période de crise sanitaire et la plupart n'ont pas encore eu le temps de récupérer, de se reposer. Bien évidemment, les difficultés ont été encore plus durement ressenties par les femmes solos qui étaient très sollicitées dans les structures de soins

(hôpitaux, maisons de repos et de soins, infirmières à domicile, etc.). C'est le cas d'une dame qui témoigne :

« Je suis dans les soins à domicile. Je n'ai pas su être présente pour aider ma fille en particulier dans sa scolarité à domicile et j'ai accumulé énormément d'heures ».

Ou encore :

« Je suis infirmière à domicile, alors on peut dire que sur le plan financier, j'ai eu de la chance de pouvoir travailler et de gagner ma vie bien que tout ait augmenté ! Mais je n'ai pas été assez présente pour mes enfants qui, eux, étaient confinés, car il y avait beaucoup plus de travail à domicile. Il a fallu gérer l'absence du médecin, du kiné, de l'aide familiale lors du premier confinement ; plus personne à part les infirmières... Et les familles qui ne venaient plus.... C'était très dur et encore maintenant, ce n'est pas facile... »

Certains répondant·es relèvent également la difficulté de chercher et/ou de trouver du travail depuis le confinement. Beaucoup d'organisations et d'entreprises ont fermé ou ont réduit sensiblement leurs activités, envoyant de nombreuses personnes en chômage technique, « chômage Covid-19 ».

Les licenciements ont par ailleurs augmenté. Globalement, cette situation a mis les familles en difficulté, comme on peut le voir dans les déclarations ci-dessous, que la répondante choisit de terminer par une note positive « pour garder le moral » :

« Depuis le confinement, j'ai eu beaucoup de mal à chercher un travail. Les enfants ont été avec moi de mars à septembre, 3 semaines en octobre et 3 semaines à Noël. La pandémie a placé le soin de mes enfants au centre de ma vie. Il y a beaucoup d'aspects positifs suite à cela, mais aussi, la situation m'a poussée vers des renoncements personnels qui perpétuent la fragilité de notre économie familiale ».

Dans le même ordre d'idées, la déclaration suivante essaie de relativiser les effets du confinement en montrant qu'il y a à la fois des aspects négatifs, tout en essayant de rester positif en mettant justement en évidence les effets positifs :

« Depuis le confinement, étant en partie en télétravail, je peux mieux m'occuper de ma fille de 10 ans. Par contre, du point de vue des loisirs, nous étions très actifs et par la force des choses plus du tout aujourd'hui ».

Et : « Depuis le confinement, il y a des soucis de scolarité, de maintien d'un

équilibre journalier... Il n'y a plus de sport ni de vie sociale, plus d'envies. On s'enterre financièrement. C'est la catastrophe et le moral des troupes est au plus bas. Plus de motivation ».

Les répondant·es relèvent également la montée d'un sentiment global et persistant d'anxiété et la multiplication des cas de burn-out :

« Les difficultés pour gérer les conséquences du confinement m'ont conduite à un burn out, une dépression. Je suis en incapacité de travail depuis fin novembre 2020 ».

Ou encore des problèmes psychologiques pour les enfants :

« Mon plus jeune éprouve des difficultés de comportement amplifiées depuis le confinement ».

Ils ont d'autres problèmes de santé, mais ont peur de fréquenter les structures de soins telles que les cabinets de dentisterie et d'autres centres de santé, de peur d'y contracter le virus. L'anxiété des familles a donc entraîné des renoncements de se faire soigner pour un certain nombre de personnes.

Outre les problèmes de précarité (matérielle) accrus liés aux confinements ainsi que cette anxiété globale, on relève également des problèmes relatifs à l'organisation du télétravail. Celui-ci a perturbé la vie des ménages, y compris ceux comptant deux parents. En effet, lorsque les deux parents doivent être en télétravail à la maison avec les enfants, des difficultés de suivi des enfants apparaissent. Lequel des deux parents ? À quels moments ? Quid de l'intimité familiale envahie par les réunions Teams, Zoom... ? Ces inquiétudes apparaissent clairement dans plusieurs déclarations telles que celles-ci :

« Durant le confinement, j'ai fait du télétravail avec un rythme de travail plus important qu'au bureau. Heureusement que ma fille est grande et mon compagnon disponible malgré du télétravail pour lui aussi. Cette situation m'a fait remettre en question mon emploi et m'a fort perturbée. En septembre, j'ai fait un burn-out et je suis encore en arrêt de travail ».

« En télétravail, beaucoup plus de pression, manque de contacts sociaux en plus de la saison propice à la déprime saisonnière déjà de base... J'ai plus de travail à la maison (plus de vaisselle, plus de nettoyage à faire, etc., car plus au domicile) donc en plus de la pression mise par les employeurs pour que le travail soit fait, l'organisation pour

éviter autant que possible de laisser les enfants en garderie (en vue de respecter leur bulle/classe et de ne pas les mélanger avec d'autres classes)... Tout ceci donne beaucoup de travail (rôle de maman et tout le travail que ça comporte, tout en abattant un maximum de travail depuis la maison, et tout en ayant plus de nettoyage et autres tâches ménagères à faire qu'à l'habitude...) Pour ma part, je ressens une énorme fatigue physique et morale ».

« Entre le télétravail et la garde des enfants à la maison comme famille monoparentale, c'est la misère psychologique. Un soutien par des congés parentaux était le bienvenu, mais a été malheureusement supprimé. L'augmentation de la consommation du chauffage et de l'électricité est une catastrophe pour le budget. Et comme souvent, vu que je travaille, je ne peux bénéficier d'aides alors que je suis à la limite de m'en sortir, il y a des choix à faire ».

Certain·es répondant·es ont pu relever des aspects positifs du confinement. Comme nous le verrons dans la suite. On note par exemple le temps que le confinement dégage pour soi-même, pour la famille, etc. Dans la déclaration suivante, venant d'une femme vivant en couple, le confinement a permis à son compagnon de mieux s'occuper d'elle, des tâches ménagères, de la scolarité des

enfants, d'autres courses, etc.

« Grâce au confinement, mon mari en télétravail prend le relais pour les navettes scolaires, les tâches ménagères, la cuisine... Ce qui me permet de mieux vivre avec la maladie. Nous redoutons la reprise d'une vie "normale" ».

« J'ai plus de temps pour m'occuper de mes enfants et c'est tant mieux ».

Toutefois, il n'y a pas lieu de se focaliser sur ces rares « aspects positifs », face à l'ampleur des problèmes que la crise sanitaire a créés dans les ménages, et pour lesquels nous sommes encore très loin de trouver des solutions à ce jour. La section suivante analyse de manière quantitative les réponses des répondant·es aux différentes questions sur l'impact de la Covid-19.

IX.2.2 Impact de la crise sur quelques dimensions de la qualité de vie des familles

IX.2.2.1 Impact sur l'accès aux besoins alimentaires

Sur l'ensemble de l'échantillon, 3,4 % avaient des difficultés à faire face aux dépenses alimentaires avant la crise sanitaire. Ces familles sont passées à 10 % (trois fois plus) après la crise sanitaire et cette situation est vraie aussi bien pour les couples que pour les familles monoparentales. La proportion des couples qui accédaient facilement ou très facilement aux dépenses alimentaires était de 92 % avant la Covid-19; et passe à 77 % après la Covid-19. Celle des familles monoparentales était de 82 % (plus faible que les couples) et baisse sensiblement pour n'être que de 62 % suite à la crise sanitaire. En d'autres termes, au moins 20 % supplémentaires des familles monoparentales ont éprouvé plus de difficultés à accéder aux dépenses alimentaires suite à la crise sanitaire. De la même manière, avant la Covid-19, environ 18 % de la population estimaient que l'accès à l'alimentation était difficile ou très difficile ; une proportion qui passe à 38 % avec les confinements, soit plus du double.

TABLEAU 31 Impact de la Covid-19 sur l'accès aux besoins alimentaires										
Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	21	41	118	611	791	43	88	135	306	572
	2,7	5,2	14,9	77,2	100	7,5	15,4	23,6	53,5	100
	55,3	51,2	54,9	79,1	71,6	51,8	65,7	67,2	80,7	71,8
Familles mono	17	39	97	161	314	40	46	66	73	225
	5,4	12,4	30,9	51,3	100	17,8	20,4	29,3	32,4	100
	38	80	215	772	1105	83	134	201	379	797



IX.2.2.2 Impact sur la mobilité (difficulté/facilité à faire les courses)

Tableau 32 Impact de la Covid-19 sur la mobilité des familles

En parlant d’avant la crise sanitaire, à peine 7 % de notre échantillon (80 sur 1 105) déclarent que la mobilité était difficile ou très difficile (coûts de transport notamment). Ce pourcentage passe à 39 % suite à la crise sanitaire (durant les confinements). La crise sanitaire aurait donc multiplié par 5 les difficultés éprouvées par les ménages wallons en rapport avec leur mobilité. Pour les familles monoparentales, elles étaient 11 % à déclarer avoir des problèmes de mobilité avant la crise sanitaire, mais avec les confinements ce pourcentage est passé à 42 %, presque multiplié par 4. Quant aux familles à deux parents, 5,7 % déclaraient des difficultés de mobilité avant la crise sanitaire, et 38 % après les confinements. En même temps, les pourcentages des familles qui percevaient la mobilité comme relativement facile était respectivement de 89 % et 94 % pour les familles monoparentales et les couples. Ils baissent respectivement à 41,7 % et 62 % pour les familles monoparentales et

les couples. Il apparaît d’une part que toutes les familles ont été négativement affectées dans leur mobilité par la crise sanitaire ; et d’autre part, que les familles monoparentales ont été plus affectées comme le montre l’ampleur de la baisse dans les pourcentages cités plus haut.

TABLEAU 32
Impact de la Covid-19 sur la mobilité des familles

Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	23	22	69	677	791	76	141	155	200	572
	2,9	2,8	8,7	85,6	100	13,3	24,7	27,1	35	100
	63,9	50	52,7	75,7	71,6	65,5	72,3	68	77,5	71,8
Familles mono	13	22	62	217	314	40	54	73	58	225
	4,1	7,0	19,7	69,1	100	7,8	24	28,6	32,4	100
	36,1	50	47,3	24,3	28,4	34,5	27,7	32	22,5	28,2
	36	44	131	894	1105	116	195	228	258	797

IX.2.2.3 Impact de la crise sanitaire sur l'accès aux soins de santé

« Depuis que j'habite à Ottignies, je n'ai plus de médecin traitant. Pas moyen d'en avoir un : ils sont tous débordés et n'acceptent plus de nouveaux patients. De plus, ils travaillent en groupe et ne sont pas disponibles après 17 h ».

Ceci est l'une des nombreuses déclarations des familles que nous avons interrogées concernant l'impact de la crise sanitaire sur l'accès aux soins de santé. Comme le montre le tableau ci-dessous, cet impact (négatif) est considérable et va au-delà du seul accès matériel.

Ce tableau montre clairement la manière dont l'accès aux soins de santé s'est détérioré entre les périodes avant et après confinement, confirmant que la crise sanitaire a rendu l'accès aux soins de santé plus difficile. En effet, si dans l'ensemble seuls 3,5 % de la population d'étude trouvaient l'accès aux soins très difficile, ils sont 25,6 % (au moins 7 fois plus) qui déclarent cette difficulté depuis les confinements. Par ailleurs, avant la Covid-19, environ 71 % (781 sur 1 105) trouvaient l'accès très facile. Ces personnes ne représentent plus que 19 % depuis la crise sanitaire. Pour ce qui est des familles monoparentales, environ 5 % trouvaient l'accès très difficile ou difficile avant la Covid-19 ; elles passent à 17,6 % depuis la

crise. Tandis qu'au même moment, la plupart des familles interrogées avaient un accès facile, voire très facile (82,4 %), elles ne sont plus que 37,7 % après les confinements. Il y a lieu de relever également qu'alors qu'environ 93 % des personnes en couple trouvaient l'accès soit facile ou très facile avant la Covid-19, ce pourcentage n'est que de 82 % pour les familles monoparentales, un écart de 10 % ($p=.000$). Pour les couples, le pourcentage d'accès passe de 93 % à 45 % ; et pour les familles monoparentales de 82 % à 38 % durant la crise sanitaire. La baisse frappe donc davantage les familles monoparentales que les autres.

TABLEAU 33
Impact de la Covid-19 sur l'accès aux soins de santé

Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	19	38	147	587	791	127	188	135	122	572
	2,7	4,8	18,6	74,2	100	22,2	32,9	23,6	21,3	100
	48,7	52,1	69,3	75,2	71,6	62,3	74,9	70,7	80,8	71,8
Familles mono	20	35	65	194	314	77	63	56	29	225
	6,4	11,1	20,7	61,8	100	34,2	28	24,9	12,9	100
	51,3	47,9	30,7	24,8	24,4	37,7	25,1	29,3	19,2	28,2
	39	73	212	781	1105	204	251	191	151	797

IX.2.2.4 Impact sur l'accès aux loisirs

TABLEAU 34
Impact de la Covid-19 sur l'accès aux activités culturelles et loisirs

Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	41	81	165	504	791	403	114	30	25	572
	5,2	10,2	20,9	63,7	100	70,5	19,9	5,2	4,4	100
	50,6	68,6	74,7	73,6	71,6	69,6	77,6	85,7	69,4	71,8
Familles mono	40	37	56	181	314	176	33	5	11	225
	12,7	11,8	17,8	57,6	100	78,2	14,7	2,2	4,9	100
	49,4	31,4	25,3	26,4	28,4	30,4	22,4	14,3	30,6	28,2
Total	81	118	221	685	1005	579	147	35	36	797

Pour ce qui est des loisirs, il apparaît que 199 répondant·es (soit 18 % de l'échantillon) trouvaient l'accès aux loisirs comme étant soit très difficile soit difficile; alors que 91 % ont cette perception depuis les confinements; un écart très considérable montrant que la dégradation de l'accès aux loisirs par les familles sondées. Plus spécifiquement, pour les différentes structures familiales, on constate que 77 familles monoparentales sur 314 (24,5 %) estimaient l'accès aux loisirs très difficile

avant les confinements; mais depuis les confinements, ce sont 93 % de ces familles qui ne peuvent plus accéder aux loisirs. Pour les familles vivant en couple, la situation était difficile ou très difficile pour 15 % d'entre elles avant les confinements, contre 90 % depuis les confinements. La situation des loisirs s'est donc considérablement détériorée depuis les confinements comme on pouvait s'y attendre. Non seulement beaucoup d'espaces de loisirs étaient fermés/inaccessibles, mais aussi la perte des

revenus des ménages est de nature à limiter l'accès à un certain nombre de dépenses, notamment celles liées aux loisirs.

L'absence des loisirs a été à la base de différents problèmes, comme relevé dans la déclaration suivante :

« La piscine et le Basic Fit ont fermé. Ça a transformé négativement ma vie de couple et ma santé psychique et physique (problèmes de sommeil, d'anxiété, de stress, conflits plus fréquents...) »

IX.2.2.5 Impact sur l'accès à Internet

La crise sanitaire et les confinements qui l'ont suivie ont mis en avant le « tout numérique », l'utilisation du numérique en toute chose (enseignements, réunions, prises de rendez-vous, télétravail...), rendant ainsi indispensable l'accès de tous à Internet. Comme le note une enquête du site web « Femmes & Santé », de nombreuses femmes en situation de précarité (femmes monoparentales, femmes âgées, femmes immigrées avec des titres de séjours précaires ou sans titre du tout...) connaissent d'énormes difficultés pour suivre les études devenues virtuelles. Plus que les autres couches sociales, cette catégorie

de la population vit dans une précarité numérique. Cette section analyse l'impact de la crise sanitaire sur cet accès à Internet qui était déjà faible. Il apparaît que 4,7 % des femmes vivant en couple déclaraient un accès difficile à Internet avant les confinements, contre 11 % depuis les confinements. Pour les familles monoparentales, c'est 6 % qui éprouvaient des difficultés avant les confinements, contre environ 21 % après. L'impact est donc encore plus important pour les familles monoparentales, très concernées par la précarité numérique. L'analyse de la facilité d'accès à Internet telle que perçue par les familles est encore plus informative. En effet, 95 % de couples trouvaient facile, voire très facile, d'accéder à Internet avant les confinements, contre 89

% après les confinements. Quant aux familles monoparentales, 94 % estimaient que l'accès était (très) facile avant confinements, mais elles ne sont plus que 79 % à avoir cette perception après les confinements, soit une baisse de 15 % (la baisse n'était que de 6 % pour les familles en couple). La précarité numérique exprimée par ces répondants a dû affecter l'organisation de la scolarité des enfants des familles modestes et donc les performances de ces enfants à l'école. Ce constat ressort de l'affirmation suivante : « Pas assez de matériels, et 3 adolescents. Pour gérer 1 PC pour 3 enfants, on doit faire certaines plages horaires pour s'organiser. Puis manque de contact entre les professeurs, manque d'explications, etc. »

TABLEAU 35
Impact de la Covid-19 sur l'accès à l'internet

Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	19	18	62	692	791	16	48	105	403	572
	2,4	2,3	7,8	87,5	100	2,8	8,4	18,4	70,5	100
	65,5	66,7	60,2	73,2	71,6	45,7	63,2	68,6	75,6	71,8
Familles mono	10	9	41	254	314	19	28	48	130	225
	3,2	2,9	13,1	80,9	100	8,4	12,4	21,3	57,8	100
	34,5	33,3	39,8	26,8	28,4	54,3	36,8	31,4	24,4	28,2
Total	29	27	103	946	1105	35	76	153	533	797

IX.2.2.6 Impact sur l'accès aux dépenses liées à la scolarité des enfants

La crise sanitaire a également affecté la scolarité des enfants et surtout la capacité des parents à faire face aux dépenses afférentes, au suivi des cours à distance, mais aussi la capacité d'apprentissage des élèves. Cette question a été posée uniquement aux familles monoparentales qui avaient des enfants en âge d'être scolarisés. Ainsi, au total, 963 personnes ont répondu à la question avant confinement et 682 après confinement; dont respectivement 696 et 489 avant et durant le confinement pour les couples et respectivement 267 et 193 avant et après le confinement pour les familles monoparentales.

Avant les confinements, 6 % de couples percevaient l'accès aux dépenses de scolarité comme étant difficile, ou très difficile; contre 16 % des familles monoparentales; un écart qui n'est pas surprenant, vu la précarité des familles monoparentales. Avec les confinements, 33,3 % des couples (soit une augmentation de plus de 27 %) trouvaient l'accès à la scolarité des enfants (très) difficile, contre 47 % pour les familles monoparentales

(soit une augmentation de 31 %). En termes de perception de la facilité d'accès, on peut voir qu'avant les confinements, 84 % des familles monoparentales (contre 94 % des couples) percevaient l'accès comme (très) facile. Ces pourcentages passent à 53 et 66,7 respectivement pour les familles monoparentales et les familles en couple. Ces statistiques montrent de manière très éloquente la détérioration de la capacité des familles à faire face aux dépenses de scolarité de leurs enfants; et plus encore pour les familles monoparentales.

TABLEAU 36
Impact de la Covid-19 sur l'accès à la scolarité des enfants

Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	18	26	104	548	696	56	107	148	178	489
	2,6	3,7	14,9	78,7	100	11,5	21,9	30,3	36,4	100
	66,7	44,1	68	75,5	72,3	62,2	65,2	71,2	80,8	71,7
Familles mono	9	33	49	176	267	34	57	60	42	193
	3,4	12,4	18,4	65,9	100	17,6	29,5	31,1	21,8	100
	33,3	55,9	32	24,3	27,7	37,8	34,8	28,8	19,1	28,3
Total	27	59	153	724	963	90	164	208	220	682

IX.2.2.7 Impact sur le temps des parents consacré à leurs enfants

TABLEAU 37

Impact de la crise sanitaire sur le temps des parents consacré aux enfants

Famille	Avant la Covid-19					Après la Covid-19				
	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total	Très difficile	Difficile	Facile	Très facile	Total
Couples	80	163	309	146	698	129	139	135	93	496
	11,5	23,4	44,3	20,9	100	26	28	27,2	18,8	100
	74,1	69,7	74,8	72,6	73	72,5	72,4	74,2		
Familles mono	28	71	104	55	258	49,47	47	47	40	183
	10,9	27,5	40,3	21,3	100	26,8	25,7	25,7	21,9	100
	25,9	30,3	25,2	27,4	27	27,5	25,3	25,8	30,1	27
Total	108	234	413	201	956	178	186	182	133	679

L'un des problèmes des femmes solos, c'est d'être partagées entre plusieurs tâches quotidiennes qu'elles doivent assumer seules (préparer les enfants pour l'école/la crèche, les travaux de ménage, le travail professionnel, les démarches administratives, etc.). En fin de compte, elles en arrivent à ne jamais trouver du

temps pour elles-mêmes (sport, loisirs, détente...). C'est ce que la fondatrice d'Alter-Echo exprime avec la phrase suivante : « Être parent solo demande énormément d'énergie. Les enfants ont tous besoin d'une attention particulière, à n'importe quel moment de la journée. Je ne m'arrête jamais, même quand ils sont au lit, car il faut sans

cesse tout planifier ».

Cette sous-section évalue l'impact des confinements sur le temps de loisir des familles et particulièrement des familles monoparentales.

Au total, sur 956 répondant·es avant les confinements, environ 36 % éprouvaient des difficultés pour dégager un peu de temps pour leurs enfants. Avec les confinements, sur les 679 répondant·es, 364 (soit 53,6 %) éprouvaient des difficultés. Il y a donc environ 18 % de plus qu'avant. Pour le cas spécifique des familles monoparentales, elles étaient 38 % à éprouver des difficultés avant les confinements, ce qui est déjà considérable. Mais après les confinements 52 % d'entre elles expriment cette difficulté. La situation des familles en couple est de 35 % avant les confinements contre 54 % après les confinements. Les répondants appartenant à ces deux structures familiales ont donc connu des difficultés presque similaires, mais dont le ressenti est forcément plus difficile à vivre pour les personnes qui doivent y faire face seules. Comme l'affirme l'une des répondantes :

« ...je suis fort prise en temps par mes participations dans diverses associations sociales et les Zoom sont très énergivores en temps et en énergie personnelle ».

Et une autre répondante d'ajouter :

« Activités des enfants supprimées donc davantage de temps avec eux (même si davantage de travail en

ce qui me concerne)... » ou encore « Activités peu ou plus existantes, moins de temps pour mon enfant, car mon travail me prend plus de temps, magasins parfois difficilement accessibles... ».

Toutes ces déclarations montrent à quel point les femmes vivant seules avec enfant se sentent submergées par diverses occupations. En parlant du temps de loisirs, il faut comprendre également la « qualité du temps », au-delà de « combien d'heures » passées avec la famille, les enfants. En effet, un individu peut effectivement disposer de temps après son travail. Mais la pénibilité de son travail le rendant fatigué quasiment tous les jours, il rencontre les enfants en étant fatigué, ce qui ne permet pas de bien profiter de ce moment familial. Cela ressort notamment des propos d'une femme mono œuvrant dans le secteur sanitaire :

« Concernant le temps, c'est surtout le temps de qualité qui manque grandement : plus de contact avec ma maman, ou moins, ni avec les parrain et marraine, plus de possibilité d'aller dans un centre de loisirs fermé ou de trouver des activités

extrascolaires, c'est très pénible pour eux et pour nous ».

Sur le ton de l'humour, une répondante voit dans le confinement plutôt un élément positif, celui d'avoir enfin du temps pour s'occuper de soi-même parce qu'il n'y a pas de travail à faire. C'est ce qui ressort de la déclaration suivante :

« Depuis le confinement, j'ai beaucoup plus de temps pour m'occuper de mon quotidien, car moins de travail, voire plus de travail du tout pendant certaines périodes ».

Cette étude s'est basée sur le constat que les rapports qui analysent la pauvreté et la précarité des familles monoparentales passent sous silence une réalité qui mérite pourtant de l'attention, celle qui concerne les mères solos allochtones (d'origine étrangère). Pourtant, pour celles-ci, aux difficultés d'être une femme et d'être en situation de monoparentalité, s'ajoutent encore les discriminations dont font l'objet, à différents niveaux, les personnes d'origine non européenne.

L'étude part de l'expérience du Collectif des Femmes en matière de travail avec les femmes d'origine étrangère, laquelle expérience a permis de mettre en évidence et de palper la détérioration de la situation des femmes solos et particulièrement celle

des femmes solos allochtones.

Dans cette perspective d'intersectionnalité, l'étude fait une triangulation des approches qualitative, quantitative et participative qui lui permettent de mettre en évidence des résultats brièvement rappelés dans les paragraphes suivants. Ces résultats sont chaque fois mis en perspective avec les résultats empiriques de la littérature européenne sur les familles monoparentales et sur les populations immigrées, ainsi qu'avec l'expérience du Collectif des Femmes en matière d'accompagnement des publics vulnérables.

L'étude montre que pour les familles non immigrées (belges ou européennes en général), le divorce ou la séparation notamment en cas de violences conjugales constitue la principale cause de monoparentalité. Pour les familles allochtones, en revanche, les causes sont plus variées. De nombreuses femmes quittent leurs pays pour fuir l'insécurité, les pratiques coutumières dégradantes, la misère, la violence, etc., et se retrouvent donc seules - avec parfois des enfants - en Belgique. L'expérience du Collectif des Femmes en matière d'accompagnement des femmes victimes des violences montre qu'il n'est pas simple pour les victimes allochtones de quitter leur conjoint. Celles qui sont arrivées en Belgique par une

procédure de regroupement familial et qui subissent des violences conjugales se sont retrouvées encore plus cloîtrées avec les auteurs des violences lors du confinement. Elles hésitent aussi à dénoncer l'agresseur, car leur statut de séjour est lié à lui. Ce dernier ne manque pas d'agiter la menace du retrait du séjour et parfois de la confiscation des enfants pour retenir la victime, l'exposant ainsi au féminicide. Même lorsque la femme a le courage de porter plainte, les hommes (belges ou immigrés arrivés depuis plus longtemps en Belgique et ayant organisé le regroupement familial) ont une plus grande facilité pour faire discréditer la plaignante auprès de la police en la faisant passer pour une hystérique. Par ailleurs, le vécu de ces femmes d'origine étrangère dans leurs pays d'origine est tel qu'elles perçoivent les policiers, les juges et les avocats comme des agents répressifs dont il faut se méfier. À ces éléments, il faut ajouter les préjugés raciaux de certains policiers sur la sexualité des Africains et particulièrement des femmes africaines, qui les poussent à ne pas prendre au sérieux leurs plaintes. Pour les familles qui ont déjà plusieurs années en Belgique, le taux de divorces augmente aussi, le divorce étant moins stigmatisé que dans les pays d'origine de ces femmes allochtones ; et la femme divorcée pouvant avoir un certain niveau d'autonomie économique pour prendre en charge son nouveau ménage.

Concernant les niveaux d'études, alors qu'ils sont très comparables entre les femmes solos autochtones et allochtones, ces dernières ont plus de difficultés pour s'insérer sur le marché de l'emploi en Belgique. Discriminées par les employeurs tant publics que privés, elles sont reléguées à des emplois précaires et subalternes. Les procédures volontairement opaques de reconnaissance des diplômes participent également à une discrimination politiquement organisée contre les immigré-es extraeuropéen-nes, sur le marché belge de l'emploi. Il n'est donc pas surprenant que ces femmes solos allochtones soient parmi les plus pauvres de la Belgique et particulièrement de la Wallonie, avec des revenus souvent trop faibles. Si déjà les femmes solos en général sont 10 fois plus pauvres que les autres, on peut aisément comprendre la situation difficile de la femme solo allochtone sur l'échelle de la pauvreté. La plupart des femmes solos accompagnées par le Collectif des Femmes à travers son secteur « Tremplin pour la Vie » n'arrivent même pas à satisfaire leurs besoins de base (alimentation, accès aux serviettes hygiéniques, activités culturelles et de loisirs, etc.). Les discussions de groupes ont d'ailleurs mis en évidence que de plus en plus de femmes solos sont obligées de renoncer à certaines dépenses sanitaires pour être capables de faire face

Conclusion générale

à d'autres. L'explosion des demandes de colis alimentaires, y compris de la part de publics qui n'étaient pas concernés avant, est un indicateur assez éloquent des difficultés rencontrées par ce public en matière d'alimentation particulièrement depuis le début des confinements (mars 2020). La crise sanitaire a également amplifié la fracture numérique. D'une part, elle rend indispensable l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour les enseignements et l'accès aux nombreux services (publics notamment); d'autre part, les femmes solos allochtones n'ont pas les moyens d'accéder aux équipements informatiques (ordinateurs, tablettes, smartphones) et n'ont pas toujours les connaissances suffisantes exigées par ce passage au « tout numérique ». Il en résulte de nombreux renoncements aux droits ainsi que l'augmentation de l'échec scolaire et des décrochages chez les enfants de femmes cheffes des ménage allochtones.

La pauvreté des femmes solos pourrait être plus ou moins soulagée si les pères versaient la pension alimentaire. Or, dans 90 % des cas, ils ne le font pas. Le non-versement de la pension alimentaire, une

situation décriée, quelle que soit l'origine de l'ex-conjoint, pose plus de complexité pour les femmes solos allochtones. Elles n'ont ni moyens financiers pour recourir aux conseils d'avocats spécialisés ni de réseau social à qui se confier. Leur sort n'est donc qu'entre les mains des avocats pro deo, dont la bienveillance n'est pas toujours la principale caractéristique. Par ailleurs, le père peut tout simplement ne pas être en Belgique (parfois il est l'une des causes de fuite du pays), ou il peut y être, mais n'avoir pas de travail (il n'est pas rare qu'il n'ait jamais travaillé ou n'ait occupé que des emplois précaires), d'où l'impossibilité de payer les montants fixés par les tribunaux.

Concernant l'accès au logement, la plupart des femmes solos allochtones ne sont pas propriétaires de leur maison, et trouver un logement décent à un prix acceptable est un pari presque impossible. Discriminées par les propriétaires et les agences immobilières, elles se rabattent parfois sur des logements insalubres et incompatibles avec la taille de leur ménage et leurs revenus.

Enfin, notre enquête met en évidence un sentiment d'isolement des femmes solos et particulièrement des femmes solos

allochtones. Ces dernières ont quitté un mari souvent irresponsable, mais cela a entraîné leur isolement y compris par leur propre famille laquelle leur reproche de l'avoir humilié et de lui avoir ainsi « jeté l'opprobre ». Couplé avec la pression des enfants qui ne comprennent pas l'absence de leur père, ce sentiment d'isolement conduit très vite à l'épuisement. L'isolement vécu par les femmes solos aurait pu être soulagé par l'accès aux activités culturelles et sportives. Malheureusement cette enquête confirme les difficultés éprouvées pour accéder à ces types d'activités (faiblesse des moyens financiers, difficultés de combiner seules le travail et le ménage...).

Tous ces problèmes exigent des solutions appropriées pour toutes les femmes solos, certes, mais particulièrement pour celles allochtones, car situées au confluent de toutes les discriminations. C'est dans cette perspective que le Collectif des Femmes a, dans un processus participatif, accompagné un panel de répondantes dans la formulation des revendications adressées aux autorités politiques.

Revendications

ACCÈS À LA SANTÉ

→ L'ÉTAT ^{DEVRAIT} ~~DROIT~~ PRENDRE EN
CHARGE L'ACCÈS AUX SPÉCIALISTES
(GYNÉCOLOGUE, ORTHODONTISTE,
PSYCHOLOGUE, ...)

→ FRAIS PHARMACEUTIQUE ET APPAREILS
MÉDICAUX POUR FAMILLES MONOPARENTALES

Les revendications formulées s'appuient sur les résultats de ce rapport, mais aussi, comme évoqué dans l'introduction, sur la participation des répondantes à travers un focus group et sur la réalisation des capsules vidéo. En somme, les recommandations formulées ici découlent :

- Des entretiens des femmes solos suivies par le Collectif des Femmes.
- Des capsules vidéo réalisées au mois de février 2021.
- Des analyses des enquêtes quantitatives présentées dans ce rapport.

1. Besoins alimentaires

En ce qui concerne les besoins alimentaires, notre enquête montre que la proportion des familles monoparentales qui éprouvaient des difficultés a augmenté d'au moins 20 % à la suite de la crise sanitaire. Les recommandations :

- ➔ Avoir droit aux chèques ou cartes de repas/de courses et recevoir des colis alimentaires une fois par semaine et accéder aux épiceries sociales.
- ➔ Favoriser l'accès à des projets d'habitats partagés pour des achats groupés.
- ➔ Avoir droit aux allocations familiales majorées.
- ➔ Prévoir un abattement forfaitaire dans le calcul de l'impôt

2. Logement

Parmi les besoins de base, l'accès au logement a été identifié parmi les plus pressants. 83 % des familles en couple sont propriétaires de leur logement contre seulement 17 % des femmes solos, un pourcentage plus faible pour les femmes solos d'origine non européenne. Or, nous l'avons vu, les personnes d'origine étrangère non européenne sont sérieusement discriminées par les bailleurs potentiels. Par ailleurs, parmi les femmes solos, seuls 20 % vivent dans des habitations avec terrasse ou jardin... contre plus de 80 % pour les autres familles. Recommandations :

- ➔ Obtenir un accès plus rapide à un logement social en tenant compte de la situation de monoparentalité.
- ➔ Pouvoir accéder à l'emprunt pour l'achat d'un logement avec des intérêts réduits.
- ➔ Disposer d'un prêt pour les garanties locatives pour les non-bénéficiaires du CPAS.
- ➔ Instaurer des primes au logement sélectives sur base du revenu unique qui pourrait rendre possible la location de logements décents sur le marché privé.
- ➔ Elargir les diminutions ou exonérations des taxes aux familles monoparentales.

- ➔ Mise en place d'un mécanisme de lutte contre les discriminations au logement.

3. Accès à la justice

Toutes les femmes ayant participé à notre enquête ont déclaré avoir éprouvé des difficultés pour faire valoir leurs droits au moment de la séparation. Ces difficultés sont liées aussi bien à la capacité de faire face aux frais d'avocats « classiques » spécialisés, qu'au niveau de la connaissance de leurs droits par les victimes. Dans une certaine mesure, elles sont également liées à la perception des institutions en place (police, tribunaux...). Revendications :

- ➔ Diminution des frais de justice.
- ➔ Subventions des pouvoirs publics pour faciliter l'accès aux avocats compétents ou possibilité d'obtenir un avocat pro deo pour toutes les mamans solos qui en expriment le besoin.
- ➔ Humaniser les administrations grâce à la formation des agents à la problématique des femmes solos et à la situation particulière des allochtones.
- ➔ Sensibiliser les avocats à la situation des femmes solos d'origine étrangère (inciter et former les avocats à cette problématique).
- ➔ Mise en place d'un site web reprenant ces professionnel.le.s
- ➔ Dans le cas des femmes dont le séjour est lié à celui du mari, en cas

de violences conjugales, attribuer un séjour indépendamment de celui du conjoint.

- ➔ Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions judiciaires.
- ➔ Mener une réflexion concernant la politique des allocations familiales pour les familles monoparentales.

4. Accès aux loisirs et à la culture : une question de coût et de temps

En plus de ne pas pouvoir dégager du temps pour elles-mêmes (faute de moyens et de répartition des tâches), les femmes solos n'arrivent pas à inscrire leurs enfants aux activités sportives et culturelles, ce qui nuit à la socialisation des enfants. Après le premier confinement, 93 % des femmes solos trouvaient l'accès aux loisirs très difficile (contre 24 % avant le confinement). La question d'accès ne se limite pas au coût du loisir, mais aussi à la possibilité de dégager du temps pour ces activités. L'une d'entre elles déclarait :

« Concernant le temps, c'est surtout le temps de qualité qui manque grandement : plus de contact avec ma maman, ou moins, ni avec les parrain et marraine, plus de possibilité d'aller dans un centre de loisirs fermé ou de trouver des activités extrascolaires, c'est très pénible pour eux et pour nous ».

Recommandations :

- ➔ Avoir la possibilité de s'inscrire dans des activités sportives et culturelles gratuitement pour les femmes elles-mêmes et leurs enfants.
- ➔ Améliorer l'accessibilité financière des transports en commun (ex. augmenter la durée de validité des tickets STIB).
- ➔ Améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public et dans les transports en commun pour les mamans solos.
- ➔ Soutenir et impulser à prix accessible des activités, lieux et services socio-culturels de proximité.
- ➔ Favoriser l'accès à la culture par l'octroi de chèque-culture ou de tarifs réduits (ex. ticket article 27).
- ➔ Pouvoir mettre les enfants au moins une fois par an dans des camps gratuitement
- ➔ Avoir accès au statut BIM.

5. Emploi et formation

Le diplôme et l'expérience des femmes allochtones ne sont pas toujours reconnus. En cause : la barrière linguistique, mais aussi les blocages administratifs organisés par l'État belge à travers les démarches d'équivalence de diplôme. Il est également très difficile de combiner l'horaire de travail et les contraintes familiales (garde d'enfant...). Dans la mesure où le niveau et la qualité de la formation impactent le

niveau de salaire des gens, il est important que les pouvoirs publics puissent :

- ➔ Tenir compte dans les contrats de travail d'horaires compatibles avec la gestion des enfants.
- ➔ Faciliter et améliorer l'accès (financier) aux congés parentaux et crédits-temps pour les familles monoparentales afin de leur permettre d'avoir des compléments pour un revenu décent.
- ➔ Clarifier les critères d'équivalence des diplômes étrangers en Belgique et alléger la procédure pour permettre aux étrangers (dont les femmes) de pouvoir rapidement accéder au marché du travail.
- ➔ Comptabiliser le temps presté à la charge familiale dans le calcul de la pension.

6. Accès à la santé

En vue de faciliter l'accès des femmes solos à l'emploi et donc renforcer leurs revenus, les interviews de groupes et les capsules vidéo qui en ont résulté mettent en évidence les demandes suivantes :

- ➔ Payer un ticket modérateur chez les spécialistes (gynécologues, orthodontistes, etc.) et permettre un accès gratuit chez les psychologues pour la femme et ses enfants.
- ➔ Prise en charge partielle des frais

pharmaceutiques et des appareils médicaux.

7. Garde d'enfants, scolarité, fracture numérique et activités extra-scolaires

La crise sanitaire et les confinements qui ont suivi ont mis en avant le « tout numérique », l'utilisation du numérique en toutes circonstances dont l'enseignement, les réunions, les prises de rendez-vous, le télétravail...), rendant ainsi indispensable l'accès de tous à Internet. Comme le note une enquête du site web « Femmes & Santé », des nombreuses femmes en situation de précarité (femmes monoparentales, âgées, immigrées avec des titres de séjours précaires ou sans titre du tout) connaissent d'énormes difficultés pour suivre des études devenues virtuelles. Plus que les autres couches sociales, cette catégorie de la population vit dans une précarité numérique. 94 % des familles monoparentales que nous avons interrogées estimaient que l'accès au numérique était facile avant les confinements, mais elles ne sont plus que 79 % à avoir cette perception après les confinements, soit une baisse de 15 % (la baisse n'était que de 6 % pour les familles en couple). Sur la base de ce constat, les revendications suivantes ont été formulées

- ➔ Gestion et accompagnement des enfants dans la scolarité (fracture numérique) et renforcement des écoles de devoirs.
- ➔ Développer/soutenir des initiatives locales dans l'acquisition d'ordinateurs et dans l'apprentissage de leur utilisation.
- ➔ Accès prioritaire à la garderie extrascolaire et à la crèche.
- ➔ Diminution des frais de garderie et possibilité d'obtenir une garde malade.
- ➔ Augmenter le nombre de place et permettre l'accessibilité financière au sport, aux activités et stages extrascolaires pour les enfants des parents solos.

8. Information, sensibilisation et prévention

Il est primordial d'offrir une meilleure visibilité des services existants et disponibles pour les familles monoparentales :

- ➔ Permettre un meilleur accès à l'information concernant divers services (aides alimentaires, aides juridiques, ...).
- ➔ Renforcer la simplification administrative dans les différentes démarches administratives aux bénéfices des usagers.
- ➔ Rendre plus accessible financièrement l'aide quotidienne pour les tâches ménagères.

9. Isolement et solitude

Face à l'isolement et à la solitude ressentis par les femmes solos, nos groupes de discussions ont suggéré les revendications suivantes comme étant les plus pertinentes :

- ➔ Mettre en place des bureaux spécifiques d'aide psychologique et sociale.
- ➔ Proposer ou recommander un suivi psychologique pour les enfants en cas de séparation ou de divorce des parents (psychologues conventionnés).
- ➔ Favoriser l'accès à des projets d'habitats partagés pour briser la solitude et permettre un réseau d'entraide.
- ➔ Développer des initiatives locales entre parents (ex : rencontre de parents lors des événements tels que les anniversaires à l'école, favoriser la création du capital social).
- ➔



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bayrakdar, S., & Guveli, A. (2020). Inequalities in Home Learning and Schools' Provision of Distance Teaching during School Closure of COVID-19 Lockdown in the UK. (C. Institute for Social & Economic Research, Éd.) ISER Working Paper Series.
- Berelson, B. (1954). Content Analysis. Dans L. Gardner, Handbook of Social Psychology (p. 189). Addison-Wesley.
- Bergström, M., Modin, E., Fransson, L., Rajmil, M., Berlin, P., Gustafsson, & Hjern, A. (2013, December). Living in Two Homes: A Swedish national Survey of Wellbeing in 12 and 15 Year Olds with Joint Physical Custody. BMC Public Health, 1, 868.
- Blundell, R., Costa Dias, M., Joyce, R., & Xu, X. (2020, June). COVID-19 and Inequalities. Fiscal Studies, 41(2), 291-319.
- Botterman, S., Sodermans, A., & Matthijs, K. (2015, July). The Social Life of Divorced parents. Do Custody Arrangements Make a Difference in Divorced Parents' Social Participation and Contacts? Leisure Studies, 34(4), 487-500.
- BRUPARTNERS - Concertations économiques et sociales. (2020). AVIS D'INITIATIVE : Propositions des pistes d'actions en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan « Familles Monoparentales ». Bruxelles : Commission Diversité - Égalité des chances - Pauvreté.
- De Spiegelaere, M., Racape, J., & Mouctar, S. (2017). Pauvreté et trajectoires migratoires : influence sur la santé autour de la naissance. Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Defeyt, P. (2017). Le Point sur les Familles monoparentales. Sombreffe: Institut pour un Développement Durable.
- Duncan, S., & Edwards, R. (1997). Single mothers in International context: Mothers or workers? Bristol : University College London, Bristol.
- Esser, I., & Olsen, K. (2018). Matched on Job Qualities? Single and Coupled Parents in European Comparison. Dans R. Nieuwenhuis, & L. Maldonado, The Triple Bind of Single-Parent Families: Resources, Employment and Policies to Improve Wellbeing, 1st Ed. (pp. 285-310). Bristol : Policy Press.
- European Commission. (2010). Communication from the Commission - EUROPE 2020 - A Strategy for Smart, Sustainable and Inclusive Growth. Brussels: European Commission.
- FAMIFED (Agence Fédérale pour les Allocations Familiales). (2017). Les familles monoparentales et les allocations familiales. Bruxelles.
- Fisher, J., Languilaire, J., Lawthom, R., Nieuwenhuis, R., Petts, R., Runswick-Cole, K., & Yerkes, M. (2020, May). Community, Work and Family in Times of COVID-19. Community, Work & Family, 23(3), 247-252.
- Fritzell, S., & Gähler, H. (2017, April). Family Structure, Child Living Arrangement and Mothers' Self-Rated Health in Sweden - A Cross-sectional study. International Journal of Health Services., 47(2), 298-311.
- Härkönen, J. (2018). Single-Mother Poverty: How Much Do Educational Differences in singlemotherhood matter? In R. Nieuwenhuis, & L. Maldonado, The Triple Bind of Single-Parent Families: Resources, Employment, and Policies to improve Wellbeing. (pp. pp. 31-50). Bristol : Policy Press.
- Héraud, J. (2010). Migration and Development: An Insight into the Experiences and Perceptions of Skilled Migrants Involved in the MIDA Great Lakes Programme. (U. o. Sussex, Éd.) Working Paper 59.
- Herbaux, V., & Ndaye, S. (s.d). Les familles monoparentales : Un défi de société à relever. Bruxelles : Centre Jean Gol.

- Keegan, S. (2009). *Qualitative Research: Good decision making through understanding people, cultures, and markets.* . London : Kogan Page Ltd.
- Kemmis, R., & McTaggart, S. (2005). *Participatory Action Research: Communicative action and Public sphere.* In N. Denzin, & Y. Lincoln, *Handbook of Qualitative research*, 3rd (pp. 559-603). Thousand Oaks: Sage.
- Kemmis, S., & McTaggart, R. (2000). *Participatory action.* Dans N. Denzin, & Y. Lincoln, *Handbook of qualitative research* (pp. 567-605). Thousand Oaks.
- Kemmis, S., & McTaggart, R. (2005). *Participatory action: Communicative action and the public sphere.* Dans N. Denzin, & Y. Lincoln, *Handbook of qualitative research* (3rd ed.) (pp. 559-603). Thousand Oaks: Sage.
- La Voix des Femmes. (Mai 2008). *Le livre blanc de la femme migrante.* Dans M. Miguel-Sierra, I. Carles, & C. Kulakowski.
- Lecolier, F. (2015). *L'école : Un casse-tête pour les familles monoparentales ?* . Bruxelles : FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel).
- Levy, P. S., & Lemeshow, S. (2008). *Sampling of Populations : Methods and Applications.* Wiley Series in Survey methodology.
- McLanaha, S., & Percheski, C. (2008). *Family structure and the Reproduction of Inequalities.* *Annual Review of Sociology*, 34(1), 257-276.
- Mikolai, J., Keenan, K., & Kulu, H. (2020, July). *Intersecting Household Level Health and Socio-Economic Vulnerabilities and the COVID-19 Crisis: An Analysis from the UK*, SS. *Population Health*.
- Nieuwenhuis, R. (2020). *The situation of single parents in the EU.* Brussels: Policy Department for Citizens' Rights and Constitutional Affairs, European Parliament.
- Nieuwenhuis, R., & Maldonado, L. (2018). *The Triple Bind of Single-Parent Families: Resources, Employment and Policies to Improve Wellbeing*, 1st Ed. Bristol : Policy Press.
- Piron, E., & Brault, S. (2010). *Étude sur la monoparentalité dans le Morbihan : État des lieux et analyse des besoins.* Bretagne : Université de Bretagne-Sud.
- Power, K. (2020, December). *The COVID-19 Pandemic Has Increased the Care Burden of Women and Families' Sustainability.* *Science, Practice and Policy*, 16(1), 67-73.
- Simon, N. (2018). *Recherche-Action sur les besoins et les attentes des Familles monoparentales.* Bruxelles : La Ligue des Familles (Citoyenparent).
- Skinner, C., Bradshaw, J., & Davidson, J. (2007). *Child Support Policy: An International Perspective.* Department for Work and Pensions, York.
- Sodermans, A., Botterman, S., Havermans, N., & Matthijs, K. (2015, May). *Involved Fathers, Liberated Mothers? Joint Physical Custody and the Subjective Well-Being of Divorced parents.* *Social Indicators Research*, 122(1), 257-277.
- Vanassche, S., Sodermans, A., Matthijs, K., & Swicegood, G. (2013, August). *Commuting between Two Parental Households: The Association between Joint Physical Custody and Adolescent Wellbeing Following Divorce.* *Journal of Family Studies*, 19(2), 139-158.
- Wagener, M. (2013). *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : Les femmes face à des épreuves de la parentalité.* Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Zagel, H., & Hübgen, S. (2018). *A Life-Course Approach to Single Mothers' Economic Wellbeing in Different Welfare States.* Dans R. Nieuwenhuis, & L. Maldonado, *The Triple Bind of Single-Parent Families: Resources, Employment and Policies to Improve Well-Being.* (pp. 171-193). Bristol : Policy Press.



Collectif des
FEMMES



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Collectif des femmes asbl

rue des Sports, 19

1348 Louvain-la-Neuve

010/47.47.69

info@collectifdesfemmes.be

www.collectifdesfemmes.be

Éditeur responsable : Christiane DE WAN

Nous remercions Bertrand Vandeloise, photographe
pour ses magnifiques photographies.

Comité de rédaction :

Deogratias BUGANDWA MUNGU AKONKWA,
Amancay EGAS TORRES, Domitille NDUWIMANA